

Novotel
Paris-Est

30-31
mars
2010

3^e RENCONTRES DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITÉS ECO-RESPONSABLES

« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



Les actes

Sommaire

Mardi 30 mars

	4
Introduction	4
Jean-Michel LOBRY - <i>Journaliste</i>	4
Michèle PAPPALARDO - <i>Déléguée interministérielle au Développement durable Commissaire générale au Développement durable</i>	4
Agnès BREITENSTEIN - <i>ADEME, Direction Exécutive Action territoriale</i>	4
Echanges avec la salle	9
Des démarches engagées par les acteurs publics	10
.I Les démarches d'éco-responsabilité dans une petite commune	10
.II L'éco-responsabilité dans une démarche de certification ISO 14001	19
.III Les aspects socio-responsables développés dans un établissement public	22
.IV Mise en réseau des expériences	24
.V L'éco-responsabilité à l'Assemblée Nationale	25
.VI La stratégie nationale de développement durable 2009-2013	28
.VII Echanges avec la salle	30
L'éco-responsabilité dans les démarches globales	33
.I L'état de l'art dans les collectivités	34
.II Exemple de la démarche d'éco-responsabilité dans un grand groupe	40
.III L'exemplarité dans le fonctionnement des services de l'Etat	43
.IV Echanges avec la salle	45
Les outils disponibles pour mener les actions	48
.I L'offre de l'ADEME en matière d'éco-responsabilité	49
.II Guides pratiques et outils	51
.III Echanges avec la salle	58

Sommaire - suite -

Mercredi 31 mars	61
Approches techniques et opérationnelles	61
.I La rénovation thermique des bâtiments publics	62
.II Echanges avec la salle	70
.III Le recours aux énergies renouvelables	73
.IV Echanges avec la salle (suite)	78
Approches techniques et opérationnelles (suite)	81
.I Les achats publics responsables	82
.II Echanges avec la salle	87
.III L'alimentation dans la restauration collective	89
.IV Echanges avec la salle (suite)	93
Approches techniques et opérationnelles (suite et fin)	96
.I La mobilité	97
.II Le suivi des indicateurs	104
.III Echanges avec la salle	106
Clôture	110
Jean-Michel LOBRY, Journaliste	110
Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France	111

Mardi 30 mars



Introduction



Jean-Michel LOBRY

Journaliste



Michèle PAPPALARDO

*Déléguée interministérielle
au Développement durable -
Commissaire générale au
Développement durable*



Agnès BREITENSTEIN

*ADEME,
Direction Exécutive Action
territoriale*

Jean-Michel LOBRY

En ouverture de notre colloque, je demanderai à Mmes Agnès BREITENSTEIN et Michèle PAPPALARDO de me rejoindre sur scène. Pour ma part, j'ai le plaisir d'animer nos travaux jusqu'à demain soir.

Mme Michèle PAPPALARDO est Déléguée interministérielle au développement durable. Elle a été présidente de l'ADEME. Mme Agnès BREITENSTEIN est, quant à elle, Directrice à la direction territoriale de l'ADEME. Pourriez-vous, Mme BREITENSTEIN, nous expliquer ce que recouvre cette nouvelle direction de l'ADEME ?

Agnès BREITENSTEIN

L'une des directions de l'ADEME a été réorganisée en quatre pôles : recherche, innovation internationale, direction des programmes et actions territoriales. Je dirige au sein de ce dernier pôle, l'action interrégionale. Le pôle régional a été créé pour être plus proche du terrain.

Jean-Michel LOBRY

Les organisateurs ont d'ailleurs fait en sorte que ces deux jours soient dédiés au terrain. Vous avez partagé de nombreuses bonnes pratiques que nous tenterons d'analyser à chaque thème abordé.

Par ailleurs, je souhaiterais savoir qui des participants ont assisté au premier colloque ? Mme Michèle PAPPALARDO était présidente de l'ADEME lorsqu'a été initié ce premier rendez-vous. Si vous aviez à mettre en exergue les cinq années passées en matière d'éco-responsabilité, quels ont été, selon vous, les atouts et les faiblesses ?

>>>

>>>

Michèle PAPPALARDO

J'ai noté des progrès. Nous avons tenté à maintes reprises de « verdir » l'Administration, selon l'expression employée dans les années 1990. Depuis 2005, les avancées sont notables. Au regard des actions engagées à cette époque, il n'est plus nécessaire à l'heure actuelle de définir l'éco-responsabilité. En effet, les opérateurs publics partagent aujourd'hui ce vocable. Cependant, la notion d'éco-responsabilité revêt encore largement un caractère environnemental et pas suffisamment sociétal. Ceci étant, ses principales caractéristiques sont connues.

Le colloque en est la preuve. L'axe porte davantage sur des éléments concrets et opérationnels que sur des définitions. La démarche d'éco-responsabilité des établissements, des administrations et des collectivités est aujourd'hui incontournable. Elle répond à une demande de la société. Aussi, la partie publique doit-elle se montrer exemplaire en la matière.

Jean-Michel LOBRY

Que représente l'éco-responsabilité dans les démarches de développement durable ? En 2005, le management des approches environnementales avait été mis en relief. L'éco-responsabilité constitue-t-elle un véritable levier ?

Michèle PAPPALARDO

En premier lieu, la démarche de développement durable ne doit pas se limiter à l'éco-responsabilité. Cette notion implique d'intégrer le développement durable dans le fonctionnement quotidien et la vie d'une institution, administration, collectivité, établissement public, etc. Le développement durable est un outil de management. Quand il est mis en œuvre au quotidien, il représente une application concrète des stratégies à adopter pour être exemplaire. Pour autant, la démarche ne s'arrête pas à cet aspect. Il est au demeurant essentiel de mettre en phase l'ensemble de la mission de l'organisme avec la démarche de développement durable.

Jean-Michel LOBRY

L'exemplarité est partagée dans les collectivités par les élus et les collaborateurs. Selon vous, ces deux acteurs avancent-ils d'un commun accord ? Les mécanismes ne sont pas simples.

Michèle PAPPALARDO

Il n'existe pas de règles en la matière. Le développement durable est complexe car il nécessite d'harmoniser des éléments divergents. Cependant, faire travailler les deux catégories indépendamment l'une de l'autre n'est pas plus difficile pour ce sujet que pour un autre. Aujourd'hui, la pression de la société et la curiosité des électeurs permettent d'éviter des coupures entre l'Administration et les élus. Une collaboration est toutefois essentielle.

Jean-Michel LOBRY

Agnès BREITENSTEIN, quels sont les nouveaux enjeux de l'éco-responsabilité ?

Agnès BREITENSTEIN

Ils demeurent identiques.

Le premier défi est environnemental. Selon la définition précédemment énoncée, les enjeux portent sur les bâtiments, les déchets, le transport, etc., notamment en matière

>>>

>>> de fonctionnement interne. Depuis 30 ans, la consommation d'énergie a augmenté de 30 % dans le bâtiment. Pour les collectivités, la consommation d'énergie concerne, dans leur patrimoine, 130 millions de mètres carrés de locaux tertiaires. Or réduire cet usage nécessite des investissements. S'agissant des déchets, est souvent cité le chiffre de 100 kilos de déchets par agent dont 80 % de papier. Il est cependant plus aisé de s'y attaquer. Des actions peuvent être enclenchées en matière de comportement afin de réduire la consommation de papier. Pour ce qui est du transport, il est possible d'influer sur l'émission de gaz à effet de serre en travaillant sur le plan des déplacements.

Le second enjeu est celui de l'exemplarité. L'éco-responsabilité impacte l'ensemble des acteurs. Elle peut devenir un projet fédérateur pour toute une organisation.

En tout état de cause, pour inciter les autres à mettre en œuvre un Agenda 21 ou un plan climat sur le territoire, il convient en premier lieu d'appliquer soi-même ces méthodes.

Michèle PAPPALARDO

J'ajouterai le poids des acteurs publics sur certains marchés. Si la demande publique s'oriente vers des produits principalement éco-responsables, il est hautement probable que les industriels y répondent. Je citerai à titre d'exemple les véhicules électriques. Afin de lancer le marché et de rendre la demande concrète, certains acteurs publics (Etat, établissements publics ou collectivités locales) se sont engagés à acquérir ce type de véhicules.

Jean-Michel LOBRY

Quelles actions l'Etat a-t-il engagé en la matière ?

Michèle PAPPALARDO

La nécessaire exemplarité de l'Etat a été mise en évidence lors du Grenelle. La première mesure est la rédaction de la circulaire du 3 décembre 2008. Elle liste une vingtaine de sujets (consommation de papier, imprimantes, véhicules, ouverture sociale d'un certain nombre de marchés publics, etc.) et comporte des objectifs précis tels que la systématisation de l'imprimante partagée, la réduction de la consommation de papier, etc. La circulaire apporte, autant que possible, des conseils pour les atteindre de manière progressive. Un certain nombre de mécanismes ont également été mis en place :

un comité interministériel, que je préside, avec l'ensemble des ministères impliqués dans cette démarche ;

l'obligation pour chaque ministère de réaliser un plan administration exemplaire, c'est-à-dire d'écrire comment il entend appliquer la circulaire ;

l'institution d'un système de bonus/malus financier.

Cette dernière mesure consiste à geler 1 % du budget des achats des ministères en début d'année. Un certain nombre d'indicateurs doivent être respectés. Ainsi, huit critères ont été définis pour l'année 2009. Si les ministères détiennent six des huit indicateurs, ils récupéreront la moitié du montant bloqué. Pour ce qui est du solde, les ministères se livrent à une sorte de concurrence. Celui qui totalise huit critères obtiendra une somme supérieure aux autres. Le taux de 1 % représente 100 millions d'euros. Il peut paraître faible mais il est significatif pour les ministères.

Ces derniers devront, à la fin du mois de mai, me rendre compte de la manière dont ils ont ou non atteint les huit indicateurs – ils doivent également réaliser tous les ans un bilan de la mise en application de leur plan d'administration exemplaire. A la fin du mois

>>>

>>> de juin, la somme sera rétrocédée mais tous n'en bénéficieront pas. Il va de soi que nous communiquerons sur cette action.

Les démarches sont solides et les systèmes d'incitation fonctionnent. Ils permettent en outre de véritables échanges. Nous ne visons pas des taux de réduction immédiats extraordinaires. Il nous a semblé pertinent de débiter par des actions concrètes. Par exemple, au lieu de requérir la remise annuelle d'un bilan sur les consommations de fluides (énergie, eau, etc.), l'un des premiers indicateurs s'intéresse à l'existence d'un système expert. Il permettra, les années suivantes, de répondre aux questions de manière simple et régulière ainsi que de se doter d'outils. Ce type de travail interministériel constitue une première.

Jean-Michel LOBRY

Le travail interministériel existe également à l'échelle des régions. Les préfets ont pris le sujet à bras le corps. De son côté, l'ADEME est-il un organisme exemplaire ?

Agnès BREITENSTEIN

La démarche d'exemplarité a été lancée au sein de l'Agence il y a quelques années et s'est progressivement installée. Elle est aujourd'hui fortement intégrée – elle est notamment inscrite dans le contrat d'objectifs qui nous lie à l'Etat. Nous visons 60 % de nouveaux sites en démarche de management environnemental à l'horizon 2012. Le taux s'élève à ce jour à hauteur de 40 %. Nous souhaitons également que 75 % de nos marchés incluent des critères d'éco-responsabilité.

La démarche est donc intégrée à l'Organisation, À l'intérieur de chaque équipe et sur chaque site, un correspondant ADEME conduit ces projets. Sur douze sites en démarche SME, cinq ont d'ores et déjà obtenu la certification ISO 14001.

Des actions emblématiques ont été par ailleurs mises en place telles qu'un Bilan carbone® sur l'ensemble des sites, le lancement d'un plan de déplacement « entreprises » à Angers et à Valbonne ou la construction d'un bâtiment basse consommation d'énergie pour l'extension du site d'Angers.

La mise en place d'indicateurs nous a enfin permis d'observer que depuis 2004, nous enregistrons une baisse de la consommation de papier de 29 %, une réduction de la consommation d'eau de 22 % et un recul de 8 % de la consommation d'énergie des bâtiments. Nous avons également stabilisé depuis 2007 le nombre de kilomètres parcouru en véhicule de service.

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont, Mme PAPPALARDO, vos observations s'agissant des collectivités locales ?

Michèle PAPPALARDO

Elles sont généralement mobilisées sur les démarches de développement durable. Aussi englobent-elles logiquement des approches éco-responsables. Nous avons répertorié à ce jour la mise en œuvre de plus de 600 Agendas 21. L'outil offre une vision globale des actions susceptibles d'être entreprises par les collectivités locales en matière de politique de développement durable.

La seconde dimension porte sur la manière d'inciter les autres acteurs du territoire à initier ces démarches. Force est de constater, notamment à travers les programmes électoraux – quelle que soit l'élection – que les collectivités locales s'approprient davantage le développement durable. Ceci étant, la démarche se veut progressive, menée par des pionniers. Elle suscite de nombreux besoins en termes d'échanges de bonnes pratiques et d'outils.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

La présentation des bonnes pratiques n'entre-t-elle pas d'ailleurs dans les missions de l'ADEME ? Quel est le rôle précis de l'organisation ? Agit-elle en qualité d'animateur ou d'accompagnateur ?

Agnès BREITENSTEIN

L'ADEME est un centre de ressources. Elle produit depuis 2004 différents types d'outils pour l'ensemble de ses cibles : des méthodes de diagnostic, de mise en œuvre, de communication (guide de l'ADEME, guide de l'éco-responsabilité, etc.). Elle élabore des contenus de formation en collaboration avec l'IFORE. Elle vise également à mettre en réseau l'ensemble des acteurs via la Lettre des éco-acteurs et les colloques mais également sur le plan local, via des réseaux éco-exemplaires.

Jean-Michel LOBRY

Au vu de cette photographie, quelles sont, Mme PAPPALARDO, les difficultés à évoquer et à résoudre ?

Michèle PAPPALARDO

Elles sont de plusieurs ordres.

Premièrement, l'Etat rencontre des difficultés d'organisation sur le terrain. Cependant, de nombreux responsables de services territoriaux s'attachent à implémenter la réorganisation. Les difficultés sont manifestes car il n'est pas simple de savoir à qui s'adresser. Un certain nombre de missions sont effectivement transversales et les moyens, mis en commun. Pour autant, la réorganisation constitue une opportunité pour l'ensemble des services de l'Etat.

Deuxièmement, l'Etat et les collectivités se doivent de mettre en commun certaines compétences d'expertise. L'ADEME joue ce rôle. L'organisme s'efforce également, en collaboration avec les CT, de mettre à disposition des services de l'Etat un certain nombre de compétences.

Enfin, les problèmes de moyens financiers ne sont pas à négliger. La démarche de développement durable permet, certes, de réaliser des économies mais souvent au prix d'un investissement. Aussi, est-il nécessaire d'intégrer dans nos démarches budgétaires une réflexion en termes de coût global.

Jean-Michel LOBRY

Quels objectifs vous fixez-vous concernant ces 3èmes Rencontres éco-responsables ?

Agnès BREITENSTEIN

L'ADEME juge, quant à elle, difficile de tenir les dynamiques dans le temps. Il est essentiel que les responsables affichent une volonté forte, communiquent largement et réalise un suivi soutenu. Il est en effet impératif de pouvoir anticiper les changements de personnels et de management.

Ces 3èmes Rencontres permettront de recueillir des témoignages d'acteurs investis et de débutants. Elles apporteront notamment à ces derniers des clés pour avancer rapidement sur certains points.

Jean-Michel LOBRY

Nous nous attacherons à vous expliquer les process d'organisation sur ces différentes démarches et les outils afférents. Je vous remercie.

Echanges avec la salle

>>>

Jean-Michel LOBRY

En tant que participant, qu'attendez-vous de ces rencontres ?

Dominique AZERMAI, Conseil général des Bouches du Rhône

J'attends des exemples d'autres collectivités en matière d'éco-responsabilité. Le Conseil général lance tout juste une initiative de Plan climat et souhaiterait mettre en place une démarche éco-responsable au sein de la collectivité.

Claire ESCRIVA, Atelier méditerranéen d'environnement

Je souhaite davantage d'informations sur le fonctionnement des collectivités. L'association réalise des campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des enfants.

Nadine HERMAN, Centre interdépartemental de gestion de la petite Couronne IDF

Le Centre assure la gestion des ressources humaines d'un certain nombre de collectivités territoriales de la petite Couronne. Le Centre s'engage à l'heure actuelle sur la démarche d'adoption d'un Agenda 21. Aussi, suis-je ici pour récupérer des expériences de collectivités territoriales, notamment de celles de notre ressort géographique.

Sylvain TANGUY, Le Plessis-Pâté

Je suis particulièrement à la recherche de méthodologies et de soutien logistique sur la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable.

Intervenante en ingénierie en innovation sociale

Je suis intéressée par la manière dont les projets éco-responsables contribuent à réduire les inégalités, plutôt que de les reproduire.

Représentant d'une DDTM

Mon attente est de savoir comment intégrer les démarches d'éco-responsabilité dans le cadre d'une direction interministérielle.

Philippe PINON GUERIN, Reims métropole

Reims Métropole lance une démarche Agenda 21. Les élus sont particulièrement porteurs des questions d'éco-responsabilité. Il me paraît en conséquence essentiel d'obtenir des exemples de retours d'expérience de collectivités locales et d'administrations sur ces questions.

Mikael ANDRE, Ville de Nancy

Je suis chargée d'études développement durable. Je recherche des précisions sur les méthodologies de développement durable et d'intégration de critères d'éco-responsabilité. Je souhaite également des échanges avec les participants et m'intéresse aux indicateurs de performance servant à mesurer les stratégies des politiques de développement durable.

Lahsen ZBAYAR, Mantes la Ville

Je suis Adjoint au maire. Ma question est simple : comment insérer une démarche éco-responsable dans un budget limité ?

Georges CHESNEAU, Carbon Hub

Ma société commercialise une solution de pilote de l'empreinte carbone, développée avec l'université d'Oxford et déployée aujourd'hui à l'échelle de deux ou trois régions en Grande-Bretagne. Je m'interroge sur la difficulté à commercialiser des solutions avec les collectivités locales pour lesquelles le seuil d'achats sera prochainement ramené de 20 000 à 4 000 euros.

Véronique CORNIETI, Mairie de Maisons-Laffitte

Je suis en charge de l'environnement dans ma commune. Mon interrogation porte sur la consommation énergétique des ordinateurs. Ce sujet est rarement abordé.

Jean-Michel LOBRY

Nous tenterons de répondre à vos diverses questions à l'issue des témoignages de la matinée.

Une animation « Flash Eco News » est proposée.

Mardi 30 mars

10H00 Table ronde

Des démarches engagées par les acteurs publics



Michel SCOTTO DI CARLO
Humoriste
«éco news»



Valérie BROSSARD
commune
de Mûrs-Erigné (49)
« démarches d'éco-
responsabilité dans
une petite commune »



Solenn ROUZAUT
ADEME
Champagne-Ardenne
« l'éco-responsabilité
dans une démarche de
certification ISO 14001 »



Sylvie DREYFUS
Bibliothèque Nationale
de France
« les aspects socio-
responsables développés dans
un établissement public »



Claire RAFFRAY
ADEME : « mise en
réseau d'expériences »



Christophe LESCOT
Assemblée nationale :
« l'éco-responsabilité à
l'Assemblée nationale »



Catherine LARRIEU
Ministère du Développement
durable : « la stratégie nationale
de développement durable
2009-2012 »

>>>

1 Les démarches d'éco-responsabilité dans une petite commune

Jean-Michel LOBRY

Quelle est l'origine de la démarche d'éco-responsabilité ?

Valérie BROSSARD, Commune de Mûrs-Erigné (département 49)

Le Maire, dès son élection a souhaité mettre en place un certain nombre d'actions liées au développement durable. Cette commune est l'une des seules à avoir une chargée de l'environnement. Le recrutement a été discuté au sein de la majorité municipale. En effet, face aux multiples actions à mettre en œuvre, la charge de travail ne pouvait être répartie sur les services municipaux, surchargés de travail.

Jean-Michel LOBRY

La communauté d'agglomération intervient-elle ?

Valérie BROSSARD

Non. Les fonds afférents à cette démarche d'éco-responsabilité sont prélevés sur le budget de la commune. Le maire était convaincu que le poste permettrait de réaliser a posteriori des économies.

Jean-Michel LOBRY

L'initiative part donc de la volonté de l' élu. Quelle est concrètement votre mission ?

Valérie BROSSARD

Je suis chargée d'accompagner et de développer la politique environnementale des élus.

Jean-Michel LOBRY

Disposez-vous d'un budget spécifique ?

Valérie BROSSARD

Non. Mon rôle est systémique et transversal. Je ne dispose pas de budget. Des investissements sont néanmoins réalisés au service Espace verts sur des désherbeurs thermiques, sur le budget voirie pour des cheminements piétons. Les budgets ont été laissés tels qu'ils étaient.

Jean-Michel LOBRY

Pouvez-vous nous citer quelques exemples de thèmes actuellement en cours de traitement ?

Valérie BROSSARD

Nous avons récemment procédé à l'installation de 350 mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur deux écoles (maternelle et primaire), tant pour des raisons techniques que pédagogique. Des écrans transmettent en effet à l'intérieur des établissements des informations sur la production d'énergie, en fonction de la météo.

Jean-Michel LOBRY

Quel est le montant de l'investissement ?

Valérie BROSSARD

Il s'élève à hauteur de 245 000 euros.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Quel est le budget annuel de la commune ?

Valérie BROSSARD

Je l'ignore. Le maire souhaitait l'installation de ces équipements lors de la période estivale (juillet et août 2009). Seul EDF a répondu à la proposition de marché. Nous travaillions déjà avec l'entreprise sur d'autres projets. Les demandes de subvention ont été réalisées simultanément. La commune s'est vue allouer 175 000 euros de financement (68 %) par le CTU, le FEDER et un troisième organisme. L'investissement réel de la commune est de 76 000 euros.

Jean-Michel LOBRY

Les montages financiers font-ils partie de votre mission ?

Valérie BROSSARD

Oui.

Jean-Michel LOBRY

Quid des problèmes de suivi ?

Valérie BROSSARD

En l'absence d'un budget spécifique et d'actions sur l'ensemble des services municipaux, il est difficile de mettre en place des indicateurs, même s'il est possible, à partir des factures d'eau, de papier et d'énergie, de réaliser un suivi. En outre, la politique environnementale de la commune est un sujet qui peut être sans fin.

Jean-Michel LOBRY

Sous-entendez-vous que l'environnement devient un sujet lassant ?

Valérie BROSSARD

Non. Le sujet est passionnant. Cependant, il est inépuisable.

Jean-Michel LOBRY

Une commune ne court-elle pas le risque de « mettre l'environnement à toutes les sauces » de manière transversale et systémique ?

Valérie BROSSARD

Nous avons mis en place vis-à-vis de la population, critique, des actions de communication. Ainsi, la suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien n'a pas toujours bien été perçue par nos concitoyens. Les déjections canines et les mauvaises herbes ont, pour leur part, occupé une large place dans le débat lors des campagnes électorales. Il convient, à mon sens d'engager des actions environnementales – tri, économie d'eau – en direction des enfants pour être susceptible de toucher les parents. Nous avons à titre d'exemple initié un rallye nature. J'ai travaillé en l'occurrence avec les 630 élèves de la commune. Cette action n'a pas nécessité de financement de la commune. Elle a été mise en place par un réseau d'associations avec lesquelles je collabore. Le rallye comportait dix étapes. Les agents des services municipaux y ont participé et leurs compétences ont pu ainsi être mises en valeur. L'action a connue un énorme succès auprès de la population, des enseignants et des enfants.

Jean-Michel LOBRY

L'intuition du maire de votre commune – la démarche environnementale est un investissement qui permettra de réaliser à terme des économies – est-elle aujourd'hui vérifiée ?

>>>

>>>

Valérie BROSSARD

Oui. Je viens tout juste de finaliser un programme régional de bassin inversant. Dans le cadre de ce contrat, j'ai requis des financements pour la mise en œuvre des actions, à titre d'exemple l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie. Pour le programme zéro phytosanitaire, l'investissement est pris en charge à hauteur de 50 % à 60 %.

Jean-Michel LOBRY

Dans les chantiers que vous avez mis en place, vous travaillez sur les postes informatiques. Avez-vous des informations concernant la consommation d'énergie des ordinateurs ?

Valérie BROSSARD

Non. Les ordinateurs de la collectivité sont tous équipés de multiprises. En effet, même éteint, un ordinateur consomme de l'énergie. Nous avons travaillé pendant deux ans avec le service informatique sur cette problématique. Les sauvegardes qui étaient réalisées la nuit sont à présent décalées dans la journée. Par ailleurs, la consommation d'un ordinateur varie en fonction des actions. Il est toutefois possible de travailler sur la luminosité des écrans.

Jean-Michel LOBRY

Quel est le retour sur investissement des actions environnementales engagées ?

Valérie BROSSARD

Pour ce qui concerne les panneaux solaires, il est de 2,5 ans. Au bout de cette période, l'installation a été financée. Elle génère en outre des ventes d'électricité à EDF pour un montant de 30 000 euros.

Jean-Michel LOBRY

Avez-vous des indicateurs pour les autres actions ?

Valérie BROSSARD

Nous n'avons pas opté pour une démarche d'Agenda 21. Aux yeux du maire, cette approche consiste à principalement communiquer pour peu d'actions à mettre en œuvre. Il agit à l'opposé : il met en place des dispositifs et communique ensuite. D'ailleurs, d'autres collectivités nous sollicitent. Des mairies proches d'Angers viennent observer nos procédés. La part de communication en externe devient prégnante.

Jean-Michel LOBRY

La part la plus ardue de votre travail n'est-elle pas à venir ? Il convient aujourd'hui de consolider l'ensemble des opérations que vous avez lancées (panneaux photovoltaïques, zéro phytosanitaire, logement en bois, etc.). Le temps des innovations ne va-t-il pas s'estomper ?

Valérie BROSSARD

Le plan « zéro phytosanitaire » a été mis en place sur trois ou quatre ans. Il influe notamment sur le mode de travail des services techniques. Aujourd'hui, les actions initiées en interne par la mairie sont recensées dans le cadre d'un Plan climat. L'objectif est d'approcher les acteurs économiques et sociaux extérieurs à la collectivité. Les douze logements en bois, construits avec le bailleur Angers Habitat, sont certifiés très haute performance énergétique. Le maire se bat pour offrir des logements sociaux.

L'éco-responsabilité dans une démarche de certification ISO 14001

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Solenn ROUZAUT, vous avez en charge le suivi de l'éco-responsabilité à l'ADEME sur la région Champagne-Ardenne. Combien de directions régionales certifiées existe-t-il à ce jour ?

Solenn ROUZAUT

Le nombre est de cinq. D'autres sont engagées dans cette dynamique et seront certifiées en 2010

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont les origines de la démarche ?

Solenn ROUZAUT

L'origine de la démarche de la direction régionale s'est inscrite dans un contexte national porteur, avec la stratégie nationale de développement durable et la mise en place à l'ADEME, en interne, d'un réseau, « ADEME exemplaire ». Ce dernier vise à l'échange de bonnes pratiques entre les différentes directions régionales et au retour d'expérience. En sus de ce réseau, un système de suivi d'un certain nombre d'indicateurs a été mis en œuvre afin de pouvoir évaluer les performances environnementales au fil du temps.

Jean-Michel LOBRY

La démarche de certification ISO 14 001 est-elle adaptée à un organisme comme le vôtre ? Elle a souvent cours dans l'industrie, voire dans les services.

Solenn ROUZAUT

La norme ISO 14001 est suffisamment générique pour s'appliquer à tous les types d'activités (biens ou services en milieu industriel, collectivités, administrations, etc.). Le management environnemental permet de mettre en place une organisation qui réponde aux objectifs fixés en s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration.

Jean-Michel LOBRY

Quel est le nombre de collaborateurs au sein de votre direction régionale ?

Solenn ROUZAUT

L'effectif est de 15 personnes.

Jean-Michel LOBRY

L'ensemble de l'effectif s'inscrit-il dans la démarche ?

Solenn ROUZAUT

Oui. La démarche a débuté en 2006, à la suite de l'appel de l'ancienne présidente de l'ADEME, Mme PAPPALARDO. Cette dernière a souhaité que les directions régionales s'engagent dans le management environnemental. L'ADEME de Champagne-Ardenne est géré par un directeur régional extrêmement sensible à ces questions.

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous illustrer par un ou deux exemples ce qu'est l'analyse environnementale ?

Solenn ROUZAUT

L'organisation au sein de l'ADEME Champagne-Ardenne est passée par la révision des ressources allouées à cette démarche. Force est de constater en effet que ce type de mise en place est assez lourd sur le terrain. Un stagiaire en fin d'études s'est chargé, dans la

>>>

>>> phase état des lieux, de la partie analyse environnementale et réglementaire. L'analyse environnementale a consisté à identifier les principaux impacts sur l'environnement de notre activité (bâtiment, énergie, déplacements, etc.). Nous avons passé aux cribles la totalité de nos activités, y compris notre participation à des salons. Les déplacements professionnels revêtent également une place importante. Le bâtiment où nous sommes installées est énergivore. Nous avons ainsi identifié nos principaux enjeux d'un point de vue environnemental.

Jean-Michel LOBRY

L'analyse réglementaire consiste-t-elle à examiner si l'organisation est en phase avec la réglementation ?

Solenn ROUZAUT

L'idée était de faire un recensement exhaustif de l'ensemble des exigences légales auxquelles le site doit se conformer. Bien qu'une part de cette étude soit rébarbative, elle permet d'examiner des éléments auxquels personne ne s'attache habituellement.

Jean-Michel LOBRY

Avez-vous été accompagné par un consultant sur l'ensemble de la démarche de certification ?

Solenn ROUZAUT

Non. En revanche, la veille réglementaire est assurée par un prestataire extérieur.

Jean-Michel LOBRY

Quel est le coût de cette prestation ?

Muriel ALAMICHEL

Le montant est de l'ordre de 3 000 euros par an.

Jean-Michel LOBRY

Comment l'équipe est-elle impliquée dans la démarche afin que nul n'en soit exclu ?

Solenn ROUZAUT

Les points névralgiques environnementaux identifiés, une stratégie interne est élaborée visant à l'application d'actions prioritaires afin d'en réduire l'impact. Grâce aux indicateurs historiquement en place en interne, nous avons obtenu un retour sur l'évaluation de la démarche.

Jean-Michel LOBRY

La direction régionale est-elle à l'heure actuelle certifiée ISO 14001 ?

Solenn ROUZAUT

Oui. Elle a reçu la certification au mois de décembre 2008. En termes d'organisation en interne, les quinze collaborateurs sont fortement mobilisés et sollicités. Le directeur régional impulse la démarche et statue sur son efficacité, sa pertinence et son adéquation, lors des revues de direction biennuelles.

Jean-Michel LOBRY

Prenons l'exemple d'une assistante. Quelle est son action dans le cadre de la démarche ?

>>>

>>>

Solenn ROUZAUT

Nous avons mené une réflexion davantage à l'échelle du poste de travail : consommation énergétique (lumière, ordinateurs, imprimantes, chauffage, etc.) et consommables. Nous engagerons des actions notamment sur les achats de fourniture, de la consommation papier.

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous expliciter les quatre objectifs d'amélioration que vous vous êtes fixés ?

Solenn ROUZAUT

Note politique environnementale s'articule autour des quatre axes de travail suivant :

l'amélioration des consommations énergétiques ;

l'amélioration des déplacements professionnels ;

l'amélioration du tri et de la valorisation des déchets ;

les achats éco-responsables.

Jean-Michel LOBRY

La mise en œuvre d'une méthode est source de gains immédiats. Au regard de vos actions, force est de constater que vous avez réalisé de nombreuses économies.

Solenn ROUZAUT

En effet. Nous avons réduit de 15 % notre consommation énergétique depuis le début du programme et de 40 % notre consommation de gaz. Nous avons procédé notamment à un diagnostic énergétique du bâtiment et mis l'accent sur un programme différenciant le niveau de température requis le jour et la nuit, la semaine ou le week-end. A l'échelle du poste de travail, nous avons installé des multiprises avec interrupteur pour les ordinateurs.

En matière de déplacement professionnel, nous avons insisté sur les petits trajets sur Châlons. Des vélos de service sont mis à la disposition des salariés, des tickets de bus sont distribués, etc.

En termes de déchets, nous avons diminué de 24 % les papiers évacués par personne. Nous avons travaillé sur tout ce qui a trait à la dématérialisation. En outre, deux tiers de nos fournitures sont à valeur écologique.

Jean-Michel LOBRY

Quels sont les deux ou trois éléments incontournables pour réussir une telle démarche ?

Solenn ROUZAUT

L'implication de la hiérarchie et du politique est, à mon sens, essentiel. En effet, la démarche de certification peut durer deux ans. L'animation en interne est le second point incontournable. Enfin, la démarche suppose de fédérer une majorité de collaborateurs.

Les aspects socio-responsables développés dans un établissement public

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous nous expliquer la genèse de cette démarche au sein de la BNF ? Procède-t-elle d'une volonté de son responsable ?

Sylvie DREYFUS

Il est constitutionnel, selon Bruno Racine, de s'occuper aujourd'hui du développement durable. En tant que service public, la Bibliothèque nationale de France tente de satisfaire à cette obligation.

Jean-Michel LOBRY

Franchir des paliers implique de la méthode et l'élaboration d'un plan d'actions. Quand le process a-t-il démarré ?

>>>

>>> **Sylvie DREYFUS**

Le bâtiment de la BNF est le plus anti-écologique qui ait été réalisé depuis dix ans. Il m'a été demandé de me charger de la diversification des publics. Ce poste correspond au travail de sept à huit personnes dans les grandes institutions culturelles équivalentes. Dans un souci de pragmatisme, je me suis engagée dans une démarche inverse de celle précédemment décrite. J'ai tenté un certain nombre d'expériences qui, en cas de réussite, pourraient être reproduites. A titre indicatif, la Bibliothèque nationale de France accueille 85 % d'étudiants qui ne consultent qu'un tiers des collections.

Dans un second temps, j'ai été chargée des aspects sociaux du développement durable. L'idée était de conjuguer une écoute des pratiques citoyennes en vigueur à une valorisation de nos collections – la Bibliothèque nationale de France détient le dépôt légal de l'intégralité des livres imprimés et des films et s'intéresse également à celui des sites Internet. La question à résoudre était celle des attentes formulées par le grand public en matière de développement durable.

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont les expériences que vous avez conduites pour répondre à cette interrogation ?

Sylvie DREYFUS

Je développerai les expériences à destination des publics en difficulté qui, généralement, ne s'autorisent pas la visite des lieux culturels. Il m'a été demandé de m'adresser aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont quitté l'école et ont, de fait, une relation distante avec la culture. J'ai donc contacté les missions locales pour l'emploi et organisé une journée d'accueil à la Bibliothèque nationale de France (BNF). Dans un premier temps, les jeunes ont pu visiter le bâtiment – la partie grand public mais également l'édifice et sa structure. L'après-midi, ils se sont répartis en plusieurs ateliers où le personnel de la Bibliothèque leur a fait découvrir les différents métiers. L'idée était de montrer la réalité du travail et non de l'aborder d'un point de vue technique. L'expérience a été fédératrice pour l'ensemble des salariés volontaires de la BNF et plébiscitée par les structures de formation partenaires.

Jean-Michel LOBRY

Qu'est-ce que la fresque de l'Histoire que vous avez réalisée à Grigny ?

Sylvie DREYFUS

Elle consiste à faire comprendre aux personnes éloignées de la culture et éventuellement de la société française ce qu'est l'Histoire. Nous avons travaillé avec l'association Décider, à Grigny, créée à l'origine pour négocier le report du paiement des charges des HLM. Elle a élargi par la suite son action, en collaborant notamment avec le Louvre. L'association existe depuis une dizaine d'années et travaille principalement avec des femmes africaines. Le travail a débuté par une fresque individuelle permettant de placer l'arrivée de ces personnes en France, de même que leurs périodes de maternité. L'exercice s'attache actuellement à réaliser une fresque plus globale dont le point de départ se situe 3 000 ans avant J-C, à l'invention de l'écriture, et court jusqu'à aujourd'hui, en s'arrêtant particulièrement sur la Révolution française (1789). A chaque étape, nous testons la compréhension des femmes. La fresque devrait s'achever au mois d'octobre 2010. Sa réalisation aura duré deux ans. J'espère que cette fresque de l'Histoire sera transformée, par exemple en un jeu, afin de servir à d'autres.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Une dynamique s'est créée dans votre quartier. Comment votre bâtiment s'est-il intégré dans la démarche d'éco-quartier ?

Sylvie DREYFUS

Le quartier était au départ un « no man's land ». Il s'est progressivement peuplé d'HLM, d'ILN (Immeuble à loyer normal), d'administrations et d'entreprises. L'association AFET (Association française pour l'amélioration de l'excellence territoriale) a fédéré différents acteurs du quartier afin de le transformer en un lieu éco-citoyen. La BNF est le cœur de ce quartier, aussi était-il logique qu'elle participe à ce projet. Ce dernier m'a particulièrement intéressé car il m'offrait la possibilité de m'adresser à des publics différents et d'organiser des initiatives à leur attention (séances de cinéma à l'heure du déjeuner pour les salariés et les habitants du quartier). Je citerai particulièrement un temps fort, au mois de décembre 2009. La manifestation portait sur le thème « créer une mémoire partagée du quartier de la gare ». L'idée était de souligner l'importance de devenir acteurs du territoire et la nécessité d'une transmission de l'histoire entre les anciens et les nouveaux habitants du quartier.

Jean-Michel LOBRY

Avec le recul, quelle dynamique cette démarche crée-t-elle en interne ? Quels sont les changements qui sont intervenus avec vos publics ?

Sylvie DREYFUS

Je répondrai tout d'abord à la seconde interrogation. Ce que je présentais est en voie de se produire, c'est-à-dire enregistrer un essor de la demande après trois ou quatre ans d'expérimentation. Je reçois de nombreuses sollicitations de visites mais je n'ai pas les moyens de répondre positivement à toutes car je ne dispose pas de budget.

S'agissant de l'interne, des personnes suivent avec beaucoup d'intérêt les actions que j'engage. Il convient à présent de consolider les différents éléments. Il s'agit dans les mois à venir de me recentrer sur la nécessité de convaincre et mobiliser mes collègues.

Jean-Michel LOBRY

Les intervenantes souhaitent-elles s'interroger ou formuler des remarques sur leurs exposés respectifs ?

Valérie BROSSARD

La certification ISO 14001 constitue pour ma part un rêve. Je suis davantage sur le terrain à l'instar de Mme Sylvie DREYFUS. Je travaille depuis cinq ans sur les questions environnementales mais j'ai aujourd'hui le sentiment de « perdre mes petits ». Or la certification ISO 14001 me semblait davantage adaptée à l'industrie.

Solenn ROUZAUT

La mise en œuvre de cette démarche à l'ADEME prouve qu'il est possible de l'engager même dans des activités tertiaires ou les collectivités. Depuis six mois, j'assure le suivi des projets de deux collectivités qui se sont engagées dans ce système de management environnemental vers une certification ISO 14001. La ville de Chalons a reçu pour son service « potabilisation » de l'eau. Le service gestion des déchets de l'agglomération souhaite également entrer dans une telle démarche et je suis en contact en régulier avec lui. Ceci étant, peu de collectivités se sont pour l'heure engagées mais l'outil est adaptable à tout type d'activité.

Sylvie DREYFUS

Une consultation a été menée auprès du personnel de la BNF. Une AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) a été lancée, fortement soutenue par la BNF. L'idée est de donner à un agriculteur la possibilité d'exercer son métier en concluant avec lui un contrat de six mois pour disposer de bons légumes. La démarche remporte un vif succès à Paris. Enfin, la BNF s'est résolument engagée vers l'ouverture de ses marchés aux entreprises solidaires.

Une nouvelle page d'informations « Eco-news » intervient

2 L'éco-responsabilité dans une démarche de certification ISO 14001

>>>

Jean-Michel LOBRY

Solenn ROUZAUT, vous avez en charge le suivi de l'éco-responsabilité à l'ADEME sur la région Champagne-Ardenne. Combien de directions régionales certifiées existe-t-il à ce jour ?

Solenn ROUZAUT

Le nombre est de cinq. D'autres sont engagées dans cette dynamique et seront certifiées en 2010

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont les origines de la démarche ?

Solenn ROUZAUT

L'origine de la démarche de la direction régionale s'est inscrite dans un contexte national porteur, avec la stratégie nationale de développement durable et la mise en place à l'ADEME, en interne, d'un réseau, « ADEME exemplaire ». Ce dernier vise à l'échange de bonnes pratiques entre les différentes directions régionales et au retour d'expérience. En sus de ce réseau, un système de suivi d'un certain nombre d'indicateurs a été mis en œuvre afin de pouvoir évaluer les performances environnementales au fil du temps.

Jean-Michel LOBRY

La démarche de certification ISO 14 001 est-elle adaptée à un organisme comme le vôtre ? Elle a souvent cours dans l'industrie, voire dans les services.

Solenn ROUZAUT

La norme ISO 14001 est suffisamment générique pour s'appliquer à tous les types d'activités (biens ou services en milieu industriel, collectivités, administrations, etc.). Le management environnemental permet de mettre en place une organisation qui réponde aux objectifs fixés en s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration.

Jean-Michel LOBRY

Quel est le nombre de collaborateurs au sein de votre direction régionale ?

>>>

>>>

Solenn ROUZAUT

L'effectif est de 15 personnes.

Jean-Michel LOBRY

L'ensemble de l'effectif s'inscrit-il dans la démarche ?

Solenn ROUZAUT

Oui. La démarche a débuté en 2006, à la suite de l'appel de l'ancienne présidente de l'ADEME, Mme PAPPALARDO. Cette dernière a souhaité que les directions régionales s'engagent dans le management environnemental. L'ADEME de Champagne-Ardenne est géré par un directeur régional extrêmement sensible à ces questions.

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous illustrer par un ou deux exemples ce qu'est l'analyse environnementale ?

Solenn ROUZAUT

L'organisation au sein de l'ADEME Champagne-Ardenne est passée par la révision des ressources allouées à cette démarche. Force est de constater en effet que ce type de mise en place est assez lourd sur le terrain. Un stagiaire en fin d'études s'est chargé, dans la phase état des lieux, de la partie analyse environnementale et réglementaire. L'analyse environnementale a consisté à identifier les principaux impacts sur l'environnement de notre activité (bâtiment, énergie, déplacements, etc.). Nous avons passé aux cribles la totalité de nos activités, y compris notre participation à des salons. Les déplacements professionnels revêtent également une place importante. Le bâtiment où nous sommes installées est énergivore. Nous avons ainsi identifié nos principaux enjeux d'un point de vue environnemental.

Jean-Michel LOBRY

L'analyse réglementaire consiste-t-elle à examiner si l'organisation est en phase avec la réglementation ?

Solenn ROUZAUT

L'idée était de faire un recensement exhaustif de l'ensemble des exigences légales auxquelles le site doit se conformer. Bien qu'une part de cette étude soit rébarbative, elle permet d'examiner des éléments auxquels personne ne s'attache habituellement.

Jean-Michel LOBRY

Avez-vous été accompagné par un consultant sur l'ensemble de la démarche de certification ?

Solenn ROUZAUT

Non. En revanche, la veille réglementaire est assurée par un prestataire extérieur.

Jean-Michel LOBRY

Quel est le coût de cette prestation ?

Muriel ALAMICHEL

Le montant est de l'ordre de 3 000 euros par an.

Jean-Michel LOBRY

Comment l'équipe est-elle impliquée dans la démarche afin que nul n'en soit exclu ?

>>>

>>>

Solenn ROUZAUT

Les points névralgiques environnementaux identifiés, une stratégie interne est élaborée visant à l'application d'actions prioritaires afin d'en réduire l'impact. Grâce aux indicateurs historiquement en place en interne, nous avons obtenu un retour sur l'évaluation de la démarche.

Jean-Michel LOBRY

La direction régionale est-elle à l'heure actuelle certifiée ISO 14001 ?

Solenn ROUZAUT

Oui. Elle a reçu la certification au mois de décembre 2008. En termes d'organisation en interne, les quinze collaborateurs sont fortement mobilisés et sollicités. Le directeur régional impulse la démarche et statue sur son efficacité, sa pertinence et son adéquation, lors des revues de direction biennuelles.

Jean-Michel LOBRY

Prenons l'exemple d'une assistante. Quelle est son action dans le cadre de la démarche ?

Solenn ROUZAUT

Nous avons mené une réflexion davantage à l'échelle du poste de travail : consommation énergétique (lumière, ordinateurs, imprimantes, chauffage, etc.) et consommables. Nous engagerons des actions notamment sur les achats de fourniture, de la consommation papier.

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous expliciter les quatre objectifs d'amélioration que vous vous êtes fixés ?

Solenn ROUZAUT

Note politique environnementale s'articule autour des quatre axes de travail suivant :

- l'amélioration des consommations énergétiques ;
- l'amélioration des déplacements professionnels ;
- l'amélioration du tri et de la valorisation des déchets ;
- les achats éco-responsables.

Jean-Michel LOBRY

La mise en œuvre d'une méthode est source de gains immédiats. Au regard de vos actions, force est de constater que vous avez réalisé de nombreuses économies.

Solenn ROUZAUT

En effet. Nous avons réduit de 15 % notre consommation énergétique depuis le début du programme et de 40 % notre consommation de gaz. Nous avons procédé notamment à un diagnostic énergétique du bâtiment et mis l'accent sur un programme différenciant le niveau de température requis le jour et la nuit, la semaine ou le week-end. A l'échelle du poste du travail, nous avons installé des multiprises avec interrupteur pour les ordinateurs.

En matière de déplacement professionnel, nous avons insisté sur les petits trajets sur Châlons. Des vélos de service sont mis à la disposition des salariés, des tickets de bus sont distribués, etc.

En termes de déchets, nous avons diminué de 24 % les papiers évacués par personne. Nous avons travaillé sur tout ce qui a trait à la dématérialisation. En outre, deux tiers de nos fournitures sont à valeur écologique.

>>>

Jean-Michel LOBRY

Quels sont les deux ou trois éléments incontournables pour réussir une telle démarche ?

Solenn ROUZAUT

L'implication de la hiérarchie et du politique est, à mon sens, essentiel. En effet, la démarche de certification peut durer deux ans. L'animation en interne est le second point incontournable. Enfin, la démarche suppose de fédérer une majorité de collaborateurs.

3 Les aspects socio-responsables développés dans un établissement public

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous nous expliquer la genèse de cette démarche au sein de la BNF ? Procède-t-elle d'une volonté de son responsable ?

Sylvie DREYFUS

Il est constitutionnel, selon Bruno Racine, de s'occuper aujourd'hui du développement durable. En tant que service public, la Bibliothèque nationale de France tente de satisfaire à cette obligation.

Jean-Michel LOBRY

Franchir des paliers implique de la méthode et l'élaboration d'un plan d'actions. Quand le process a-t-il démarré ?

Sylvie DREYFUS

Le bâtiment de la BNF est le plus anti-écologique qui ait été réalisé depuis dix ans. Il m'a été demandé de me charger de la diversification des publics. Ce poste correspond au travail de sept à huit personnes dans les grandes institutions culturelles équivalentes. Dans un souci de pragmatisme, je me suis engagée dans une démarche inverse de celle précédemment décrite. J'ai tenté un certain nombre d'expériences qui, en cas de réussite, pourraient être reproduites. A titre indicatif, la Bibliothèque nationale de France accueille 85 % d'étudiants qui ne consultent qu'un tiers des collections.

Dans un second temps, j'ai été chargée des aspects sociaux du développement durable. L'idée était de conjuguer une écoute des pratiques citoyennes en vigueur à une valorisation de nos collections – la Bibliothèque nationale de France détient le dépôt légal de l'intégralité des livres imprimés et des films et s'intéresse également à celui des sites Internet. La question à résoudre était celle des attentes formulées par le grand public en matière de développement durable.

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont les expériences que vous avez conduites pour répondre à cette interrogation ?

>>>

>>>

Sylvie DREYFUS

Je développerai les expériences à destination des publics en difficulté qui, généralement, ne s'autorisent pas la visite des lieux culturels. Il m'a été demandé de m'adresser aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont quitté l'école et ont, de fait, une relation distante avec la culture. J'ai donc contacté les missions locales pour l'emploi et organisé une journée d'accueil à la Bibliothèque nationale de France (BNF). Dans un premier temps, les jeunes ont pu visiter le bâtiment – la partie grand public mais également l'édifice et sa structure. L'après-midi, ils se sont répartis en plusieurs ateliers où le personnel de la Bibliothèque leur a fait découvrir les différents métiers. L'idée était de montrer la réalité du travail et non de l'aborder d'un point de vue technique. L'expérience a été fédératrice pour l'ensemble des salariés volontaires de la BNF et plébiscitée par les structures de formation partenaires.

Jean-Michel LOBRY

Qu'est-ce que la fresque de l'Histoire que vous avez réalisée à Grigny ?

Sylvie DREYFUS

Elle consiste à faire comprendre aux personnes éloignées de la culture et éventuellement de la société française ce qu'est l'Histoire. Nous avons travaillé avec l'association Décider, à Grigny, créée à l'origine pour négocier le report du paiement des charges des HLM. Elle a élargi par la suite son action, en collaborant notamment avec le Louvre. L'association existe depuis une dizaine d'années et travaille principalement avec des femmes africaines. Le travail a débuté par une fresque individuelle permettant de placer l'arrivée de ces personnes en France, de même que leurs périodes de maternité. L'exercice s'attache actuellement à réaliser une fresque plus globale dont le point de départ se situe 3 000 ans avant J-C, à l'invention de l'écriture, et court jusqu'à aujourd'hui, en s'arrêtant particulièrement sur la Révolution française (1789). A chaque étape, nous testons la compréhension des femmes. La fresque devrait s'achever au mois d'octobre 2010. Sa réalisation aura duré deux ans. J'espère que cette fresque de l'Histoire sera transformée, par exemple en un jeu, afin de servir à d'autres.

Jean-Michel LOBRY

Une dynamique s'est créée dans votre quartier. Comment votre bâtiment s'est-il intégré dans la démarche d'éco-quartier ?

Sylvie DREYFUS

Le quartier était au départ un « no man's land ». Il s'est progressivement peuplé d'HLM, d'ILN (Immeuble à loyer normal), d'administrations et d'entreprises. L'association AFET (Association française pour l'amélioration de l'excellence territoriale) a fédéré différents acteurs du quartier afin de le transformer en un lieu éco-citoyen. La BNF est le cœur de ce quartier, aussi était-il logique qu'elle participe à ce projet. Ce dernier m'a particulièrement intéressé car il m'offrait la possibilité de m'adresser à des publics différents et d'organiser des initiatives à leur attention (séances de cinéma à l'heure du déjeuner pour les salariés et les habitants du quartier). Je citerai particulièrement un temps fort, au mois de décembre 2009. La manifestation portait sur le thème « créer une mémoire partagée du quartier de la gare ». L'idée était de souligner l'importance de devenir acteurs du territoire et la nécessité d'une transmission de l'histoire entre les anciens et les nouveaux habitants du quartier.

Jean-Michel LOBRY

Avec le recul, quelle dynamique cette démarche crée-t-elle en interne ? Quels sont les changements qui sont intervenus avec vos publics ?

>>>

>>>

Sylvie DREYFUS

Je répondrai tout d'abord à la seconde interrogation. Ce que je presentais est en voie de se produire, c'est-à-dire enregistrer un essor de la demande après trois ou quatre ans d'expérimentation. Je reçois de nombreuses sollicitations de visites mais je n'ai pas les moyens de répondre positivement à toutes car je ne dispose pas de budget.

S'agissant de l'interne, des personnes suivent avec beaucoup d'intérêt les actions que j'engage. Il convient à présent de consolider les différents éléments. Il s'agit dans les mois à venir de me recentrer sur la nécessité de convaincre et mobiliser mes collègues.

Jean-Michel LOBRY

Les intervenantes souhaitent-elles s'interroger ou formuler des remarques sur leurs exposés respectifs ?

Valérie BROSSARD

La certification ISO 14001 constitue pour ma part un rêve. Je suis davantage sur le terrain à l'instar de Mme Sylvie DREYFUS. Je travaille depuis cinq ans sur les questions environnementales mais j'ai aujourd'hui le sentiment de « perdre mes petits ». Or la certification ISO 14001 me semblait davantage adaptée à l'industrie.

Solenn ROUZAUT

La mise en œuvre de cette démarche à l'ADEME prouve qu'il est possible de l'engager même dans des activités tertiaires ou les collectivités. Depuis six mois, j'assure le suivi des projets de deux collectivités qui se sont sens engagées dans ce système de management environnemental vers une certification ISO 14001. La ville de Chalons a reçu pour son service « potabilisation » de l'eau. Le service gestion des déchets de l'agglomération souhaite également entrer dans une telle démarche et je suis en contact en régulier avec lui. Ceci étant, peu de collectivités se sont pour l'heure engagées mais l'outil est adaptable à tout type d'activité.

Sylvie DREYFUS

Une consultation a été menée auprès du personnel de la BNF. Une AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) a été lancée, fortement soutenue par la BNF. L'idée est de donner à un agriculteur la possibilité d'exercer son métier en concluant avec lui un contrat de six mois pour disposer de bons légumes. La démarche remporte un vif succès à Paris. Enfin, la BNF s'est résolument engagée vers l'ouverture de ses marchés aux entreprises solidaires.

Une nouvelle plage d'informations « Eco-news » intervient.

Mise en réseau des expériences

Jean-Michel LOBRY

Claire RAFFRAY nous présente la Lettre éco-acteurs ensemble.

Claire RAFFRAY, ADEME

Cette newsletter est envoyée aux acteurs publics abonnés (1 000 adhérents). Elle vise à mettre en avant les expériences mises en œuvre dans le domaine de l'éco-responsabilité.

>>>

>>>

Elle s'articule autour de deux rubriques principales. Dans la première, intitulée « au cœur de l'action », nous mettons en avant des retours d'expériences intéressants et innovants de collectivités, d'administrations ou d'établissements publics (par exemple, Ministères, IFREMER, établissements de santé, lycées).

La seconde rubrique, « à vos côtés », présente des outils ADEME permettant d'accompagner en profondeur les collectivités dans leur démarche d'éco-responsabilité.

Jean-Michel LOBRY

Quelle est la périodicité de la newsletter ?

Claire RAFFRAY

La Lettre Eco-acteurs est trimestrielle

La rubrique « brèves » expose des démarches en quelques lignes et fournit des contacts.

L'agenda répertorie les dates des divers événements liés au développement durable.

Jean-Michel LOBRY

Quel est le coût de l'abonnement ?

Claire RAFFRAY

5 L'éco-responsabilité à l'Assemblée Nationale

Jean-Michel LOBRY

M. Christophe LESCOT, quand l'Assemblée nationale a-t-elle initiée une démarche éco-responsable ?

Christophe LESCOT

Nous avons démarré la démarche il y a deux ans.

Jean-Michel LOBRY

Le Parlement a-t-il réalisé des progrès dans la consommation de papier ?

Christophe LESCOT

Le meilleur outil de progrès est le traitement dématérialisé des amendements. L'outil informatique permet en effet de déposer des amendements en nombre.

Jean-Michel LOBRY

Vous avez réalisé un guide de bonnes pratiques. Pourriez-vous expliciter votre démarche ?

>>>

>>>

Christophe LESCOT

Le guide tente de fédérer et de mettre en valeur la variété des démarches des différents domaines d'activité de l'Assemblée. Il présente notamment les actions visant à réduire la consommation de papier. Le Parlement, comme pléthore d'administrations, est, du fait de son formalisme, particulièrement papivore – culte de l'acte administratif avec une profusion d'amendements, de comptes rendus de commissions, de projets de loi, etc. Un impressionnant travail de dématérialisation a été engagé. De plus, une démarche environnementale liée à nos bâtiments a été mise en œuvre. Le Palais Bourbon, où siège l'Assemblée nationale, n'est pas performant d'un point de vue énergétique. L'édifice annexe, sis au 253 boulevard Saint-Germain, date, quant à lui, des années 1950 et subira un bilan énergétique.

Nous avons en revanche fait l'acquisition auprès du ministère des Affaires étrangères d'un nouvel immeuble – situé au 103 rue de l'université – dont nous comptons faire, après rénovation, un bâtiment pilote.

Jean-Michel LOBRY

Quid des déchets ?

Christophe LESCOT

Le système de recyclage est classique.

Je souligne à ce stade que je travaille au sein du secrétariat général de la présidence. Je ne suis pas les questions environnementales tout au long de l'année. J'ai eu un rôle d'impulsion dans l'élaboration du guide de bonnes pratiques.

Jean-Michel LOBRY

Qu'en est-il des actions entreprises dans le domaine des économies d'énergie (éclairage, climatisation) ?

Christophe LESCOT

Nous avons remplacé les lampes halogènes par des diodes lumineuses et généralisé l'éclairage basse consommation. Nous avons mis en œuvre dans notre nouvel immeuble, rue de l'université, un système de « free cooling », c'est-à-dire l'utilisation de l'air ambiant pour la climatisation ou le chauffage. Enfin, nous tentons de rénover notre ancien immeuble du boulevard Saint Germain.

Jean-Michel LOBRY

Je note que la consommation globale de papier a baissé de 55 % sur la période 2003-2008.

Christophe LESCOT

Force est en effet de constater cette réduction, malgré l'augmentation du nombre d'amendements. Nous nous orientons vers une dématérialisation du traitement des amendements, ce qui impose de généraliser l'utilisation de l'ordinateur au sein de l'Hémicycle. Ceci étant, le traitement à distance du papier pose d'autres problématiques, comme l'accès depuis l'hémicycle au réseau Internet.

Nous avons par ailleurs conclu un marché avec une société chargée en aval du tri de nos corbeilles papier. L'accord prévoyait notamment le reversement d'une redevance en fonction du taux d'impureté. Nous avons souhaité, pour des raisons de visibilité, généraliser les corbeilles, ce qui nous a conduit à une modification de la filière de traitement des déchets.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Au regard de l'immense place que prend le papier à l'Assemblée nationale, comment avez-vous accompagné les révolutions comportementales pour parvenir à une baisse de 55 % ?

Christophe LESCOT

La généralisation du recours au site Internet a énormément influé. Les députés peuvent en effet télécharger l'ensemble des amendements. Nous souhaiterions également développer la dématérialisation des échanges de notes et de courriers à l'intérieur de notre administration. La question est préoccupante et difficile à résoudre. En effet, les deux autorités administratives, Président de l'Assemblée et questeurs, sont régulièrement saisies par des citoyens ou des députés. Les courriers originaux arrivent dans un point unique avant redistribution au service ad hoc. Ce dernier rédige une note pour proposer une solution. Puis un projet de réponse est élaboré. Il convient en conséquence de dématérialiser l'ensemble du process. Cette démarche suppose de scanner les courriers. L'envoi par courriel imposerait un travail de remise en forme des documents.

Jean-Michel LOBRY

Les banques ont réalisé de nombreuses actions en matière de dématérialisation.

Christophe LESCOT

L'Assemblée nationale, à l'instar d'un grand nombre d'administrations, a une exigence de forme.

Jean-Michel LOBRY

De quelle façon parvenez-vous à résoudre les contradictions auxquelles vous êtes confronté – réduire la consommation de papier, améliorer la circulation des informations et se conformer aux réglementations ?

Christophe LESCOT

L'autorité politique et administrative nous incite à agir.

Jean-Michel LOBRY

Les députés utilisent-ils les vélos mis à leur disposition ? Emploient-ils le covoiturage ?

Christophe LESCOT

L'emploi des vélos est relativement variable, contrairement au covoiturage qui se développe. Je reviens sur la comparaison que vous avez effectuée avec une banque. Une administration reçoit de multiples courriers externes originaux qui demandent un traitement spécifique.

Jean-Michel LOBRY

Existe-t-il des moyens pour surmonter ces complexités ?

Christophe LESCOT

Il est nécessaire de redistribuer les tâches et les compétences entre les services.

Jean-Michel LOBRY

Votre démarche éco-responsable est en conséquence un levier de réorganisation en interne.

Christophe LESCOT

Oui. Le guide s'est prolongé par la désignation dans chaque service d'un fonctionnaire responsable du suivi, chargé de la remontée des initiatives.

>>>

6 La stratégie nationale de développement durable 2009-2013

Jean-Michel LOBRY

La première stratégie a couvert la période 2003-2008. Quand la prochaine stratégie sera-t-elle mise en place ?

Catherine LARRIEU, Ministère du Développement Durable

Dès lors que nous disposerons de la date de la réunion interministérielle, présidée par le Premier Ministre.

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont les actions prioritaires que présentera cette stratégie, tant au niveau de l'Etat que des collectivités ? Quels grands axes déclinera-t-elle ?

Catherine LARRIEU

Cette stratégie nationale est adoptée et élaborée par l'Etat, en concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés. Elle sera validée par le Gouvernement et présentée au Parlement. Les différents ministères devront la mettre en œuvre, puis elle sera proposée aux autres acteurs. Nous n'avons aucun moyen de l'imposer. Son contenu ne relève pas uniquement de la responsabilité de l'Etat, ni de celle des acteurs publics. Les entreprises privées disposent également de moyens d'actions, de leviers, de capacités d'information et de transformation, etc. Il convient de ne surtout pas les négliger.

Jean-Michel LOBRY

Mme Michèle PAPPALARDO l'indiquait précédemment dans son introduction, les étapes à franchir sont notamment celles des incitations (bonus/malus pour les administrations). Cette stratégie sera-t-elle également incitative ? Inclura-t-elle des sanctions ?

Catherine LARRIEU

La stratégie est davantage explicative. Elle n'est pas d'ordre réglementaire. Elle sera présentée au Parlement, en particulier le rapport d'activité annuel, mais ne sera soumise à aucun vote. Engager une transformation impose une appréciation correcte des objectifs. C'est pourquoi la pédagogie, la transparence et l'outillage au travers d'indicateurs seront essentiellement mis en avant. Certains sujets pourront être soumis aux bonus/malus mais ils devront être précis.

Ceci étant, la stratégie de développement durable est beaucoup plus large. Celle de 2009-2013 contient 9 défis principaux : le changement climatique, la préservation des ressources naturelles, la cohésion sociale, la politique d'aide au développement, la recherche et développement, l'éducation, la santé, etc. Il convient d'élargir les approches car il existe de réelles interdépendances. Le rapport entre les différents aspects n'étant pas toujours gagnant-gagnant, les avancées découlent d'un travail sur les interconnexions.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous expliquer à chacun des intervenants ici présents ce que leur apportera la stratégie ? Accompagnera-t-elle, suscitera-t-elle des clubs à l'instar de celui que souhaite développer Sylvie DREYFUS à la BNF ? Permettra-t-elle d'obtenir des financements ?

Catherine LARRIEU

Pour ce qui concerne un acteur local comme la commune de Mûrs-Erigné, la stratégie est un outil qui permet de montrer aux concitoyens que la municipalité n'est pas la seule collectivité à travailler sur ces sujets. Il existe des objectifs nationaux. La France a en effet pris des engagements. Les élus ne seront plus en conséquence à considérer comme des rêveurs mais davantage comme des précurseurs. La stratégie peut également prendre la forme d'une checklist qui répertorie les méthodologies existantes et les outils nécessaires à une démarche de développement durable. Il est nécessaire d'articuler les liens entre environnement, social et économie. Elle ne peut se limiter aux éco-gestes car elle manquera rapidement de sens.

Jean-Michel LOBRY

Quel est votre message pour le représentant de l'Assemblée nationale ?

Catherine LARRIEU

Il existe un réseau de correspondants dans tous les ministères. Pourtant, nous rencontrons de la perplexité quand nous abordons la question du développement durable. En effet, la plupart des personnes pensent que développement durable est synonyme d'environnement. Aussi sont-elles surprises par la définition, dans la stratégie 2009-2013, de neuf défis (quatre environnementaux, trois à dominante sociale et trois à dominante transversale). Par ailleurs, il est souvent nécessaire d'expliquer que les sujets étant interdépendants, les solutions se doivent d'être globales.

Jean-Michel LOBRY

En termes de méthodologie, de quelle manière comptez-vous communiquer sur la stratégie ?

Catherine LARRIEU

Nous avons travaillé au sein d'une commission tripartite pour savoir quels indicateurs mettre en avant. Nous dénombrons une quinzaine d'indicateurs de premier niveau et 25 de second niveau. Nous déterminerons à l'usage comment communiquer sur ces critères.

En termes de pratique, nous animons un club des établissements publics pour le développement durable. Créé en 2006, il regroupait une vingtaine d'acteurs. En 2008, les membres du club ont signé une charte s'engageant notamment à formaliser les démarches et former leurs salariés. A l'heure actuelle, le club compte une soixantaine d'établissements et d'entreprises publics, qui représentent au total 1,2 million de salariés, soit la moitié des personnels du secteur.

7 Echanges avec la salle

Nicolas HUGOT, ENSTA ParisTech, Paris

Je suis en charge du service travaux/bâtiment de l'ENSTA. Je formulerais deux remarques. Premièrement, nous avons, à mon sens, atteint aujourd'hui l'essoufflement cité par les précédents intervenants, à savoir le retrait de la taxe carbone et, de fait, celui d'un certain groupe écologiste. Deuxièmement, s'agissant des indicateurs, il existe depuis 19 ans l'empreinte écologique qui compare la bio-capacité de la planète à l'impact de l'humain sur les ressources naturelles. Depuis l'année 2000, nous avons dépassé à l'échelle mondiale la bio-capacité de la planète. C'est pourquoi, toute stratégie de développement durable devrait, selon moi, garder en mémoire cet indicateur. En effet, je conteste la déclaration de Mme Michèle PAPPALARDO en ouverture de conférence. Le pourquoi est toujours aussi important.

Jean-Michel LOBRY

Quel est le point de vue des élus de Mûrs-Erigné ? Les collectivités savent-elles communiquer sur le motif ?

Valérie BROSSARD

Les causes sont multiples. L'abandon des phytosanitaires a eu un impact sur la santé, notamment des enfants. Nous avons engagé de nombreuses opérations telles que la distribution de fruits, la restauration bio. Nous parvenons également à montrer aujourd'hui l'impact financier. La rénovation des bâtiments a généré des économies d'énergie qui nous permettra d'investir dans la protection de l'environnement. Nous avons trouvé par ailleurs des réponses relatives au recyclage des cellules photovoltaïques.

En tout état de cause, l'inaction n'est pas souhaitable, même si pour certains, il est trop tard. Travailler sur l'environnement impose, à mon sens, de rester optimiste.

Nathalie COUDRY, INPL Vandoeuvre les Nancy

Un plan vert a été mis en place pour les universités. La SNDD n'étant pas une obligation, se pose la question de la labellisation. Le marché des sociétés privées n'est-il pas susceptible de s'emparer de la labellisation ? Ne courons-nous pas le risque d'être face à des universités riches versus des facultés pauvres ?

S'agissant de la dimension sociale, nous menons à l'heure actuelle une démarche éco-administration et nous nous intéressons au bien-être des personnels avec la méthode Satin, développée par un chercheur du CNRS.

Catherine LARRIEU

Nous avons travaillé en collaboration avec la Conférence des grandes écoles et les universités sur une déclinaison de la SNDD dédiée aux établissements de l'enseignement supérieur, d'où le Plan vert évoqué. Est-il, sur cette base, indispensable d'établir une labellisation ? Il est important de faire connaître les bonnes pratiques et, en ce sens, la labellisation est souhaitable. Des échanges sont en cours afin de déterminer de quelle manière passer d'un Plan vert à un cahier de charge de labellisation. Convient-il a posteriori de s'orienter d'une labellisation vers un système de modulation financière ? Pour l'heure, aucune réflexion n'est pas engagée sur ce point. Elle demanderait d'avoir un retour d'expérience sur les expériences de labellisation avant d'envisager un système de modulation financière.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

En termes d'exemplarité, vous constaterez qu'il a été mis en place pour ce colloque une traduction en vélotypie de l'ensemble nos débats. L'ADEME organise pour la première fois un événement avec ce système.

Claire RAFFRAY

Le système est dédié aux malentendants.

Jean-Michel FOURNIER, Qualeader

Mme BROSSARD, le fait de supporter l'intégralité des investissements procède-t-il d'un choix ?

Valérie BROSSARD

Oui car nous savions que la démarche générerait des recettes et que la commune parviendrait aisément à l'équilibre financier. C'est pourquoi nous envisageons de mettre en œuvre des diagnostics de territoire. La mise en valeur des toitures des établissements publics pourrait servir à l'installation de cellules photovoltaïques.

Gilles FRIDERICH, Mairie de Metz

Mme BROSSARD, comment avez-vous pris en compte les acteurs externes tels que la communauté d'agglomération dans votre démarche d'éco-responsabilité ? Quelles difficultés avez-vous rencontré ?

Valérie BROSSARD

Je travaille en collaboration avec les personnes de la communauté d'agglomération. Sur le plan politique, la situation est tout autre. Le maire de Mûrs-Erigné était vice-président du service déchets. A ce titre, il a énormément travaillé sur la mise en place d'une usine de traitement biomasse. Suite à un conflit relationnel, il s'est retrouvé sans délégation. Un homme politique dynamique et engagé a des amis mais également des adversaires.

Marie-Capucine BARRACHIN, Pays Seine et Tilles (Bourgogne)

Les intervenants ont omis d'aborder ce matin le financement et le mode d'obtention des subventions. La labellisation et l'élaboration de documents sont, certes, positives, mais il est de plus en plus difficile de mobiliser les élus sur un projet dont le coût sera de 20 % supérieur à la normale. A titre d'exemple, une communauté de communes désireuse de construire un bâtiment pour accueillir des enfants a engagé un projet de bâtiment « zéro énergie ». L'Etat, qui s'était engagé sur une certaine somme n'a, en définitive, financé le programme qu'à hauteur de 50 % de la subvention.

Catherine LARRIEU

Il existe de nombreuses problématiques par rapport aux démarches de développement durable, en particulier celle du financement. L'objectif de réduction des déficits publics renforce cette question d'investissement. Pour autant, les projets sont rationnels en termes de retour d'investissement. Ceci étant, ce dernier ne s'opère pas à court terme. Tant qu'il n'existe pas de méthode stable, robuste, acceptée par les banques, il est difficile de financer les surcoûts de certaines réalisations.

Philippe LEBEAU, Ville de Pantin

En corollaire à ce discours, les équipements à énergie zéro pèsent lourdement. Il existe une autre piste qui n'a pas été abordée ce matin. Quid de la transformation de l'économie vers un fonctionnement écologique ? Une seconde école à énergie zéro, subventionnée à hauteur

>>>

>>>

de 600 000 euros sera ouverte prochainement en Ile-de-France. Le manque d'organisation des filières pour pouvoir répondre aux appels d'offres est flagrant. La question est de savoir quand émergera un vrai programme d'actions sur les éco-filières et les nouveaux métiers de l'environnement.

Catherine LARRIEU

Il existe onze domaines d'activités pour lesquels sont engagés des travaux de concertation entre acteurs professionnels, publics et parapublics. Il s'agit de partager le diagnostic suivant : quels sont les métiers dont nous avons besoin ? Quels sont ceux qui existent mais en nombre insuffisant ? Quels sont ceux qui devront évoluer et intégrer de nouvelles compétences ? Du fait de la prise en compte de l'environnement, plus de la moitié du secteur privé enregistrera de fortes mutations. Il est donc important d'anticiper cette évolution des métiers. En effet, un délai de trois ou quatre ans est nécessaire pour faire évoluer le contenu d'un programme de formation dans un lycée professionnel. Dans l'enseignement supérieur, l'échéance est plus longue. Le travail à effectuer sur le plan national est colossal. Un certain nombre de propositions d'expérimentation sur les bassins d'emploi régionaux seront réalisées. Ces aspects sont en outre inclus dans la SNDD.

Jean-Michel LOBRY

Le Conseil général de Normandie souhaiterait développer la construction d'écoles en bois mais ne trouve pas de prestataires.

Sylvain TANGUY, Le Plessis-Pâté

Au regard de la réforme territoriale, Comment convient-il de procéder au montage des partenariats financiers nécessaire à l'innovation ? Par ailleurs, que faut-il penser des partisans de la décroissance énergétique prônant pour un recul ?

Jean-Michel LOBRY

S'agissant des aides à l'ingénierie financière, votre première question, nous aborderons cet aspect lors de notre second jour de colloque.

Anaïs CHERAUD, CNAMTS, Paris

Les intervenants ont largement évoqué une démarche volontaire, sans contrainte. Cependant, quel est l'état des travaux concernant le projet de loi Grenelle 2 ? Quels seront ces impacts pour les acteurs publics sur le pilotage d'une démarche de développement durable ?

Catherine LARRIEU

Le vote de la loi Grenelle 2 est prévu au mois de mai 2010. Les travaux en commission sont quasiment achevés. Concernant les acteurs privés et publics, il est envisagé de renforcer et de faciliter les démarches de développement durable. Pour ce qui concerne les acteurs publics, il s'agit de la suite de la loi Grenelle 1.

Un nouveau Flash éco news est lancé.

Mardi 30 mars

14H00

L'éco-responsabilité dans les démarches globales

L'État de l'art dans les collectivités :



Myriam DUCHAMS

*Responsable
développement
durable, commune de
Cornebarrieu (31)*



Sylvie GEISSMANN

*ADEME
Midi-Pyrénées*



Sébastien DENIS

*Bureau d'études
Equineo*

Exemple de la démarche
d'éco-responsabilité
dans un grand groupe :



Christelle CHABREDIER

Groupe La Poste

L'exemplarité dans
le fonctionnement
des services de l'État :



Claudine CAULET

*Ministère de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche,
Franche-Comté*

1 L'état de l'art dans les collectivités

Myriam DUCHAMS

Je représente une ville de 5 600 habitants. Aussi l'exposé de la commune de Mûrs-Erigné m'a particulièrement intéressé. Nous rencontrons la même problématique et la même volonté des élus. Un poste de chargé de mission à temps plein a été créé au sein de la commune.

Jean-Michel LOBRY

Votre ville appartient-elle à une communauté de communes ?

Myriam DUCHAMS

Elle est intégrée à la communauté urbaine du Grand Toulouse.

Jean-Michel LOBRY

Quel est l'apport de l'ADEME sur ce dispositif ?

Sylvie GEISSMANN, ADEME Midi-Pyrénées

En 2000, l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE), a mis au point une méthode et un suivi pour accompagner les collectivités locales vers une démarche d'Agenda 21. En 2002, a été créé le réseau des villes et territoires durables. Sont associés le Conseil régional, l'ADEME, l'Agence de l'eau, la DREAL, soutenus par l'Union européenne. Cette dynamique se retrouve au sein du réseau dont l'ARPE est chargée de l'animation.

Jean-Michel LOBRY

Une dynamique territoriale s'est donc mise en place. Depuis quand, Mme DUCHAMS, êtes-vous en poste à Cornebarrieu ?

Myriam DUCHAMS

Je suis entrée en fonction au mois de septembre 2007. Pour resituer le contexte, la commune de Cornebarrieu a voté par délibération la création d'un Agenda 21 en mars 2007. Mon recrutement a été effectué à ce titre. La volonté des élus était d'engager en premier lieu le travail en interne. La commune est située à 10 kilomètres de Toulouse. La ville a conservé son caractère rural. Les usines de montage de l'A380 sont situées sur la commune, de même que la ZAC Croix du Sud au sein de laquelle est prévue 850 logements. Le nombre d'habitants passera donc de 5 600 à 8 000 personnes. L'idée est également de déterminer comment accueillir cette nouvelle population tout en garantissant la qualité de vie.

Jean-Michel LOBRY

Quelle est votre démarche ?

Myriam DUCHAMS

A l'heure actuelle, nous sommes en phase de concertation des habitants. La démarche éco-responsable est le premier volet interne que nous intégrerons à l'Agenda 21 local. Une réunion de bilan est envisagée le 1er mai 2010 avec les agents. Le plan d'actions mis en place fera partie intégrante de l'Agenda 21 local.

Nous avons mis en place des groupes « projets » composé d'agents volontaires représentant toutes les catégories (A, B et C). Aucun élu n'y a participé car l'objectif était de faire ressortir un travail issu des agents. Ces derniers ont produit un programme d'actions que les élus ont validé en dernier lieu.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous évoquer les groupes « projets » ?

Myriam DUCHAMS

Certains groupes « projets » mis en œuvre concernaient les habitants qui ont travaillé par thématique. Quatre ateliers ont ainsi été créés, de même que des groupes qualitatifs incluant des habitants (« Parlement des enfants », adolescents, seniors, personnes aidées par la commune). Nous aurons bientôt le retour de la concertation externe avec un programme d'actions sur lequel les services devront travailler pour apprécier la faisabilité technique, financière et humaine.

Jean-Michel LOBRY

Les groupes « projets » débouchent sur des actions, validées a posteriori par les élus. Quelles sont les attentes en l'occurrence ?

Myriam DUCHAMS

Les habitants espèrent à titre d'exemple la création de jardins partagés. Ils souhaiteraient également la réhabilitation de la rivière Sonnelle. Nous avons par ailleurs organisé la Semaine bleue, événement à destination des personnes âgées. Les citoyens requièrent en l'occurrence des actions réparties non sur une semaine mais dans l'année.

Jean-Michel LOBRY

N'êtes-vous pas freiné par le problème de partage des compétences ? Les plus importantes sont effectivement dévolues au traitement des déchets, à la voirie et aux assainissements que vous ne traitez pas.

Myriam DUCHAMS

Les actions dont nous n'avons pas la compétence seront portées au niveau du Grand Toulouse.

Jean-Michel LOBRY

Il est donc possible de démarrer au niveau de sa commune et de remonter à l'échelon supérieur en portant l'expression des concitoyens.

Myriam DUCHAMS

L'ARPE, l'ADEME et l'Agence de l'eau ont travaillé sur des fiches de diagnostic par thématique qui nous ont permis de réaliser un diagnostic complet et rapide. Suite à ces diagnostics, nous avons créé un groupe « projets » composé de 22 agents, répartis sur plusieurs thématiques : eau, achats, déplacements.

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont les conditions d'une bonne formalisation de la politique environnementale ?

Myriam DUCHAMS

Cette politique environnementale a été rédigée par le groupe d'agents, signé par le directeur général du service et le Maire. Les agents ont communiqué les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Le programme d'actions est disponible sur le site Internet de la ville. Il est élaboré sous Excel et présente l'objectif, le libellé de l'action, les moyens financiers, les échéances, l'identité de ceux qui les réalisent, la date de réalisation et le suivi.

Jean-Michel LOBRY

Les habitants ou les agents s'informent-ils sur le site Internet ? Avez-vous des retours en la matière ?

>>>

>>>

Myriam DUCHAMS

Les habitants sont prévenus via le journal municipal. L'une des actions de notre programme est de créer un support de sensibilisation aux économies d'eau. Nous l'avons mis en place dans la totalité des bâtiments communaux. Le retour concernant ces affiches a été relativement positif.

Jean-Michel LOBRY

Les avez-vous réalisées à partir de Clic ADEME ?

Myriam DUCHAMS

Non. Nous avons par ailleurs acquis trois véhicules alimentés au gaz. Grâce à eux, nous avons émis 630 kilos de CO2 en moins en une année et économisé près de 25 % sur le coût du carburant. Les élus et les chefs de service ont été formés sur les déchets ; les agents le seront incessamment. S'agissant du transport, aucun déplacement n'était réalisé en transports en commun. Nous avons en conséquence mis à la disposition des agents le souhaitant des tickets de bus. Au total, 37 déplacements professionnels ont été réalisés en 2009. Ceux effectués à l'extérieur de la commune ont été accomplis en véhicule de service par les agents.

Jean-Michel LOBRY

29 actions ont été identifiées et vous avez déjà accompli les trois quarts de votre programme. Le processus que vous nous avez explicités – diagnostic, agent/population, déploiement des actions, pilotage et suivi – est-il, selon vous, le point de démarrage efficace pour élaborer son Agenda 21 ?

Myriam DUCHAMS

Il est effectivement important de connaître le point de départ. Disposer d'une base est en effet primordial. En outre, s'intéresser au fondement permet de valoriser les actions que les agents ont menées avant ma prise de fonction. Par ailleurs, je tiens parfois à conserver un certain recul et laisser les agents prendre des initiatives.

Jean-Michel LOBRY

Quels ont été les points de résistance ?

Myriam DUCHAMS

Certains agents ont été réticents. Il serait souhaitable de ne pas s'attarder sur ceux qui ne modifieront jamais leurs comportements ni leur méthode de travail. Pour autant, il convient d'agir avec de la diplomatie, présenter les points positifs de la démarche et tenter au maximum de mettre en place l'action avec les agents, non la leur imposer. Nous rencontrons au demeurant des obstacles en matière de suivi. Il est difficile d'obtenir des indicateurs et de vérifier le fonctionnement des méthodes employées. J'ignore, à titre d'exemple, le tonnage de papier recyclé récupéré.

Jean-Michel LOBRY

Sylvie GEISSMANN, d'autres communes ont-elles imité l'opération pilote de Cornebarrieu ?

Sylvie GEISSMANN

Colomiers, grande agglomération proche de Toulouse, et la communauté de communes de Decazy Lauvin, en Aveyron, dans l'ancien bassin minier ont également adhéré à la démarche pilote. Les partenaires du réseau Villes et territoires durables de Midi-Pyrénées se sont interrogés sur le moyen d'accomplir un véritable accompagnement et un suivi de l'opération pilote, puis l'initiative collective. Ils ont pris la décision de cofinancer un poste de chargé de mission responsable du suivi.

>>>

>>> La région Midi-Pyrénées est un terreau favorable au développement durable. Aujourd'hui, nous comptons 80 agendas 21 locaux dont 18 sont référencés au niveau national. En 2009, nous avons créé la plateforme « villes et territoires durables » pour accompagner les collectivités locales sur l'élaboration de guides, à titre d'exemple « villes et quartiers durables ». Nous animons les réseaux avec des journées techniques ou des formations.

Jean-Michel LOBRY

De quelle manière la démarche est-elle financée ?

Sylvie GEISSMANN

Le financement est assuré par l'ensemble des partenaires, à l'exception de L'ARPE qui contribue avec ses chargés de mission.

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous expliciter le processus de formation ?

Sylvie GEISSMANN

Nous sommes interrogés, après l'opération pilote, au moyen d'élargir l'accompagnement des collectivités locales. Nous avons lancé un appel à intérêt. Pour ce faire, nous avons réuni les collectivités intéressées et proposé trois journées de formation-action. 30 collectivités ont répondu présentes. Nous avons requis qu'elles nomment un chef de projet et s'engagent à renseigner un tableau de bord de suivi pendant trois ans. Ces conditions sont sine qua non. L'engagement politique doit en tout état de cause être explicite. Les élus doivent être porteurs de la démarche.

Je souhaiterais insister sur le changement. L'approche systémique et transversale est, à mon sens, fondamentale.

Jean-Michel LOBRY

L'amélioration continue, méthode issue de l'industrie, est un facteur de succès d'une démarche éco-responsable. Elle implique un pilotage, une évaluation, une relance et une redynamisation constants.

Sylvie GEISSMANN

Votre énumération laisse entendre un processus fastidieux. Pour ma part, la notion inclut également une progression par rapport à son point de départ.

Jean-Michel LOBRY

Je vous remercie. M. DENIS, pourriez-vous rapidement présenter EQUINEO ?

Sébastien DENIS

Mon entreprise travaille avec les collectivités sur leur démarche d'Agenda 21.

Jean-Michel LOBRY

Vous avez réalisé pour l'ADEME une étude qui dresse un tour d'horizon des méthodes et outils des collectivités pour manager leur démarche d'éco-responsabilité.

Sébastien DENIS

L'objectif de l'étude était d'effectuer un « état de l'art des démarches, méthodes et outils réalisés par les collectivités locales et les territoires projets ». L'échantillon interrogé était composé de 40 collectivités (village, villes, conseil généraux) et d'associations d'élus ou régionales.

>>>

>>> Nous avons déterminé trois sphères :

- le fonctionnement interne (achats, ressources humaines, déplacement, etc.)
- les compétences de la collectivité ;
- l'approche territoriale.

L'objectif de l'étude était de définir une transversalité environnementale. Le projet de territoire ou d'un système de management ne doit pas effectivement se limiter au PDE et au transport.

Par ailleurs, une démarche se caractérise par une manière de penser et de raisonner. La méthode, quant à elle, est un ensemble ordonné de manière logique pour parvenir à un résultat. Enfin, les outils qui appuient les démarches peuvent :

- être de caractère technique (Bilan carbone®, approche environnementale de l'urbanisme, plans de déplacements) ;
- revêtir la forme d'agences locales de l'énergie, conseil en énergie partagé ;
- être contractuels : contrats de territoire, contrats d'objectifs, PLEE (plan local énergie et environnement en région PACA), COUEC (même programme mais en Rhône-Alpes) et CLIC (programme identique en Poitou-Charentes)

Jean-Michel LOBRY

Votre étude éclaire-t-elle sur l'ensemble des aides ?

Sébastien DENIS

Pour tout ce qui est outils techniques ou d'accompagnement, il est préférable de s'adresser à l'ADEME.

S'agissant de la perception relative au système de management environnemental, les personnes interrogées ont établi peu de distinction avec une démarche éco-responsable. Ceci étant, le SME est, à leurs yeux, davantage dédié aux entreprises. Pour ce qui concerne la certification ISO 14001, certaines collectivités l'ont élargie à l'ensemble de la collectivité mais estiment la démarche laborieuse. La certification exige en effet une mise à jour régulière de la revue documentaire.

Concernant l'articulation entre l'interne et le territoire, le premier n'est pas toujours aisé pour le chargé de mission. L'animation territoriale en regard des citoyens et des entreprises – afin de les inciter à mettre en place des plans de déplacement pour leurs employés, etc. n'est pas simple. En règle générale, les collectivités s'engagent dans une démarche éco-responsable plutôt monothématique.

Le premier besoin des collectivités est de mieux connaître l'existant, l'articulation entre les différentes démarches et les outils. En termes de visibilité, il existe de multiples guides et les collectivités souhaiteraient savoir sur lesquels se fonder. Il convient en outre de proposer des mémentos sur les réglementations, à titre d'exemple sur la basse consommation ou la gestion de l'eau. La question des financements est également fondamentale.

Jean-Michel LOBRY

Quels sont les facteurs de réussite ?

Sébastien DENIS

Ils sont classiques : le portage politique, les moyens humains et financiers – l'étude des éléments budgétés est essentielle – et l'inscription dans la durée.

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous citer quelques modèles ?

>>>

>>>

Sébastien DENIS

A titre d'exemple, la mise en place d'un Agenda 21 et d'un plan climat peut être accompagnée d'une démarche éco-responsable composée d'outils tels que le diagnostic, les plans de déplacement ou le Bilan carbone®. Il est au demeurant possible d'engager des démarches, de type SME, certification ISO 14001 ou Cit'ergie – qui appuie la construction des stratégies énergétiques. Nous travaillons également sur les autres projets des communes, notamment le plan local de l'habitat, déplacement, etc.

S'agissant du plan climat, notre travail porte premièrement sur l'existant, puis sur l'aspect réglementaire. Il est postérieurement articulé avec le futur schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Myriam DUCHAMS

Au regard de la multiplicité des démarches, il est difficile de déterminer celle qui est la plus globale.

Sébastien DENIS

Pour moi, il s'agit de l'Agenda 21, bien que la démarche soit critiquée, à juste titre. Elle consiste en effet en une démarche environnementale et non de développement durable. Les chargés de mission développement durable insistent sur la difficulté d'amorcer la démarche. L'Agenda 21 devrait englober l'ensemble des politiques de la collectivité. Or cet exercice est particulièrement difficile.

Benoît LEMOZIT, ville de Marmande

L'Agenda 21 doit inclure tous les aspects socio-économiques, culturels. Il doit impliquer une évaluation pour arriver à une amélioration continue. Des travaux sont actuellement en cours sur ce plan.

Sylvie GEISSMANN

Il convient également de travailler sur la culture. Elle consiste à revisiter l'identité d'un territoire et à se préoccuper de l'humain. Sans ce lien, l'Agenda 21 n'a pas de consistance.

Sébastien DENIS

En termes de culture et de solidarité, l'Agenda 21 de la culture a été élaboré à Barcelone en 2004. Le site Internet afférent est pédagogique.

Jean-Michel LOBRY

En conclusion, l'Agenda 21 permet d'asseoir la stratégie de développement durable.

Un nouveau flash éco news est lancé.

2 Exemple de la démarche d'éco-responsabilité dans un grand groupe

Christelle CHABREDIER, Groupe La Poste

La démarche en matière de développement durable a été lancée au sein du groupe La Poste dès 2003. Du fait de notre activité qui touche le transport, le courrier et la logistique, il est concerné par de nombreuses problématiques.

Jean-Michel LOBRY

En 2003, le développement durable était encore un concept. La Poste était l'un des premiers groupes à engager une telle approche. Quel était le nom du programme ?

Christelle CHABREDIER

Le plan stratégique est intitulé « Performance et confiance » et couvre la période 2008-2012. Il a notamment pour objectif une réduction des émissions de CO₂ de 15 % en matière de transport à l'horizon 2012 et de 9 % pour les bâtiments. La Poste a déterminé une stratégie en matière de développement responsable. Cette notion recouvre le développement durable, les responsabilités sociales et de l'Entreprise tout en prenant en compte la dimension historique de La Poste, axé sur le service public et d'intérêt général.

2-1 Les engagements du groupe La Poste

Nos engagements prioritaires sont les suivants :

- lutter contre le changement climatique ;
- développer une politique de gestion responsable du papier – avec une démarche autour des achats responsables et de micro-conception de nos produits ;
- être un employeur-développeur ;
- participer aux actions de développement durable des territoires.

2-2 Les actions mises en place

Réduction des émissions de CO₂

Le groupe La Poste possède un parc de 68 000 véhicules. C'est la raison pour laquelle il organise de nombreuses actions notamment en termes d'éco-conduite qui permet de réduire la consommation de carburant. La Poste souhaite également se doter d'une flotte plus propre avec l'acquisition de véhicules électriques, allant du vélo à assistance électrique jusqu'au véhicule utilitaire allégé. Avant la fin de l'année 2010, le groupe La Poste possédera plus de 8 000 vélos avec assistance électrique. Le groupe entend s'équiper en véhicules électriques mais coordonne également la demande sur le plan national et cherche à fédérer d'autres flottes d'entreprises et de collectivités. Le groupement d'acheteurs parviendrait ainsi à une masse critique permettant l'émergence du marché du véhicule électrique.

S'agissant de l'éco-conduite, plus de 60 000 facteurs sont en quatre roues six jours sur sept, sur l'ensemble du territoire, soit 75 millions litres de carburant consommés par an. L'ambition est d'en réduire les émissions de CO₂, de maîtriser le budget de la flotte et d'améliorer les

>>>

>>>

conditions de travail. Une formation a été mise en place au sein de la Poste. Plus de 65 000 salariés ont été formés. Force est de constater en moyenne une réduction de la consommation de 5 %. 10 000 tonnes de CO2 sont évitées par an. Le groupe La Poste a par ailleurs conclu une convention avec l'ADEME qui couvre l'ensemble des domaines de coopération (transport, bâtiment, énergie, communication, etc.). Dans le cadre de ce partenariat a été élaboré un guide d'éco-conduite à l'attention des collectivités locales et des entreprises.

Le groupe La Poste s'est également équipé de 300 quads électriques (Matra et Ligier), 250 voitures électriques de marque Peugeot

Jean-Michel LOBRY

La Poste est considérée, en l'occurrence, comme l'entreprise qui veut forcer le destin des constructeurs.

Christelle CHABREDIER

La Poste a déjà été dans son histoire utilisateur de véhicules électriques. En effet, dès 1904, l'intégralité de la flotte de La Poste, douze véhicules, était électrique. Au cours du XXème siècle le Groupe a vécu des expériences dont la plus récente se situe dans les années 1990, avec une flotte de 650 véhicules électriques. Il n'a cependant jamais franchi le cap de l'industrialisation des productions de ce type d'automobile. Ceci étant, La Poste et ses salariés sont satisfaits de cet équipement qui correspond aux besoins de l'Entreprise. Les tournées sont prédictibles et peuvent, de fait, être dimensionnées.

Dans le cadre du Grenelle, La Poste a travaillé dans les comités opérationnels sur le volet transport, notamment le véhicule électrique. Il est difficile de converger une demande particulièrement atomisée et une offre hétérogène. Le président du Groupe, Jean-Paul Bailly a été missionné pour clarifier ces aspects. Après audition de tous les acteurs, force a été de constater qu'il existait un potentiel pour ce marché, à condition d'une émergence à l'échelle des flottes et d'avoir a posteriori un autre avenir auprès des particuliers.

Jean-Michel LOBRY

L'appel d'offres pour une commande de 10 000 véhicules est-il conclu ?

Christelle CHABREDIER

Lors des Etats généraux de l'Automobile, au mois de janvier 2009, une démarche globale de fédération de la demande a été lancée, à l'initiative de La Poste, afin de parvenir à une masse critique de 50 000 véhicules pour donner au marché un signal positif, de même que l'envie aux constructeurs d'investir ce secteur. La Poste a présenté son ambition d'acquérir de 10 000 véhicules, à terme. Des grandes entreprises publiques et privées, des collectivités locales, une vingtaine d'entités au total.

Dans un premier temps, un cahier des charges, orienté « usage », a été défini conjointement. Il a été axé sur un besoin, de façon à ce que la production de véhicules soit orientée vers un réel équipement électrique – et non conçu comme un véhicule thermique dont le moteur est substitué. Depuis le mois d'octobre 2009, La Poste a initié une démarche de groupement d'achats avec les entreprises. Pour aller jusqu'au bout de la démarche, il serait pertinent de commander ces véhicules. La convention est en cours de signature.

Le « papier responsable » fait également partie de nos grands enjeux.

En termes d'offres, il est important pour le Groupe d'inclure l'éco-conception et une démarche de marketing responsable. Il a mené récemment un travail d'analyse de sa démarche.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Le Groupe La Poste se positionne-t-il comme un acteur territorial pour intégrer des programmes d'Agenda 21 ou de développement durable, portés par les collectivités ?

Christelle CHABREDIER

Oui. Il existe au siège de La Poste une direction de développement durable, puis au niveau des quatre métiers : courrier, colis, banque et bureau de poste. Dans chaque région, un responsable développement durable participe aux démarches d'Agenda 21.

Jean-Michel LOBRY

Pourriez-vous citer des exemples ?

Christelle CHABREDIER

A titre d'exemple, La Poste peut travailler sur un plan de développement d'entreprise.

Jean-Michel LOBRY

Des formations plus larges ont-elles été mises en place pour accélérer le management de l'éco-responsabilité ?

Christelle CHABREDIER

La Poste dispose d'un baromètre interne qui permet de suivre la perception du développement durable au sein de l'Entreprise. Le développement durable revêt une forte signification pour le personnel. Il est la traduction plus actuelle de la notion de service public et d'intérêt général. Il est en conséquence particulièrement cohérent au regard de nos activités. L'essentiel est à présent d'intégrer le développement durable et l'éco-responsabilité dans les critères d'intéressement (consommation de papier notamment). Ce dispositif a été introduit cette année. Il apparaît nécessaire que chaque employé en perçoive les enjeux. C'est pourquoi le processus de formation doit à présent inclure la dimension de développement durable.

Jean-Michel LOBRY

Quelle autre action pourrait-on imaginer après l'intéressement pécuniaire des collaborateurs sur leur conduite ?

Christelle CHABREDIER

Une consolidation forte des acquis en matière de développement durable est indispensable du fait des contraintes financières actuelles et de la crise. Il convient de montrer que la performance et l'éco-responsabilité sont étroitement liées. Il est également essentiel de prouver aux financiers, aux clients et aux personnels, que la démarche a une réelle incidence sur la rentabilité.

Jean-Michel LOBRY

Les managers de proximité (chefs d'équipe, responsables de bureau de poste) ont-ils reçu une formation pour conduire l'éco-responsabilité au sein d'une équipe ?

Christelle CHABREDIER

Ce sujet mérite des actions dans les mois et les années à venir. Il existe un faisceau de contraintes qui font que l'intégration du développement durable dans la politique managériale quotidienne demande encore du travail.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Quelle est la faiblesse de votre dispositif ?

Christelle CHABREDIER

La faiblesse consiste à croire que tout est gagné. Le dispositif requiert un travail quotidien. C'est la raison pour laquelle conviction personnelle et engagement sont indispensables. La modestie reste toutefois de mise par rapport aux actions entreprises et dans la démarche collective. La demande est vaine s'il n'y a aucun signal positif en termes d'infrastructures. Il est primordial que les collectivités locales s'investissent pour mettre en place des infrastructures qui permettront le déploiement de véhicules électriques.

Jean-Michel LOBRY

Le maire de Mûrs-Erigné est convaincu de bénéficier d'un retour sur investissement. En est-il de même dans les comptes d'exploitation du groupe La Poste ?

Christelle CHABREDIER

3 L'exemplarité dans le fonctionnement des services de l'Etat

Jean-Michel LOBRY

Les services de l'Etat sont en pleine réorganisation, voire en révolution. Une démarche éco-responsable constitue-t-elle un appui lors de grandes transformations ?

Claudine CAULET,

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Franche-Comté

La démarche d'éco-responsabilité a commencé en Franche-Comté avant la RGPP. A l'automne 2007, des réunions du Grenelle de l'environnement ont été organisées à Besançon. Les services de la préfecture de région ont décidé dans la foulée de lancer tous les services déconcentrés régionaux dans une démarche d'éco-responsabilité. Sa mise en œuvre procède d'une volonté forte du préfet. Dans chaque service régional a été nommé un correspondant éco-responsabilité. Des formations-actions de l'IFORE ont été mises en place pour cette population.

Jean-Michel LOBRY

Cette démarche volontariste du préfet constitue-t-elle une aide ou pollue-t-elle la réorganisation des services de l'Etat ?

Claudine CAULET

Elle a eu deux effets. L'ensemble des services régionaux s'est notamment retrouvé au sein des formations, ce qui a permis d'acquérir une culture commune et un même langage et d'échanger sur leurs pratiques.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Nous allons visionner quelques extraits du film que vous avez amené. Il s'agit d'un outil pédagogique expliquant la démarche. Est-il destiné aux agents ?

Claudine CAULET

Oui. Il a également été utilisé à l'occasion de la semaine du développement durable afin que les usagers découvrent la façon dont les services de l'Etat s'engagent dans la démarche.

La vidéo est projetée.

Claudine CAULET

Le préfet, après avoir donné l'impulsion politique, a confié le pilotage de la démarche au SGAR. L'organisme a contacté l'IFORE dont deux formateurs ont été mis à disposition.

Jean-Michel LOBRY

Avez-vous mis en place un tableau de bord régional pour assurer le suivi ?

Claudine CAULET

Nous avons organisé cinq jours de formation (3 jours sur le thème de l'éco-responsabilité et deux jours sur celui du Bilan carbone®). Nous avons créé un réseau de correspondants éco-responsabilité. Nous avons simplifié le tableau de bord récupéré auprès de l'ADEME et ramener le nombre d'indicateurs à 28.

Jean-Michel LOBRY

Comment entendez-vous garantir la pérennité de la dynamique des actions et de leur progrès ?

Claudine CAULET

Il convient de réunir régulièrement les correspondants de chaque site qui font face à des moments de solitude. Appartenir à un réseau permet d'échanger et de s'encourager. L'animation doit être perpétuelle. L'organisation des réunions interservices est dévolue au SGAR.

Jean-Michel LOBRY

Certaines actions sont-elles portées conjointement ?

Claudine CAULET

Le ministère a souhaité réaliser un Bilan carbone® de l'ensemble des services déconcentrés (DDE et DDA). Ceci étant, l'essaimage de bonnes pratiques est la démarche la plus productive.

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont les autres conditions indispensables ?

Claudine CAULET

Il est essentiel de s'appuyer sur le terrain sur des personnes motivées, entretenir la communication, montrer aux agents les résultats et proposer des formations. A titre d'exemple, nous avons organisé pour 50 agents une visite du quartier Vauban de Fribourg.

Jean-Michel LOBRY

Que vous apporte, à titre personnel, de constater les actions entreprises ?

Claudine CAULET

J'éprouve un sentiment d'utilité sociale et de reconnaissance. Par ailleurs, cette nouvelle forme de management permet de mobiliser tout le monde.

>>>



Echanges avec la salle

Un représentant du Conseil général du Loiret

Cette question s'adresse à M. Sébastien DENIS. Je suis surpris que vous n'ayez pas présenté le domaine social. Plus de 1 000 agents sont concernés, soit une dépense de 250 millions d'euros. Je suis, pour ma part, à la recherche d'exemples d'impulsion en direction de la sphère sociale (enfance, insertion, personnes handicapées, personnes âgées, etc.). La difficulté d'entraînement de ce secteur est-elle générale ?

Sébastien DENIS

S'agissant de l'Agenda 21, je tiens à réaffirmer qu'il s'agit d'un excellent projet. Toutefois, la question qui se pose est celle de son positionnement au regard des politiques et des projets, même à l'échelle d'un département. L'étude portait sur les pratiques existantes dans les programmes, les systèmes de management ou les démarches éco-responsables des territoires.

Sylvie GEISSMANN

En Midi-Pyrénées, nous avons travaillé sur la précarité énergétique avec les Conseils généraux. Nous avons fait le lien entre l'Agenda 21 et la précarité énergétique. Dans le Lot, par exemple, nous comptons initier un travail sur l'interface RSA/RMI et agriculteurs sans travail pour diriger ces derniers vers du maraîchage bio.

Eric PRUD'HOMME, ADEME

L'étude, commandée par l'ADEME, était axée sur l'environnement. L'idée était d'obtenir une analyse des outils territoriaux offrant aux collectivités une approche environnementale dans le cadre du développement durable. L'étude n'apporte aucune réponse concernant le domaine social.

Mme CHABREDIER, vous avez longuement évoqué le management interne. Cependant, j'ai récemment visité des bureaux de poste et je n'ai pas constaté l'engagement de La Poste dans une démarche d'éco-responsabilité. Quelle est votre communication vis-à-vis de l'usager en la matière ?

Christelle CHABREDIER

En 2003, notre démarche était essentiellement axée sur la communication. Elle s'est poursuivie jusqu'en 2008. Force a été de constater qu'il était important de mettre en cohérence la communication et les actions. Aussi, nous sommes-nous engagés sur des actions de fond qui ne sont pas toujours visibles. Nous devons de nouveau agir en termes de communication au sein de nos bureaux pour rendre notre offre davantage visible. Nous la travaillons en ce sens. Je soulignerai que La Poste, qui habille ses facteurs, est l'instigatrice de la première filière de coton équitable.

Laetitia JACOB, Mairie de Torcy

Comment la perception des agents sur le développement durable s'analyse-t-elle ? Quel est le meilleur moyen de les sensibiliser ?

>>>

>>>

Claudine CAULET

Nous avons utilisé la théorie de l'engagement de M. Joulé qui traitait de la manipulation à l'égard des honnêtes gens. Les agents signent un engagement individuel. Nous adressons aux agents des informations sous forme électronique. Nous avons également organisé la vente directe de caissette de viande. Nous mesurons l'adhésion des agents au nombre de caissettes vendues.

Sébastien DENIS

Pour ma part, le modèle ad hoc est celui de la formation-action, c'est-à-dire lier la formation à une réflexion immédiate. Ceci étant, les plans de formation doivent être individualisés. L'ensemble des agents, et accessoirement des élus doivent bénéficier du cursus.

Myriam DUCHAMS

Il est impératif d'avoir un vocabulaire commun à la totalité des personnels. Pour une majorité, le développement durable est synonyme de l'environnement. Il est intéressant de les associer dès le démarrage du projet pour une meilleure appropriation et perception.

Martine SIMONI ROUSSEAU, IFORE

L'IFORE est le partenaire privilégié désigné pour vous aider à former vos cadres et autres personnels de vos administrations. L'organisme peut vous assister de multiples manières. Il propose notamment des modules de formation démultipliables sur l'ensemble du territoire national. Je rappelle que les formations sont gratuites pour les participants. Le bilan est extrêmement positif.

Jean-Yves KATZ, CEREN Paris

Vous parlez d'initier des démarches avec les agents motivés. Comment impliquez-vous la hiérarchie intermédiaire ? A ma connaissance, il existe des contrats d'objectifs par service. Sont-ils aisés à mettre en œuvre ?

Myriam DUCHAMS

Nous n'avons aucun contrat. Chaque agent peut proposer des idées. L'implication des chefs de service allait de soi.

Jean-Michel LOBRY

Dans une communauté urbaine, les entretiens annuels de performance incluent une évaluation des actions personnelles éco-responsables.

Claudine CAULET

Le DRAAF a élaboré une charte que chaque chef de service a signée. Une forme d'autocontrôle s'est instituée.

Christelle CHABREDIER

La démarche éco-responsable est à La Poste inscrite dans les objectifs annuels.

Lucie TRULLA, DREAL Pays de la Loire

La Poste a-t-elle élargi sa réflexion aux produits bancaires ?

Christelle CHABREDIER

La Banque Postale a effectivement mis en place une démarche en la matière. Je ne suis toutefois pas en mesure de vous détailler ces aspects. En tout état de cause, nous travaillons activement sur la question en partenariat avec l'ADEME.

>>>

>>>

Nicolas SIZARET, Conseil régional Rhône Alpes

Je suis particulièrement intéressé par les leviers du changement évoqués par Sylvie GEISSMANN, notamment le fait de déculpabiliser et d'entrer dans une démarche participative. Les solutions ne sont pas uniquement technologiques.

Au regard des enjeux, le facteur 4 implique de diviser par 4 nos consommations d'énergie d'ici 2050, soit 3 % d'économie par an. Or force est de constater une augmentation de 0,5 % par an depuis deux années. La question de mesures coercitives se posera vraisemblablement. Comment créer des ruptures ?

Sylvie GEISSMANN

Mon propos n'était peut-être pas compréhensible. Les solutions techniques sont d'ores et déjà initiées mais deviennent insuffisantes. A titre personnel, j'estime qu'il est nécessaire d'opérer une rupture forte dans la prise de conscience de la population. Nos modes de consommation doivent notamment être modifiés.

Valérie PLET, ADEME Ile-de-France

Mme DUCHAMS, avez-vous été accompagné par un bureau d'étude pour les concertations ?

M. DENIS, lors de votre état de l'art sur la démarche environnementale, vous n'avez pas évoqué les programmes locaux de prévention des déchets. Or ce dispositif d'accompagnement de l'ADEME est en plein essor. Par ailleurs, votre étude est-elle finalisée ? Est-elle téléchargeable sur le site de l'ADEME ?

Myriam DUCHAMS

Nous avons effectivement recruté un bureau d'études pour l'animation des réunions de concertation. Il nous assistera pour travailler sur les indicateurs.

Sébastien DENIS

Le programme local de prévention des déchets a été recensé mais non en qualité de démarche transversale. En outre, l'étude n'est pas mise en ligne.

Gwenaël LE ROUX, Réseau grand ouest, Angers

L'Agenda 21 a été largement évoqué. Cependant, j'ai le sentiment que le Plan climat se substitue progressivement à cette démarche.

Sébastien DENIS

L'étude le démontre, l'Agenda 21 est une démarche transversale de développement durable. Le Plan Climat énergie territorial appuie le volet 1 de l'agenda 21. Il n'est pas en opposition mais constitue une composante de l'approche. En règle générale, les communes ayant mis en œuvre un Agenda 21 partent d'un plan climat et l'ouvre aux autres thématiques. Par ailleurs, le Grenelle imposerait le Plan climat énergie territorial pour les communes de plus de 50 000 habitants. Il n'existe aucune concurrence entre les deux outils mais une complémentarité.

Mardi 30 mars

16H30

Les outils disponibles pour mener les actions

L'offre de l'ADEME en matière d'éco-responsabilité

Guides pratiques et outils



Raphaël GUASTAVI

ADEME :
et « @Clic ADEME
Eco-responsabilité »



Lila DIDA

Ministère de la Culture :
« Actualisation du guide
des administrations
éco-responsables »



Elise GAULTIER

Comité 21 :
« Guide sur la
mobilisation interne
des équipes »



Michel PIEYRE

Conseil général de
l'Hérault : « Bilan
Carbone® Patrimoine
et Services dans les
collectivités »



Gilles MONOD

INRA : Bilan Carbone®
Administrations

Jean-Michel LOBRY

Mme DIDA, vous présenterez la nouvelle version du guide des administrations éco-responsables.

Lila DIDA

Un comité de pilotage mis en place par l'ADEME a regroupé un certain nombre de représentants du ministère et de l'ADEME pour actualiser le guide 2005. Il est aujourd'hui disponible.

Jean-Michel LOBRY

Mme GAULTIER, vous aborderez la mobilisation des équipes et des collaborateurs au travers de multiples outils.

Elise GAULTIER

Un guide sur la mobilisation des équipes est disponible sur le site du Comité 21. Il s'accompagne d'une base de données de bonnes pratiques des collectivités, des entreprises, des différents organismes et établissements publics en la matière. Elle présente également des prestataires dans le domaine de la formation, de sensibilisation par le spectacle, etc. Cette base de donnée est réservée aux adhérents du Comité 21 mais le guide est accessible à tous, gratuitement, directement à partir du site Internet du Comité 21 : www.comite21.org, rubrique Publications.

1 L'offre de l'ADEME en matière d'éco-responsabilité

Jean-Michel LOBRY

Nous découvrons avec vous sur le site de l'ADEME l'application que vous avez mise en place. Pourquoi avez-vous mis en œuvre cet outil ?

Raphaël GUASTAVI

L'idée était de mettre en cohérence les différents outils de l'ADEME servant à la mise en œuvre d'une démarche d'éco-responsabilité. Le site Internet de l'ADEME vous offre la possibilité de vous abonner et d'accéder au catalogue interactif. Le catalogue développe l'offre en matière d'éco-responsabilité, avec une double entrée : collectivité ou services de l'Etat.

Jean-Michel LOBRY

Quelle réponse, une collectivité qui souhaite s'engager dans une démarche d'éco-responsabilité, peut-elle trouver sur le site ?

Raphaël GUASTAVI

La stratégie d'éco-responsabilité est divisée en six étapes principales, allant de l'organisation du projet à l'échange entre les acteurs publics. Les documents disponibles à la première étape sont d'ordre général et abordent l'ensemble des thèmes de l'éco-responsabilité et le mode de mise en place d'une stratégie et d'un management en la matière dans sa collectivité. Le guide des collectivités éco-responsables est disponible sous forme de CD-Rom à commander mais également accessible en PDF.

Jean-Michel LOBRY

Le site est-il accessible pour les non voyants ?

Raphaël GUASTAVI

Oui.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Pour les services de l'Etat, existe-t-il des documents concernant la mobilisation interne des équipes ?

Raphaël GUASTAVI

Ils bénéficient d'éléments relatifs à la communication interne comme le guide de l'éco-citoyen au bureau (PDF téléchargeable) et Clic ADEME.

Jean-Michel LOBRY

Quid des mises à jour ?

Raphaël GUASTAVI

Pour être informé des mises à jour disponibles, il suffit de cocher la case qui vous permet de recevoir un courriel informatif à ce sujet.

Jean-Michel LOBRY

Avez-vous entendu aujourd'hui des attentes qui n'ont pas encore de réponse dans la gamme d'outils proposés par l'ADEME ?

Raphaël GUASTAVI

J'ai relevé de multiples attentes en matière de finances. Des réponses seront apportées demain. De nombreuses demandes ont émergé sur les échanges, la sensibilisation et la communication en interne. Par ailleurs, une cible n'a pas été évoquée, celles des établissements de santé. Une adaptation de nos outils est nécessaire pour cette dernière.

Jean-Michel LOBRY

Avez-vous réalisé des outils spécifiques pour les établissements scolaires ou les universités afin qu'ils se lancent dans la démarche ?

Raphaël GUASTAVI

La plupart des outils peuvent être utilisés par ces catégories. Certaines spécificités existent, notamment pour la restauration collective. L'ADEME accompagne le Conseil régional de Rhône-Alpes dans la conception d'un outil permettant de faciliter les achats pour la restauration pauvres en carbone. Je citerai également l'exemple du bilan campus qui dispose d'un site Internet dédié aux étudiants.

Pour revenir au site de l'ADEME, la partie état des lieux/diagnostic présente les outils utiles pour un état des lieux internes.

Guides pratiques et outils

2-1 Guide sur la mobilisation interne des équipes

Elise GAULTIER, COMITE 21

Le Comité 21 est une association qui a été créée en 1995. Son objectif est d'aider les acteurs publics, privés, associatifs et institutionnels français à élaborer une stratégie de développement durable et la décliner au sein de leur structure en plan d'actions, notamment l'Agenda 21. Le Comité 21 anime aujourd'hui un réseau pluri acteurs de 420 adhérents répartis en 4 collèges : entreprises, collectivités locales, associations, et établissements publics, médias, établissements d'enseignement supérieur. Le Comité 21 vient d'ouvrir sa première antenne régionale dans les Pays de la Loire, basée à Nantes. Notre guide sur la mobilisation des équipes vit encore à travers des groupes de travail en 2010, qui réunissent chaque fois au moins un collège d'adhérents. Un accompagnement spécifique est également proposé aux collectivités sur les Agendas 21 et les Plan climat au travers de journées de formation et d'échanges et la mise à disposition de boîtes à outils dédiées.

Jean-Michel LOBRY

Cette information est essentielle car l'Agenda 21 est l'approche globale la plus adéquate pour une collectivité.

Elise GAULTIER

Il est nécessaire de se mobiliser sur le développement durable car le sujet demeure complexe. L'Agenda 21 représente une méthodologie nouvelle de politique publique, explicitée dans le cadre de référence des Agenda 21 édité par le Ministère du développement durable en 2006. Il assigne cinq principes directeurs de méthodes dont l'amélioration continue, la participation, la transversalité, le pilotage et l'évaluation. Certaines de ces notions sont inédites dans le management public et nécessitent une nouvelle forme de mobilisation.

La mobilisation des agents est une condition sine qua non de la réussite de la démarche de développement durable. Elle est indispensable pour favoriser le changement de pratiques en interne. Les agents sont des acteurs de premier plan pour diffuser ensuite les bonnes pratiques auprès des autres acteurs du territoire : habitants, entreprises, acteurs socio-économiques... Ils doivent être convaincus et convainquants afin d'entraîner la population dans la démarche. Et surtout, le développement durable doit être considéré comme un levier d'innovation et de création de valeur.

Jean-Michel LOBRY

Ne s'agit-il pas davantage d'une approche de co-construction agent/population/élus ?

Elise GAULTIER

Tout à fait. Les agents sont la seconde cible après les élus. L'Agenda 21 ou le Plan climat sont des démarches volontaires initiées par une délibération du Conseil municipal. Il convient dans un premier temps de convaincre les élus du bien-fondé de se lancer dans une telle démarche. Dans un second temps, afin de mettre en œuvre la politique, les agents doivent en comprendre le sens, les objectifs et le fonctionnement. Enfin, les habitants, les entreprises, associations et partenaires institutionnels sont des acteurs de premier plan mais les premiers efforts doivent porter sur les agents.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Quels sont les freins que vous rencontrez ?

Elise GAULTIER

Le sujet est certes d'actualité – au mois de mars 2010, le Comité 21 a répertorié 680 Agenda 21 et près de 200 Plans climat. Les collectivités locales françaises étaient par ailleurs présentes à Copenhague. M. Dantec de Nantes Métropole a porté la voix des collectivités afin que leur rôle soit explicitement reconnu dans le texte final de la conférence. Il avait en l'occurrence argumenté sur les actions réalisées par les collectivités en matière de lutte contre le changement climatique. Mais le développement durable est porteur de bouleversement et face au changement, il est légitime d'éprouver des inquiétudes.

Jean-Michel LOBRY

Où se situent les réticences ?

Elise GAULTIER

Certaines personnes estiment que l'effort qu'elles réaliseraient ne changerait en rien « la face du monde », ou que les actions coûtent trop cher à mettre en place, ou à l'inverse elles estiment qu'elles font déjà du développement durable au quotidien et que les efforts déjà fournis sont suffisants.

Jean-Michel LOBRY

Le Comité 21 incite-t-il dans ses documents sur la nécessité d'une rupture ou de mener des actions coercitives ?

Elise GAULTIER

Il convient de donner l'envie d'agir et non de culpabiliser. Ainsi, l'Agenda 21 n'est pas une démarche coercitive. Elle requiert de la concertation et l'émergence des initiatives de la base. Rien n'empêche toutefois les élus, pour des raisons d'exemplarité et d'enjeu d'intérêt général de long terme, d'opérer des avancées et de réaliser une expérience pilote.

Face aux résistances, le guide pratique identifie différents leviers de mobilisation. Ceci étant, les freins doivent au préalable être identifiés en interne. Notre guide a été conçu en partenariat avec un organisme de formation, « des enjeux et des hommes ». Dans le cadre de sa mission en entreprise, cet organisme commence par établir un diagnostic afin de détecter si le développement durable est d'ores et déjà intégré dans les pratiques ou les plans de formation de l'entreprise et identifie les freins. La collectivité doit, de même, être à l'écoute des réticences notamment lors des formations. Il convient ensuite d'actionner les leviers suivants :

La sensibilisation

Elle permet de susciter l'intérêt à l'égard du développement durable et une prise de conscience face à une situation. Elle peut s'appuyer sur :

la projection de films

Il est préférable d'éviter les films culpabilisateurs et de mettre en avant ceux qui présentent des solutions. Un débat peut tout à fait être organisé à l'issue de la projection.

des pièces de théâtre

La ville de Pantin travaille avec une troupe locale qui a créé une pièce de « théâtre forum ».

La formation

Le responsable développement durable de la collectivité doit travailler en collaboration étroite avec les services de RH pour répondre à leurs besoin de formation par métier ou de cursus

>>>

>>> permettant de mettre en œuvre l'une des actions prévues dans le programme Plan climat ou Agenda 21. Besançon, Orléans, Clermont-Ferrand, qui ont initié une démarche d'achats responsables, ont ainsi commencé par former leurs agents aux différents produits existants.

Les actions favorisant l'ancrage du changement

Il peut s'agir de lancer des concours. Ainsi, La ville du Havre a encouragé ses agents à proposer des actions de développement durable qui, si elles se révélaient intéressantes seraient mises en œuvre. La commune a ainsi récompensé et mis en œuvre l'installation de machines de sport en plein air pour les seniors.

Pour conclure, le guide est téléchargeable gratuitement sur le site du Comité 21. Il est organisé en dix fiches pratiques relatifs à la mise en place d'une stratégie de mobilisation des équipes : objectifs de mobilisation, leviers, pilotage, évaluation, plan de communication, maintien de la dynamique dans le temps, les facteurs clés du succès. Il présente de nombreux témoignages, outils et retours de bonnes pratiques.

2-2 Actualisation du guide des administrations éco-responsables

Jean-Michel LOBRY

Le guide n'est pas encore publié, n'est-ce pas ?

Lila DIDA, Ministère de la Culture

Le guide a été actualisé pour tenir compte de la circulaire du mois de décembre 2008 sur l'éco-responsabilité des administrations et les restrictions du Grenelle de l'environnement et de l'insertion. En effet, chaque établissement public et service de l'Etat est contraint aujourd'hui de travailler sur la responsabilité sociale de l'administration.

Le document sera téléchargeable au format PDF mais également disponible sous forme informatique, ce qui permet de bénéficier d'une base de données de ressources et d'exemples. Il conserve la même structure que le guide 2005. Le document se veut être un outil opérationnel. Une partie générale évoque des enjeux liés à la méthode. Puis, il traite des actions, notamment du travail par domaine et par cible. Pour chacune d'entre elles, sont exposés les aspects réglementaires, les pistes et les indicateurs possibles pour élaborer un plan d'administration exemplaire.

A titre d'exemple, pour le domaine Lutte contre le changement climatique, la première action porte sur les déplacements et les enjeux généraux de cette problématique. Le mode d'utilisation est identique pour tous les grands domaines d'actions. Le guide présente par ailleurs un tableau de bord pour aider à la construction du plan d'administration exemplaire.

Le guide inclut au demeurant les décrets, indispensables à la construction de la démarche. Enfin, il présente une cartographie dynamique interactive qui renvoie à des fiches de synthèses et vous offre la possibilité d'enrichir le plan d'administration exemplaire. Sa mise à jour sera régulière, effectuée par l'ADEME.

Raphaël GUASTAVI

Le PDF du guide des administrations éco-responsables est accessible depuis 15 heures sur le site. La page d'accueil vous permet de renseigner l'adresse de votre messagerie électronique afin d'être informé de l'ouverture de la mise en ligne de la version interactive du guide. Ceci étant, vous pouvez d'ores et déjà télécharger le PDF du guide et des fiches d'accompagnement.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

L'ensemble des services de Franche Comté pourrait, par exemple, se connecter pour obtenir des réponses à des situations rencontrées dans son périmètre.

Raphaël GUASTAVI

L'intérêt est de récupérer la mise à jour de tout le contenu et des ressources interactives. La version Internet du guide sera disponible dans quelques semaines, à la fin du mois d'avril. Il sera possible de pré-remplir des fiches d'actions ou, dans la partie ressources, de récupérer des fiches de retour d'expérience de l'administration.

Un flash éco news est lancé.

2-3 Bilan carbone® « Patrimoine et Services » dans les collectivités

Michel PIEYRE, Conseil Général de l'Hérault

Mon propos sera de vous montrer comment le Bilan carbone® a permis de libérer la parole des agents et de mobiliser les équipes et l'encadrement sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Bilan carbone® réalisé avec l'aide de la région Languedoc Roussillon et de l'ADEME a estimé l'émission du département de l'Hérault à 53 000 tonnes de CO2. L'exposé de ce bilan à nos directeurs généraux et aux 430 cadres de l'administration départementale, a permis de constater que nous offrons l'opportunité de se projeter. Le transport collectif pèse lourdement sur l'émission de carbone. Le département est en effet en charge de la desserte de l'ensemble des collèges via un réseau de bus. De même, le patrimoine, pèse également dans l'émission de gaz à effet de serre. Selon le bilan de déplacement établi, sur 28 millions de kilomètres réalisés par l'ensemble des agents du Conseil général, 1,8 million de kilomètres sont effectués en vélo ou à pied, 2 millions de kilomètres sont parcourus par les véhicules de service et 24 millions de kilomètres représentent le trajet domicile/travail.

Ces chiffres sont significatifs et nous renvoie à l'aménagement du territoire, de même qu'à la manière dont a été envisagé l'urbanisme dans une région. Ce point de vue a amené des solutions.

Jean-Michel LOBRY

Une photographie précise des émissions est en conséquence utile pour mobiliser.

Michel PIEYRE

Elle apporte les grandes lignes et permet de corriger un certain nombre d'idées reçues.

Les agents du pôle « énergie et patrimoine » ont développé l'idée d'offrir sur les cinq sites principaux une métrologie de la consommation d'énergie et d'eau. Il a fallu plus d'une année de travail pour identifier la consommation de ce pôle.

Parallèlement à la réalisation du Bilan carbone®, le Conseil général de l'Hérault a lancé une démarche transversale sur les bâtiments durables pour laquelle j'ai été nommé chef de projet – alors que ma formation initiale porte sur la biodiversité. L'idée était d'abroger les moules de représentation car les retours d'expérience ont montré que l'utilisateur est au cœur de la consommation. Nous avons en conséquence développé un outil pour sensibiliser cette population.

En termes d'outils, un guide de l'éco-agent a été élaboré en interne par les équipes du département. Il informe par exemple les agents des gaz à effet de serre que génère la consommation de viande et de la nécessité de s'alimenter à base de produits locaux. Le guide évoque également les économies d'eau. Le Conseil général a ainsi procédé à la fermeture d'une fontaine très consommatrice (6 000 euros par an d'eau potable).

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Quid du management par l'innovation ?

Michel PIEYRE

Le Conseil général s'était au départ lancé sur une contribution carbone volontaire interne, approuvée par le Président. Les services étaient taxés au prorata des tonnes de carbone émises. Lors de l'annonce de l'instauration d'une taxe carbone par l'Etat, le Conseil a décidé de se positionner différemment. Compte tenu de notre fonctionnement en centre de responsabilités – mutualisation des imprimantes, suivi des consommations en matière de déplacements, etc. – nous avons généré l'an dernier 100 000 euros d'économies. Sur cette somme, a été prélevée 73 000 euros pour permettre aux agents de lancer un appel interne à projets sur une période de deux mois. Nous avons reçu plus de 50 réponses.

Jean-Michel LOBRY

Certains de ces sujets peuvent-ils être appliqués ?

Michel PIEYRE

Oui. Une partie du budget a été consacrée au lancement d'un appel à formateur interne – toute catégorie socioprofessionnelle confondue – pour former à l'éco-conduite. Nous avons en outre développé le covoiturage pour lequel un logiciel sera prochainement développé et adossé à une plateforme mutualisée. Le département de l'Hérault expérimente par ailleurs le télétravail auprès de 20 agents. Ce dispositif peut être utile pour atteindre les performances en matière d'énergie, comme le facteur 4. Nous avons ainsi mis en œuvre pour le service Patrimoine un plan pluriannuel d'investissement ayant pour objectif de générer en six ans 40 % d'économies en termes de consommation et 50 % d'émissions en moins de gaz à effet de serre.

Jean-Michel LOBRY

Quels sont les changements visibles depuis le démarrage du Bilan carbone® ?

Michel PIEYRE

Le développement durable est à présent inclus dans le projet d'administration. Des actions sont entreprises de manière indépendantes, à l'instar de l'imprimerie du Conseil qui sera labellisée « Imprim'vert ».

2-4 Bilan carbone® Administrations

Jean-Michel LOBRY

Il existe un poste national développement durable au sein de l'INRA. Quid du Bilan carbone®, inscrit dans une démarche globale ?

Gilles MONOD, INRA

Nous achevons actuellement une étude pilote avant de déployer le bilan sur l'ensemble de l'établissement.

Historiquement, l'INRA est un établissement qui développe des recherches sur l'alimentation, l'agriculture et l'environnement sur trois domaines au cœur de la problématique de la durabilité. En tant qu'opérateur de recherche, l'INRA s'inscrit bien dans cette dimension. Récemment, La direction a jugé pertinent de mettre en cohérence les pratiques quotidiennes avec les finalités de recherche. C'est la raison pour laquelle la démarche de développement durable a été engagée récemment, en 2008. Elle s'est traduite par la nomination d'un délégué au développement durable et la rédaction d'un schéma directeur qui couvre la période 2009-2012.

>>>

>>> **Jean-Michel LOBRY**

Vos métiers sont spécifiques. Comment déterminez-vous les émissions de gaz à effet de serre, à titre d'exemple, d'un séquenceur ADN ?

Gilles MONOD

L'outil ADEME propose des contenus carbone pour un certain nombre de matériaux, d'activités mais nous éprouvons des difficultés à retrouver celui des travaux de notre Institut. Nous sommes donc contraints d'accomplir un exercice complémentaire, pour renseigner ces activités.

Jean-Michel LOBRY

Vous avez donc défini des modèles spécifiques de mesure.

Gilles MONOD

Ce travail complémentaire que nous avons été amenés à réaliser ne remet nullement en cause l'outil de l'ADEME. Il participe au contraire à sa mise en valeur. En effet, la méthode de l'ADEME est un outil ouvert qui permet d'apporter des compléments.

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont les étapes de la démarche de Bilan carbone® ?

Gilles MONOD

L'état des lieux général a été déclaré dans le schéma directeur comme étant la première étape incontournable. Cette phase particulièrement lourde nous conduit à dresser un état de la situation en étudiant tous les aspects du développement durable et, de façon plus circonscrite, un état de nos émissions de gaz à effet de serre.

Afin de reconstruire la méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, nous nous sommes fondés sur deux lignes principales : les objectifs du Bilan carbone® qui sont de construire des plans d'actions et de les réaliser dans le cadre d'une démarche participative.

Jean-Michel LOBRY

Qu'entendez-vous par démarche participative ?

Gilles MONOD

Il s'agit de faire participer les agents au moment de la récolte des données et de l'élaboration des plans d'actions.

Jean-Michel LOBRY

Cette approche suppose d'expliquer en amont l'utilité d'un Bilan carbone®. Avez-vous communiqué sur ce point ?

Gilles MONOD

Oui. Cependant, nous l'avons fait de manière restreinte, dans le cadre de l'étude pilote actuelle. Nous avons été confrontés pour réaliser cette analyse à une autre problématique, celle de tenir compte de notre organisation. L'INRA suit une organisation à double entrée : géographique (19 centres répartis en métropole et Outre-mer) et orientée par thématique scientifique (14 départements de recherche). L'unité est en outre une entité qui se situe à la confluence de ces deux modes d'organisation. Ainsi, chaque agent INRA appartient à une unité. Nous avons décidé de démarrer par une étude pilote sur ces 15 unités.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

L'objectif semble également d'internaliser la compétence. Disposez-vous des savoir-faire en interne ?

Gilles MONOD

Potentiellement, nous les avons. Nous avons en outre une parfaite connaissance de nos activités. L'appropriation de la démarche nous permettrait de faire évoluer ces dernières de façon efficace.

Jean-Michel LOBRY

Quel a été le mode de sélection des unités pilotes ?

Gilles MONOD

Nous avons souhaité qu'elles soient représentatives des unités expérimentales et des unités de recherche. Les premières renferment les expériences grandeur nature (à titre d'exemple, les unités d'arboriculture fruitière, de vaches laitières, etc.). Nous avons également couvert différents types d'unité de recherche (celles dépendant exclusivement de l'INRA et celles issues d'un partenariat avec d'autres organismes).

A l'heure actuelle, nous menons une réflexion sur les pistes d'actions. Elle permettra d'élaborer un répertoire d'actions qui pourront être proposées a posteriori aux autres unités lors du déploiement du Bilan carbone® à l'ensemble de l'Etablissement.

Jean-Michel LOBRY

La direction générale avait-elle fixé au démarrage du projet des objectifs ?

Gilles MONOD

Non. Le but était dans un premier temps d'étudier les conditions de faisabilité d'un Bilan carbone®. Ainsi, nous avons relevé que la collecte des données pour un établissement comme le nôtre était particulièrement coriace.

Jean-Michel LOBRY

Quand le déploiement est-il prévu ?

Gilles MONOD

Nous devrions l'engager à l'horizon de la fin de l'année 2011.

Michel PIEYRE

Je formulerais une remarque. Les collègues découvrent en règle générale au sein de leur corps de métier une mesure de carbone qu'ils n'avaient pas songé à imputer à leur activité et qui pèse dans le bilan. La réaction immédiate est de réfuter la donnée, puis de mener une réflexion a posteriori.

Gilles MONOD

Je fais le même constat. A titre d'exemple, les systèmes de réfrigération et de climatisation sont des émetteurs puissants de gaz. Or certains ne l'appréhendaient pas.

2-5 CLIC® ADEME éco-responsabilité

Jean-Michel LOBRY

Je rappelle qu'il s'agit d'un outil vous permettant de réaliser vos propres outils de communication.

Raphaël GUASTAVI

Le DVD Rom comporte plusieurs éléments : fiches de synthèse sur l'éco-responsabilité et sur la réglementation (stratégie nationale de développement durable, Grenelle). Ceci étant, l'outil est essentiellement un support pour la communication et la sensibilisation en interne. Il propose des gabarits prêts à l'emploi d'affiches, de diaporamas, de même qu'une photothèque, sur les éco-gestes servant au quotidien à réduire, au bureau et à son domicile, les impacts sur l'environnement. Les affiches et diaporamas sont classés par thématique. L'utilisateur peut également éditer les affiches existantes en y accolant le logo de sa structure afin de les personnaliser ou réaliser ses propres supports de communication grâce au studio graphique intégré. La manipulation nécessite peu de temps.

Pour illustrer son propos, M. Raphaël GUASTAVI effectue une démonstration en direct de l'outil.

Echanges avec la salle

Lucie TRULLA, DREAL Pays de Loire

M. PIEYRE, la mise en place du télétravail s'est-elle accompagnée d'un toilettage du mode de management des agents ?

Michel PIEYRE

Pour l'heure, le télétravail s'applique deux jours par semaine. Il convient de rétablir le binôme confiance/contrôle et de rompre avec le mythe de la pointeuse. Le nœud RH est à conquérir. Ceci étant, il ne faut pas laisser la possibilité à un agent de travailler à 100 % de son temps en télétravail. Le moment social est indispensable.

Françoise KIEFE, Conseil régional d'Ile-de-France

Mme GAULTIER, s'agissant des élus, j'ai cru comprendre que leur rôle n'était pas prioritaire dans la démarche. Or sans l'existence d'une commande politique claire, les services rencontreront des difficultés à progresser et l'Agenda 21 risque de devenir un outil sans suite. Par ailleurs, le Conseil régional a présenté dans le cadre de la mise en œuvre d'un Agenda 21 une pièce de théâtre au cours d'un forum. Les concitoyens sont sensibles à ce type de communication, plutôt qu'à des discours techniques.

Elise GAULTIER

Je partage votre avis. Dans toute démarche de développement durable, la première étape est celle de l'impulsion politique. Les élus sont au cœur de la réussite du projet et leur mobilisation est donc prioritaire et primordiale. Quand ils sont convaincus et formés, ils portent la démarche pour lui assurer les moyens financiers et humains adéquats.

>>>



Valérie PLET, ADEME

Nous avons constaté en Ile-de-France que la plupart des Agendas 21 se cantonnaient à l'évocation du tri des déchets. La dynamique de l'ADEME est d'aborder également la prévention de la production des déchets. Nous souhaiterions en l'occurrence optimiser les moyens, notamment les réunions.

Elise GAULTIER

De multiples expérimentations ont été engagées par différentes collectivités. A titre d'exemple, il est envisagé de ne plus appliquer de taxe unique sur les déchets pour tous les ménages d'une commune mais de s'acquitter d'un tarif en fonction du poids des déchets. D'autres expériences consistent à identifier des familles pilotes de dresser le bilan de leur mode de consommation à un instant t et de les accompagner durant une période de six mois à un an afin de les aider à réduire leur consommation, à se déplacer autrement, à réduire leurs déchets. Une citoyenne de Cenon, commune proche de Bordeaux, a été nommée « Ambassadrice de tri » pour travailler dans les quartiers et assister les familles sur la réduction des déchets.

M. Philippe LEBEAU

Force est de constater que l'implication des élus et l'adhésion des agents sont fondamentales. Sensibiliser, former, favoriser les ancrages sont des actions essentielles. Je souhaiterais appuyer sur un fait tout aussi fondamental et complémentaire à la fois. La gouvernance des services doit permettre un meilleur développement de la démarche. Par ailleurs, la ville de Pantin a intégré une nouvelle communauté d'agglomérations qui, avec plus de 400 000 habitants, est estimée comme la seconde de France. Je m'interroge sur l'articulation des Agendas 21 locaux, municipaux en l'occurrence.

Elise GAULTIER

La formation et la sensibilisation ne suffisent effectivement pas en termes d'actions. Les élus doivent se mobiliser au sein d'un comité de pilotage chargé de suivre la progression de la démarche. Il est souvent remplacé par un comité technique, composé des directeurs principalement concernés par les actions. Le groupe d'agents référents présente souvent des actions. L'ensemble des instances de pilotage doivent en tout état de cause être pérennes.

La question de l'Agenda 21 ne se pose pas en termes communal ou intercommunal. Il répond toujours aux compétences de la commune. Les municipalités ont un rôle réel de pédagogie auprès des citoyens. A l'échelle intercommunale, la vision est territoriale avec toutes les questions d'équilibre en matière de logement, de développement économique, de transport, etc. Si la ville de Pantin est extrêmement avancée sur son Agenda 21, cela peut constituer une force pour la communauté d'agglomérations qui vient de naître car la Ville peut en effet lui transférer son expérience et ses savoir-faire.

M. Sylvain TANGUY, Plessis-Pâté

Concernant les Agendas 21, comment s'assurer d'avoir une juxtaposition et non un empilement des démarches ? S'agissant de CLIC ADEME, l'outil est-il également destiné à la communication externe ? Enfin, je ne suis pas à titre personnel favorable à la pesée des bacs d'ordures ménagères à l'usager. Cette mesure signifie que le citoyen paierait selon sa consommation et constituerait, selon moi, une dérive.

Raphaël GUASTAVI

CLIC ADEME est essentiellement conçu pour les besoins de communication interne. Rien n'empêche toutefois de l'utiliser à des fins externes. Il serait souhaitable de conjuguer les deux en plaçant des affiches dont les lieux accueillant le public.



>>>

Michel PIEYRE

Le département de l'Hérault a mis en place des Agendas 21 en collaboration avec la Région. Nous comptons sur notre territoire 38 communautés de communes qui se sont lancées dans la démarche. Sur certains endroits, la commune, la communauté d'agglomération et la Région ont engagé leur démarche respective. Si le développement durable est conçu comme un partenariat, il ne peut représenter qu'un avantage.

Sébastien DENIS

Nantes Métropole tente de le faire. Chaque commune organise son Agenda 21 en s'interrogeant sur sa compétence et sa politique. La région de Grenoble agit de même en mettant en réseau les chargés de mission travaillant sur les plans climat pour s'assurer d'une cohérence sur le territoire.

Gilles FRIDERICH, Mairie de Metz

La ville de Metz s'est engagée dans un Bilan carbone® Patrimoine et services, la communauté de Metz métropole a initié celui du territoire. Toutefois, nous faisons face à la difficulté de collecter des données. Comment prendre en compte dans un Bilan carbone® Patrimoine et services la problématique des délégations de services publics ?

Christophe ANDREUX, Conseil régional Languedoc Roussillon

Je confirme les propos de Michel PIEYRE sur la pertinence et l'importance des échelles territoriales souhaitant s'engager dans la démarche d'Agenda 21. Un travail conjoint permet d'obtenir des résultats importants.

Sur un plan pratique, existe-t-il des liens entre les différents sites Internet qui ont été présentés ?

Raphaël GUASTAVI

Le site national de l'ADEME propose des liens vers les outils spécifiques. La Lettre éco-acteurs propose des liens vers nos partenaires.

La journée prend fin à 18h30.

Mercredi 31 mars



Approches techniques et opérationnelles



Michel SCOTTO DI CARLO
Humoriste
«éco news»

La rénovation thermique des bâtiments publics :

Le recours aux énergies renouvelables»



Isabelle JANoyer
Direction Départementale des Territoires du Rhône :
« la rénovation thermique des bâtiments publics »



Arnaud CLEMENS
Région Alsace :
« la rénovation thermique des bâtiments publics »



Dominique LEROY
Ministère de la Défense :
« le recours aux énergies renouvelables »



Michel CAIREY REMONNAY
ADEME :
« le recours aux énergies renouvelables »



Matthieu WELLHOFF
ADEME :
« le recours aux énergies renouvelables »

1

La rénovation thermique des bâtiments publics

Jean-Michel LOBRY

Je vous souhaite, à tous et à toutes, la bienvenue. Pour les quelques personnes présentes en ce jour et qui n'ont pas participé aux rencontres de la veille, je procéderai dans quelques instants à un bref récapitulatif. Avant cela, je tenais à préciser que notre caméraman a réalisé un montage vidéo de 4 minutes en reprenant les principaux moments de nos tables rondes de la première journée. Hier, nous avons tout d'abord écouté l'introduction de Michèle PAPPALARDO, avant d'insister fortement sur la notion d'Etat exemplaire. En effet, celle-ci se déploie actuellement au travers de mesures telles que le bonus/malus, qui seront bientôt appliquées aux administrations. Nous avons ensuite constaté de quelle manière l'ADEME accompagne cette dynamique d'Etat exemplaire, en tant que centre de ressources. Au cours de la matinée, nous avons pu explorer plusieurs démarches engagées par des acteurs publics. Valérie BROSSARD a notamment évoqué le cas de Mûrs-Erigné en expliquant qu'une ville de 5 000 habitants peut tout à fait décider d'avoir sa propre stratégie éco-responsable. Il suffit pour cela d'investir dans un poste de chargé de mission au développement durable, et une véritable volonté politique s'avère également nécessaire ; cette condition sine qua non étant régulièrement répétée pendant nos échanges. En outre, le témoignage de Madame BROSSARD nous a permis de comprendre que les premières actions doivent être guidées par l'intuition, les évaluations de ces chantiers initiaux servant ensuite à acquérir une précieuse expérience. Par ailleurs, nous avons remarqué que l'ADEME souhaite adopter la certification ISO 14001 pour 5 régions, suite à une expérience pilote en Champagne-Ardenne. Comme Solenn ROUZAUT nous l'a confirmé, cette méthodologie peut parfaitement être dupliquée dans les collectivités et les administrations, alors que nous étions nombreux à estimer qu'elle restait l'apanage des entreprises. Je rappelle également qu'Eco-Acteurs compte désormais 1 001 abonnés, et je vous encourage à faire gonfler ce chiffre, dans la mesure où il s'agit d'un outil efficace, et gratuit qui plus est, de partage des bonnes pratiques. En outre, je souligne que Catherine LARRIEU est intervenue hier matin pour nous annoncer l'arrivée prochaine de la stratégie 2009-2013, qui accompagnera le déploiement de vos actions éco-responsables.

Ensuite, hier après-midi, nous avons vu de quelle manière l'éco-responsabilité s'intègre dans des démarches globales. Un exemple en Midi-Pyrénées a notamment mis en évidence l'importance des réseaux territoriaux, dans le cadre d'échanges et de mutualisations. La remarquable démarche de la Poste nous a également été présentée en avant-première, cette entreprise publique devenant prochainement le chef de file du développement de l'utilisation des véhicules électriques. En effet, la Poste lancera bientôt un appel d'offre pour 10 000 véhicules de ce type, sachant que la mutualisation avec les besoins d'autres services publics permettra à l'appel d'offre final d'atteindre les 50 000 véhicules. Par ailleurs, au travers de l'exemple fort instructif de la Franche-Comté, nous avons pu constater que les démarches éco-responsables peuvent s'intégrer en parallèle à la réorganisation des services de l'Etat au niveau d'une région. Enfin, suite à la présentation des bilans carbone® dans les collectivités et les administrations, la première journée s'est clôturée par la présentation de l'outil Clic ADEME, qui vous est proposé au prix de 70 euros TTC jusqu'à 17 heures ce soir, soit avec une réduction de 30 %.

Présentation d'un film sur les morceaux choisis des échanges de la veille.

>>>

Jean-Michel LOBRY

Je remercie notre caméraman pour ce montage. Comme vous avez pu le constater, le témoignage de la BNF s'est également révélé très intéressant, dans la mesure où le développement de l'aspect socio-responsable se fait en parallèle avec celui de l'aspect éco-responsable. Nous avons également appris plusieurs méthodes utiles quant à la mobilisation des collaborateurs sur ce type de démarche respectueuse de l'environnement. Enfin, une étude cherchant à évaluer les approches des différentes collectivités nous a été détaillée.

A présent, nous pouvons ouvrir cette seconde journée par un flash d'information.

Michel SCOTTO DI CARLO

Bonjour à toutes et à tous, l'actualité n'attend effectivement pas. Certes, je n'ai pas d'actualité brûlante à vous annoncer ce matin, mais la nuit dernière, j'ai fait un rêve. En effet, j'ai rêvé que les préfets avaient compris quelque chose, suivis lentement par des facteurs ... 4 ... dans leurs voitures à aimant, venant de l'Hérault. J'ai vu les 21 membres d'un comité envahir Nantes, en convaincant les convaincus. J'ai vu un ambassadeur de tri, mais qui n'avait pas de Ferrero à ses soirées. J'ai fait de belles affiches avec un Clic à 110 euros et j'ai partagé avec un groupe d'adeptes, menés par Gourou Valérie, l'adoration de la multiprise. J'ai entendu l'ADEME répondre à des questions et j'ai vu des guides – les mêmes qu'en 2005 – faire des IFORE pour former les agents. J'ai vu des personnes se faire traiter de « systémique-ta-mère ». J'ai vu des slides incompréhensibles, avec des flèches allant dans toutes les directions. J'ai vu des députés, jeunes et fringants, pianotant sur leurs ordinateurs en faisant du vélo autour de 2 poubelles. J'ai entendu la « méthodo », même si je ne sais pas de quoi il s'agit. J'ai vu Claire se réjouir de son nouvel abonné. J'ai vu des solutions globales se mutualiser en partages de retours d'expérience sur de bonnes pratiques. J'ai vu des chefs de service se faire traiter de déchets pendant la révolution en Franche Comté. J'ai vu Raphaël partir à la nage aux Maldives. De plus, j'ai vu deux portes d'entrées à l'INRA et j'ai couché des idées transverses ; il s'agissait donc de transverses-alitées. Par la suite, j'ai vu des hommes et femmes, peu nombreux (-euses), faire de beaux efforts pour améliorer notre avenir. Parmi ces personnes, aujourd'hui présentes, se trouvait un homme. Il s'appelle Mathieu WELLHOFF, et pour commencer notre seconde journée, j'ai fait un autre rêve : celui que, tous ensemble, nous lui chantions pour l'accueillir un « Joyeux Anniversaire ». Je vous dis à tout à l'heure.

Jean-Michel LOBRY

Après que nous ayons étudié hier les méthodes, les démarches, ainsi que les outils pour les accompagner, nous allons à présent partager des approches techniques et opérationnelles. Ce matin, nous travaillerons jusqu'à 11 heures, avant de faire une pause jusqu'à 11 heures 30 et puis nous reprendrons nos travaux jusqu'à l'heure du déjeuner. Je demande donc maintenant à nos premiers intervenants de bien vouloir nous rejoindre. Isabelle JANoyer est chef du service bâtiments, énergie et accessibilité à la Direction Départementale des Territoires du Rhône, et elle nous parlera de la rénovation thermique des bâtiments publics.

Isabelle JANoyer

En effet, je souhaite vous présenter l'expérimentation lyonnaise, qui nous a été confiée par l'un des groupes de travail du COMOP-Etat exemplaire. Dans ce cadre, nous avons notamment lancé une campagne d'audits, et nous commençons à obtenir des résultats.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Arnaud CLEMENS est directeur de la construction dans la région Alsace, et il nous détaillera une expérience intéressante concernant les lycées. Pour commencer, revenons toutefois sur la démarche entreprise dans le Rhône. Isabelle JANOYER, pouvez-vous nous préciser sur quels aspects particuliers ont porté les audits techniques que vous avez réalisés ?

Isabelle JANOYER

Notre démarche a concerné un parc que nous avons voulu le plus représentatif possible de celui de l'Etat. Au final, cela a représenté la moitié du parc immobilier du département du Rhône, avec 300 000 m², et 60 bâtiments sur 26 sites. Nous avons pris en compte des palais de justice, des immeubles administratifs, des commissariats, des écoles, et bien d'autres bâtiments encore, avec une variété de surfaces allant de 1 000 à 80 000 m². Il s'agissait donc d'un échantillon relativement important. En outre, je précise que lorsque nous appartenions à la DDE, celle-ci faisait partie du comité opérationnel « Etat exemplaire » sur les bâtiments, dans lequel étaient également présents tous les ministères. Claude MARTINAN, le Président de ce comité, souhaitait alors fixer des objectifs ambitieux, qui ont depuis été traduits dans la loi. Pour autant, à cette époque, les réductions, en 10 ans, de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, et de 40 % des consommations, n'avaient pas fait bondir de joie les ministères. En effet, tous nous expliquaient que leur parc immobilier s'avérait beaucoup trop spécifique pour que la démarche souhaitée par le COMOP puisse fonctionner. Monsieur MARTINAN nous avait alors demandé d'évaluer si les objectifs fixés étaient réellement atteignables.

Jean-Michel LOBRY

Une programmation des gros travaux de rénovation des bâtiments existait-elle avant que vous n'entrepréniez votre démarche ?

Isabelle JANOYER

En réalité, je me suis aperçue que chaque ministère avait, jusqu'à très récemment, sa propre logique de gestion de son parc, certaines organisations étant notamment centralisées et d'autres régionalisées. Un important travail a donc été nécessaire pour prendre connaissance des différentes pratiques de tous les ministères sur ce sujet.

Jean-Michel LOBRY

L'approche transversale que vous prônez peut-elle également aboutir à réaliser des économies ?

Isabelle JANOYER

Bien entendu, et nous sommes en mesure de quantifier ces économies, certes de façon quelque peu théorique pour l'instant, au travers du résultat des audits. La prochaine étape consistera donc à utiliser nos données pour définir et mettre en œuvre une stratégie. Je tiens également à souligner qu'au cours de nos travaux, nous avons réalisé qu'il convenait de raisonner à une double échelle, celle du gestionnaire d'un côté, et celle du décideur de l'autre. De ce fait, le cahier des charges devait d'abord donner au gestionnaire l'ensemble des éléments techniques concernant ses bâtiments. En fait, certains ministères connaissant très mal leur propre patrimoine immobilier, et nous avons convenu qu'il était nécessaire de leur apporter un audit suffisamment détaillé pour corriger cette situation. En parallèle, le bureau d'études a effectué une analyse de l'ensemble des données récoltées, afin de dégager les éléments essentiels pouvant servir d'outil d'aide à la décision pour le préfet.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Avez-vous travaillé avec un cabinet extérieur ?

Isabelle JANOYER

En effet. Une consultation avait d'ailleurs été lancée sur deux volets : les gros entretiens et l'énergie. Par ailleurs, nous avons remarqué que les bureaux d'études n'avaient pas l'habitude de travailler en commun. La mise au point des documents que nous désirions obtenir a donc été plus longue que prévue, ces bureaux d'études ne disposant pas des mêmes outils. La bonne nouvelle réside dans le constat qu'après une année écoulée, nous avons lancé une généralisation au niveau national de ces audits, sur la base de l'expérimentation lyonnaise et dans le cadre du plan de relance. Nous avons alors constaté que les bureaux d'études s'étaient suffisamment organisés dans l'intervalle pour pouvoir nous répondre de manière satisfaisante.

Jean-Michel LOBRY

Je rappelle que la cible du Grenelle demande une réduction de 40 % des consommations énergétiques d'ici à 2018. Au travers de la démarche que vous décrivez, n'existe-t-il pas toutefois un danger réel d'ouvrir la boîte de Pandore, en s'entendant répondre par les autorités que le financement des actions nécessaires s'avère impossible ?

Isabelle JANOYER

Parmi nos conclusions, nous avons constaté que les objectifs du Grenelle se révèlent techniquement atteignables pour la plupart des bâtiments, mais les sommes en jeu sont relativement importantes. En effet, pour une des économies d'énergie de 38 % (soit 27 millions de kWh/an) et de 60 % pour les émissions de gaz à effets de serre, il conviendrait de dépenser 75 millions d'euros sur 10 ans, dont 40 millions ciblés sur l'énergie. Pour l'instant, cet argent n'est pas disponible. Il est d'ailleurs regrettable que Pierre SEDILLOT n'ait pu être présent aujourd'hui, mais il abordera certainement plus tard la mise en œuvre de la nouvelle politique immobilière de l'Etat, avec France Domaine en pilote et propriétaire unique. En effet, cette réorganisation vise à mutualiser les dépenses des gros entretiens, sur la base d'un calendrier pluriannuel. Par ailleurs, les données que nous avons récoltées à l'issue des audits servent à établir des ratios de bases, pour savoir ce que coûterait la remise à niveau du parc de l'Etat. Pour autant, si les objectifs du Grenelle s'avèrent aujourd'hui atteignables, le durcissement des normes risquent d'entrer en conflit direct avec les contraintes liées aux structures mêmes des bâtiments. Quoiqu'il en soit, les actions de gros entretiens génèrent très peu d'économie d'énergie, et il faut donc les coupler avec des actions d'amélioration énergétique. Concrètement, lorsqu'une toiture est refaite, le surcoût généré par l'amélioration simultanée de l'isolation se révélera rapidement rentable.

Jean-Michel LOBRY

Votre étude constitue-t-elle également un outil d'aide à la décision pour repenser en profondeur le parc immobilier de l'Etat ?

Isabelle JANOYER

Bien sûr. Il est certes indéniable que certains bâtiments très énergivores devront être conservés, de par leur emplacement et leur raison d'être fonctionnelle. Pour autant, la question de la cession de plusieurs autres bâtiments se posera tôt ou tard, au regard des montants des travaux à mettre en œuvre pour la modernisation du parc restant.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Je suppose que la démarche que vous avez entreprise dans le Rhône est appelée à se généraliser dans les autres départements, or en considérant l'investissement que cela représente, pensez-vous que nous serons à la hauteur de l'enjeu ?

Isabelle JANOYER

Il serait souhaitable de demander des précisions sur ce point à Pierre SEDILLOT, car je ne suis pas actuellement en mesure de vous répondre.

Jean-Michel LOBRY

La rationalisation de la politique interministérielle suffira-t-elle à débloquer les fonds nécessaires ?

Isabelle JANOYER

Je pense que d'importantes économies peuvent être trouvées au travers d'un schéma d'action adéquat. En termes d'économie d'énergie, il convient notamment de prioriser les actions, dans une approche Grenelle, pour intervenir sur celles qui rapporteront le plus. Actuellement, nous sommes d'ailleurs en train d'établir une hiérarchie des bâtiments, en précisant les coûts associés aux nombreux scénarii envisageables. En outre, je tiens à souligner que notre plan d'action se trouve en phase finale d'élaboration. Il s'intégrera donc dans le cadre de la SPSI d'ici à 15 jours.

Jean-Michel LOBRY

Votre démarche s'est-elle organisée harmonieusement avec celle de France Domaine ?

Isabelle JANOYER

Tout à fait, et notre approche technique est par ailleurs venue nourrir le volet de la stratégie immobilière de France Domaine. Je souhaiterais préciser que mon équipe et moi-même avons principalement travaillé sur le volet Grenelle de la démarche, une autre expérience ayant été lancée l'année précédente sur la mutualisation des dépenses de gros entretiens. De fait, nous nous sommes joints à nos collègues des finances pour réaliser une expérimentation commune aux domaines des gros entretiens et de l'énergie.

Jean-Michel LOBRY

La principale difficulté que vous avez rencontrée au début a donc été la réticence des ministères, qui se sont montrés très possessifs vis-à-vis de leur patrimoine.

Isabelle JANOYER

En effet, mais ils ont tous fini par adhérer à notre démarche, notamment dans la phase actuelle de généralisation. L'exception notable est celle du Ministère de la Défense, qui est demeuré sympathisant, mais en préférant poursuivre sa propre logique.

Jean-Michel LOBRY

Monsieur CLEMENS, avez-vous une remarque à faire, ou une question à poser, quant à cette expérience dans le Rhône ?

>>>

>>>

Arnaud CLEMENS

Concernant la recherche du financement, je soulignerais simplement que nous avons essayé de mettre en œuvre un montage innovant, pour ne plus dépendre uniquement des investissements classiques. La Région Alsace gère ses lycées depuis 1983, date du transfert de cette compétence de l'Etat aux régions. Au départ, nous avons suivi une logique de construction de 20 nouveaux lycées, le dernier étant livré en 1998. Depuis cette date, nous privilégions les interventions sur le patrimoine existant, en y consacrant environ 65 millions d'euros par an. L'année 2009 s'est révélée être très particulière, puisque nous avons alors investi 85 millions d'euros, compte-tenu du plan de relance. En outre, je rappelle que la région Alsace se trouve à la tête d'un patrimoine d'approximativement 1,5 million de m², sachant que les dépenses énergétiques de ses 76 lycées coûtent près de 10 millions d'euros de dépenses énergétiques. Nous constatons également que 70 % du patrimoine ne répond pas actuellement à la norme RT 2000.

En tout état de cause, notre première action a consisté à améliorer la performance énergétique des lycées alsaciens, dont 20 % sont désormais raccordés à des chaufferies bois. Nous souhaitons également être pionniers dans l'utilisation des pompes à chaleur.

Jean-Michel LOBRY

Si je ne m'abuse, vous avez fait appel à des montages financiers avec le privé pour développer l'énergie solaire et le photovoltaïque.

Arnaud CLEMENS

En effet, le deuxième axe de notre stratégie nous a d'abord conduit à mettre en œuvre le photovoltaïque au travers de nos investissements directs. Ensuite, pour faire la promotion de la filière, nous avons lancé en 2009 un appel à projet afin de mettre à la disposition d'investisseurs privés les toits des lycées. En dépit du faible niveau d'éclairage lié à notre localisation géographique, nous avons reçu une dizaine de réponses sur 12 lycées. Par ailleurs, la mise en œuvre du contrat de performance énergétique (CPE) constitue notre troisième axe d'action. Dans ce cadre, le principal objectif est de réduire rapidement les consommations des lycées, pour diminuer leurs charges de fonctionnement. De surcroît, nous souhaitons accélérer le programme d'intervention sur le bâti, tout en développant la sensibilisation aux questions environnementales dans la communauté éducative. En outre, la philosophie du contrat de performance énergétique diffère de celle de la maîtrise d'ouvrage classique, car la région Alsace n'a pas acheté des travaux, mais des résultats.

Concrètement, nous avons identifié les 14 lycées les plus énergivores, et ceux où nous n'étions pas en capacité financière d'intervenir avant 10 à 15 ans. En outre, le CPE ne fait pas diminuer notre niveau d'investissement en maîtrise d'ouvrage classique, ce qui explique peut-être le consensus politique autour du projet. Quoiqu'il en soit, avant de nous engager dans ce CPE, nous avons expérimenté un certain nombre de techniques (dont les chaufferies bois et les pompes à chaleur), afin de dialoguer en connaissance de cause face aux entreprises privées, ce qui nous a permis de défendre au mieux les intérêts de la personne publique. Par la suite, des études préalables classiques ont été réalisées. Il convient également de souligner que si les candidats ont été retenus en janvier 2009, la signature du CPE est intervenue relativement rapidement, dès le 22 décembre 2009, grâce au soutien des élus. Enfin, un véritable combat a eu lieu entre les trois équipes que nous avions retenues.

>>>

>>> **Jean-Michel LOBRY**

Au sein des territoires, les partenariats entre les filières industrielles et les donneurs d'ordres se multiplient, et une réelle concurrence semble effectivement être l'une des conditions du succès.

Arnaud CLEMENS

Dans le cadre de notre projet, les équipes s'étaient respectivement formées autour d'EDF, de GDF et d'Eiffage, et c'est le groupe Cofidis-GDF-Suez qui l'a finalement emporté. Les objectifs que nous avons fixés s'avéraient délibérément élevés, avec une réduction de 30 % des consommations et un recours aux énergies renouvelables à hauteur de 20 %. Les travaux, qui ont débuté depuis le 1er janvier, concernent notamment la création de 6 chaufferies bois et d'une pompe à chaleur. En réalité, la première famille de ces travaux porte sur la production d'énergie des lycées. La deuxième famille imposera quant à elle une intervention assez lourde sur le bâti, en fonction de la vétusté de chaque établissement. Enfin, la troisième famille de travaux permet d'obtenir des gains remarquables pour un faible coût. Il s'agit par exemple de systématiser la mise en place d'outil de télégestion afin de piloter finement les installations de chauffage. Pour 70 000 euros environ par lycée, il devient ainsi possible de réduire de 10 à 12 % les consommations.

Jean-Michel LOBRY

Je constate que la moyenne des investissements s'élève tout de même à 2 millions d'euros par lycée. Quid des retours sur ces investissements ?

Arnaud CLEMENS

La réalisation du projet devra permettre une économie d'environ 35 % de la consommation des bâtiments – et une réduction de 65 % des gaz à effet de serre – pour une économie de 20 millions d'euros par an sur les 14 lycées concernés. Pour information, je rappelle que la région Alsace versa un loyer de 3,5 millions d'euros au prestataire, notamment pour rembourser le capital et les intérêts de l'emprunt, ainsi que pour payer la maintenance des installations, et les gros entretiens. En outre, je réitère que si l'offre de Cofidis nécessite 30 millions d'euros de travaux, la performance finale des installations est garantie. Dès lors, si les résultats ne pouvaient pas être atteints, le prestataire devrait nous rembourser la différence. A l'heure actuelle, nous nous trouvons dans la première phase du contrat, portant sur la mise en œuvre rapide des investissements. En 21 mois, les 30 millions d'euros de travaux seront donc réalisés, et dès l'hiver 2011-2012, le patrimoine concerné sera exploité avec son nouveau niveau de performance énergétique. Par ailleurs, je précise que la composante « gros entretiens et renouvellements » du loyer permettra à la région de récupérer, au bout de 20 ans, des lycées modernisés et en parfait état de marche. En outre, avec le montage financier que nous avons choisi, le budget est sanctuarisé. Ainsi, quelles que soient les orientations politiques des prochaines années dans la région, les opérations de maintenance et de gros entretiens sont contractualisées pour les 14 lycées. Enfin, je soulignerais simplement que la quatrième composante du loyer concerne la fourniture du bois pour les chaufferies.

Jean-Michel LOBRY

Dans la mesure où la région Alsace paiera un loyer d'environ 3 millions d'euros par an pendant 2 décennies, cela signifie que près de 30 millions d'euros serviront à financer le fonctionnement courant des lycées, les éventuels renouvellements, ainsi que la marge du prestataire. A propos du bois, l'approvisionnement a-t-il été prévu au niveau de la filière régionale ?

>>>

>>>

Arnaud CLEMENS

Les plaquettes de bois se trouvent en France, mais les granulats sont plutôt à chercher chez nos voisins allemands. Pour autant, à force de développer des chaufferies à granulats, la région Alsace espère qu'une filière locale finira par s'organiser. Enfin, je tiens à préciser que si le contrat a été signé entre la région et Cofidis-GDF-Suez, les Etablissements ont été associés à toutes les démarches.

Jean-Michel LOBRY

Si je rencontre le proviseur d'un des 14 lycées concernés, que me dira-t-il de ce programme ?

Arnaud CLEMENS

Au départ, certains proviseurs craignaient une externalisation ou une privatisation du patrimoine. Ils ont néanmoins rapidement compris l'intérêt de la démarche, qui permet d'intervenir plus rapidement sur leurs établissements. Ils ont également apprécié que nous mettions en place un véritable partenariat avec eux, notamment au travers d'actions de sensibilisation dans leurs lycées, devenus « pilotes ». Pour toutes ces raisons, les premiers retours des proviseurs, depuis le 1er janvier 2010, se révèlent très positifs.

Jean-Michel LOBRY

A votre connaissance, la mécanique contractuelle et financière innovante que vous avez mise en place existe-t-elle déjà en dehors de l'Alsace ? Par ailleurs, auriez-vous des conseils ou des mises en garde pour les autres régions qui souhaiteraient imiter votre exemple ?

Arnaud CLEMENS

Il semble qu'en France, la région Alsace ait été pionnière sur ce type de montage. Pour autant, la région Centre s'engagera très prochainement dans une mécanique similaire, tandis que la ville de Paris l'examine également pour ses écoles. Pour autant, il s'agit d'une démarche relativement lourde, qui mobilise certains frais annexes d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il convient donc de se fixer des objectifs ambitieux, et une forte volonté politique doit demeurer présente tout au long du processus. En outre, il s'avère essentiel de connaître précisément son patrimoine avant de lancer la procédure, et il faut que celle-ci suive un rythme entraînant, afin d'éviter la démotivation des partenaires privés.

Jean-Michel LOBRY

Les 15 prochaines minutes seront consacrées aux questions du public et aux réponses des intervenants.

Echanges avec la salle

Isabelle TIENNOT, DDT du Loiret

Ma question s'adresse à Isabelle JANOYER. Vous nous avez parlé du volet énergétique de votre démarche, mais de quelle manière avez-vous géré le volet sur l'accessibilité ?

Isabelle JANOYER

Le montant estimé pour la mise en accessibilité du parc s'élève à 40 millions d'euros. Pour parvenir à ce chiffre, nous avons bien sûr traité les deux thèmes en parallèle, l'accessibilité faisant indéniablement partie des données prises en compte dans la stratégie immobilière. Pour autant, nous ne nous sommes pas limités dans ce cadre à une approche règlementaire, et finalement trop binaire, car tout le parc aurait alors été considéré comme non-accessible, même si ce n'est pas tout à fait le cas dans la réalité. Par conséquent, nous avons privilégié une approche par type de fonction, avec des estimations financières plus fines, liées à l'usage du bâtiment. Vous trouverez d'ailleurs tous les cahiers des charges sur le site du CERTU, qui nous a accompagné dans notre démarche.

Sylvain TANGUY, maire dans l'Essonne

Je souhaiterais savoir si la démarche en Alsace est un partenariat public privé ? Si tel est le cas, je m'interroge également sur les outils utilisés en interne pour contrôler la bonne application du contrat.

Arnaud CLEMENS

Le mode de dévolution choisi est en effet un partenariat public privé (PPP). En interne, ce projet a été porté par la direction de la construction, en lien avec d'autres directions de la région Alsace. Très rapidement, nous nous sommes également adjoints les services d'un assistant maître d'ouvrage, composé d'un bureau d'études (Betom), d'un cabinet d'avocat (Salans) et d'un cabinet d'audit (Finance Consult). Dès le début, ces sociétés nous ont accompagnés pour écrire le cahier des charges et conduire avec nous la procédure de dialogue compétitif. Par la suite, nous avons souhaité qu'elles continuent de nous aider pendant les 3 premières années du contrat, pour s'assurer que les clauses seront bien respectées. Au terme de cette période, je pense que nous ferons appel à une assistance plus légère.

De la salle

Je travaille pour la région Rhône-Alpes, qui se pose désormais les mêmes questions pour son parc de lycées que l'Alsace par le passé. De fait, lorsque certains de nos lycées ont été rénovés il y a 15 ans de cela, ils répondaient aux critères les plus exigeants de l'époque, or ces mêmes établissements ne satisfont pourtant plus aux normes actuelles. La région Alsace a signé un contrat sur 20 ans avec GDF, mais que se passera-t-il dans 15 ans, lorsque les 14 lycées qui sont, en 2010, au « top du top », seront devenus « bof-bof » ? Monsieur CLEMENS, quels leviers aurez-vous alors pour demander à GDF de refaire des investissements lourds sur ces lycées ?

>>>

>>>

Arnaud CLEMENS

Il s'agit d'une excellente question, à laquelle je répondrais à une échelle plus globale. En effet, les 14 lycées concernés représentent environ 20 % du patrimoine de la région, sa grande majorité restant gérée dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage plus classique. Pour autant, il convient d'insister sur le fait que le CPE permet d'obtenir un engagement du prestataire sur les performances annoncées. Je pense que c'est l'une des raisons ayant conduit les élus à avaliser cette démarche.

De la salle

De nombreuses personnes utiliseront ces lycées, dont les proviseurs, les professeurs et les élèves. De fait, comment la région Alsace s'est-elle engagée sur une bonne utilisation des établissements, en particulier vis-à-vis des comportements de ceux et celles qui les occuperont ?

Arnaud CLEMENS

Nous avons pris l'année 2007 en tant que référence, tout en précisant que plusieurs éléments devront être corrigés en fonction de la douceur ou de la rigueur de chaque hiver. De surcroît, le montage mis en place tient compte de certains comportements particuliers. A titre d'exemple, si un lycée n'était pas ouvert en 2007 pendant les vacances d'hiver mais que c'est le cas en 2012, la performance exigée du prestataire devra être ajustée.

Nicolas HUGO, ingénieur bâtiment au service travaux de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques avancées

Au niveau de la région Alsace, je souhaiterais savoir avec quels effectifs les 65 millions d'euros d'investissements seront dépensés.

Arnaud CLEMENS

A la direction de la construction, l'effectif est de 10 personnes, et nous nous appuyons sur 8 chefs de projets, la région ayant déconcentré certains personnels dans 4 zones territoriales. Par ailleurs, en Alsace, une importante partie de ces investissements sont confiés à des mandataires – c'est à dire à des personnes privées, ou des sociétés d'économie mixte, agissant au nom et pour le compte de la personne publique. Cela dit, je ne connais pas les effectifs des mandataires, mais j'essayerai de vous répondre plus tard sur ce point.

De la salle

Les intervenants nous ont parlé d'objectifs ambitieux. Pour autant, la Région Alsace vise une réduction de 30 % de consommation sur les 14 lycées les plus consommateurs, alors que le département du Rhône souhaiterait les faire chuter de 40 % sur l'ensemble du parc. Il me semble donc que l'objectif de la région Alsace ne s'avère pas si ambitieux que Monsieur CLEMENS a souhaité nous le présenter.

Isabelle JANoyer

Les objectifs ambitieux auxquels je faisais référence ont depuis été repris dans le Grenelle, avec une cible pour les bâtiments de l'Etat, qui constitue une étape sur le facteur 4.

Arnaud CLEMENS

Il y a 3 ou 4 ans de cela, nous n'avions pas fixé un objectif de baisse des consommations supérieur à 30 % car nous ne connaissions pas le montant de l'investissement à mettre en place. Nous avons donc voulu être pragmatiques, et si nous nous étions engagés à réduire les consommations de 45 % dès le départ, le niveau de loyer correspondant aurait sans doute découragé les élus.

>>>

>>>

De la salle

Ma question s'adresse à Monsieur CLEMENS. Quels sont les argumentaires déterminants qui ont permis de convaincre les élus de procéder à ces choix ambitieux de CPE et de PPP sur un projet relativement complexe ?

Arnaud CLEMENS

Notre premier objectif était d'améliorer la situation de ces lycées aussi rapidement que possible, ce qui passait par le biais d'une externalisation des investissements. Nous souhaitons également expérimenter un nouveau montage, avec les intérêts d'une contractualisation de la performance, et d'un transfert des risques sur la personne privée. Enfin, il apparaissait intéressant de lier le futur exploitant à la conception d'ouvrage.

De la salle

Je rappelle que le Grenelle a fait beaucoup de promesses, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans toutes les cantines gérées par l'Etat d'ici à 2012, or nous savons que cet objectif ne sera pas atteint. J'estime donc qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Jean-Michel LOBRY

Nous retrouvons tout de suite un nouveau flash d'information.

Michel SCOTTO DI CARLO

Les troisièmes rencontres éco-responsables commencent très fort. Nous avons ainsi appris que les ministères ne hurlent pas de joie, mais nous le savions sans doute déjà. De surcroît, il semble que les ministres soient de grands enfants qui ne connaissent pas leurs parcs. Par ailleurs, si les bureaux d'études mettent un an pour comprendre les questions qui leur sont posées, tout n'est pas perdu dans le cas de l'ADEME ; il suffit d'attendre. En outre, je pense que nous avons tous compris que les objectifs du Grenelle sont atteignables, mais où est l'argent ? Quant à l'exception citée par Isabelle JANOYER à propos du Ministère de la Défense, il n'y a rien de surprenant, puisque nous ne pouvons pas comprendre la logique des militaires.

Concernant la région Alsace, je précise que Martine AUBRY a appelé, car elle n'est pas contente. En outre, si les derniers lycées ont été livrés en 1998, et qu'ils nécessitent déjà des interventions 12 ans plus tard, quid de la qualité de fabrication ? Cette réflexion rejoint d'ailleurs celle du « tip-top » qui se transforme en « bof-bof ». De surcroît, nous avons entendu que l'île de France s'intéressait également à la performance énergétique, espérant sans doute faire baisser celle de ses élèves. Nous avons également appris que les contrats de 18 ans duraient 20 ans en Alsace, alors peut-être faudrait-il penser à revérifier les chiffres des dernières élections. Quant au chauffage des lycées utilisant la combustion du bois, n'est-ce pas une idée originelle de Néron ? En tout cas, une fois le contrat pérennisé, n'ayons plus de craintes : après tout, GDF nous avait assuré que le prix du gaz n'augmenterait pas cette année. En outre, si vous parlez de ce projet à un proviseur, il vous répondra qu'il est ravi, surtout s'il tient à garder son poste. Par ailleurs, avec tous les cabinets assistant le PPP, la région Alsace est-elle sûre de réaliser des économies ? Cet atelier a également été l'occasion d'entendre la première question à une réponse embarrassante, Monsieur CLEMENS généralisant aussitôt au maximum. Monsieur HUGO, vérifiez tout de même que vous obtiendrez votre réponse.

3 Le recours aux énergies renouvelables

Jean-Michel LOBRY

Mathieu WELLHOFF, nous vous souhaitons tout d'abord un bon anniversaire. Par ailleurs, je rappelle que vous êtes économiste.

Mathieu WELLHOFF

En effet, et j'aborderai dans quelques instants la délicate question des outils de financement pour les collectivités.

Jean-Michel LOBRY

Dominique LEROY, travaillant au Ministère de la Défense, nous parlera ensuite d'une expérience intéressante, concernant le photovoltaïque, qui a été récemment conduite à Istres.

Dominique LEROY

Le projet en question nous a permis de refaire plusieurs toitures aux frais de l'opérateur, mais il s'agissait surtout d'un premier parcours du combattant, afin de valider une toute nouvelle méthode de travail.

Jean-Michel LOBRY

Michel CAIREY REMONNAY est chargé de la coordination du fonds chaleur à l'ADEME, et il nous détaillera le mécanisme de ce fonds. En attendant, commençons avec Monsieur WELLHOFF et les dispositifs financiers. Pouvez-vous tout d'abord nous expliquer la différence entre les parcs directement et non-directement contrôlés ?

Mathieu WELLHOFF

En règle générale, les élus s'interrogent sur leurs propres parcs, mais également sur ceux qui se trouvent sur leurs communes, départements ou régions, y compris ceux qu'ils ne contrôlent pas. Je profite de l'occasion pour rappeler que le Grenelle porte sur l'intégralité du parc immobilier français, et qu'il existe de nombreux dispositifs de subventions des collectivités pour le parc privé et le parc social.

Le parc non-directement contrôlé fait référence au logement privé et social, sachant que d'importants outils ont été mis en place dans le cadre du Grenelle. Sur le logement neuf, nous constatons notamment le doublement d'un crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour l'acquisition d'un bâtiment de basse consommation. Il en va de même pour le prêt à taux 0%, sous condition de ressources et uniquement pour les primo-acquisitions. La majeure partie des aides prévues porte toutefois sur la réhabilitation du logement, grâce à 2 outils majeurs, dont le crédit d'impôt pour le développement durable, qui a coûté 2,8 milliards d'euros l'année dernière. Il s'agit donc d'une niche fiscale très importante. De surcroît, l'éco-prêt à taux 0 représente la création financière la plus significative du Grenelle de l'Environnement, avec plus de 70 000 opérations au cours de la première année sur des travaux de plus de 16 000 euros. Le dernier outil de financement notable est le certificat d'économie d'énergie, que toutes les collectivités utiliseront bientôt. Concernant le parc privé, d'autres dispositifs de subventions existent, tels que des prêts bonifiés et des subventions spécifiques liées aux revenus, celles de l'Anah. Par ailleurs, un propriétaire/bailleur pourra prochainement partager avec son locataire les économies d'énergie. Cette évolution se révélera fondamentale au

>>>

>>> niveau du parc social. En résumé, le parc privé n'a pas réellement besoin de recevoir davantage d'argent. Si une collectivité souhaitait néanmoins mettre en place une subvention, ou un prêt bonifié complémentaire, elle aurait tout intérêt à le cibler sur l'éco-propriété, ainsi que sur les personnes âgées et/ou en situation de précarité énergétique.

Concernant le parc social, rappelons que s'il n'appartient pas juridiquement à celui des collectivités locales, ce sont elles qui le contrôlent la plupart du temps. Dans ce cadre, vous trouverez également une pléthore d'aides : un éco-prêt spécifique de la caisse des dépôts, un dégrèvement de taxe foncière, le fonds chaleurs, les fonds FEDER etc. Le message que je souhaite faire passer pourrait être considéré comme caricatural, mais le parc social ne nécessite pas de financements supplémentaires pour atteindre les objectifs du Grenelle. En revanche, un accompagnement s'avère essentiel sur l'expérimentation du partage de charges entre les locataires et les propriétaires. Il serait sans doute également souhaitable de réfléchir à la destruction du parc le plus dégradé

A présent, permettez-moi de vous citer un article des Echos daté de la semaine dernière : « Avec un brin de naïveté, le site Internet du Ministère de l'Ecologie reconnaît que, pour l'heure, il n'est pas prévu de mesures financières spécifiques pour le patrimoine appartenant aux collectivités ». Vous avez ainsi la réponse à la plupart de vos questions, sachant que l'analyse de ce journaliste me paraît assez proche de la vérité.

Jean-Michel LOBRY

La légende de ce même article précise que le seul bilan énergétique coûterait déjà 2 euros par m².

Mathieu WELLHOFF

En réalité, ces chiffres moyens se révèlent peu fiables, car ils sont déduits d'un échantillon de faible taille. Avant d'entreprendre quelque action que ce soit, il convient donc de réaliser un diagnostic précis de son parc. Quant à la gamme des outils financiers existants, elle comprend les mécanismes de marché (du type des certificats d'économie d'énergie), les aides directes (dont le fonds chaleur, les prêts bonifiés et les prêts de la BEI) ainsi que les systèmes de répartition des énergies, dont les fameux contrats de performance énergétique.

Le Grenelle précise que l'essentiel des réhabilitations thermiques des bâtiments du parc public se fera au travers de contrats de performance énergétique. Cela dit, les investissements requis pour atteindre les objectifs du Grenelle nécessiteront des investissements très nettement supérieurs à ceux mis en place actuellement. En effet, pour atteindre une réduction des consommations 40 % sur l'ensemble du parc, il faudra faire baisser très sérieusement celles des bâtiments les plus problématiques. En outre, sur des durées de contrats classiques de 20 ans, les économies d'énergie ne permettront pas de rémunérer l'intégralité de l'investissement, si bien qu'un surloyer complémentaire s'avérera nécessaire. Quoi qu'il en soit, gardons à l'esprit que les objectifs du Facteur 4 s'avèrent très ambitieux.

Pour ce qui est des réflexions en cours, je souhaitais vous annoncer une bonne nouvelle, à savoir que le fonds « taxe carbone » permettrait de financer les travaux d'économie d'énergie des collectivités locales. Malheureusement, une telle mesure s'avère sensiblement moins d'actualité. Pour autant, il convient de noter que le prêt de la BEI sera certainement reconduit et amplifié, passant de 500 à 700 millions d'euros pour 2010 et 2011, les enveloppes étant désormais gérées par l'ensemble des banques concernées. Je ne peux pas vous en dire davantage, car les négociations à ce sujet sont en cours. J'ajouterais simplement que la banque des dépôts a engagé une réflexion sur un prêt spécifique.

>>>

>>> Par ailleurs, au niveau des certificats d'économie d'énergie, l'objectif de la seconde période a enfin été révélé. Il s'avère 6,4 fois supérieur à l'objectif de la première période, et son champ d'application a été étendu aux distributeurs de carburants. Les administrations devront donc négocier avec de nouveaux partenaires, tels que Total, Carrefour, Casino ou Auchan. Ces derniers auront intérêt à établir un partenariat efficace, car ils ne parviendront pas à accomplir seuls leurs objectifs. Quant aux collectivités locales, la future loi Grenelle II leur permettra sans doute de conserver leur éligibilité aux certificats d'économie d'énergie.

Concernant les contrats de performance énergétique, une réflexion pointue est actuellement en cours. Pour le moment, nos actions permettent de réaliser des économies de moins de 20 %, sur des contrats d'une durée inférieure à 20 ans. Les initiatives des régions d'Alsace et du Centre, ainsi que de la ville de Paris, permettent de créer des contrats plus ambitieux, allant jusqu'à 30 % de réduction des consommations, sur des laps de temps un peu plus longs. Pour autant, l'atteinte de l'objectif du Grenelle impliquerait de passer des contrats sur 30, voire 40 ans, or les opérateurs privés refusent de s'engager sur ces durées. De fait, il conviendra que les pouvoirs publics paient la différence aux prestataires, ou bien que voient le jour des fonds publics ou mixtes. La réflexion de la caisse des dépôts s'avère relativement avancée sur le sujet. En tout cas, il apparaît clairement que le CPE ne constitue pas la solution unique pour atteindre l'objectif du Grenelle.

Jean-Michel LOBRY

Monsieur LEROY, avez-vous utilisé ce type de montage pour financer l'opération sur Istres ?

Dominique LEROY

Le Ministère de la Défense dispose d'un vaste parc foncier, avec environ 250 000 hectares, et 10 000 bâtiments de plus de 1 000 m². Nous sommes ainsi fortement concernés par les audits énergétiques qui ont été évoqués précédemment, ainsi que par les CPE. En parallèle, nous faisons l'objet de pressions extrêmement importantes – et parfaitement légitimes – afin de mettre à disposition des surfaces de toit et au sol pour le photovoltaïque. Actuellement, je suis d'ailleurs en train de chercher quelques 3 000 hectares de surface au sol pour implanter des fermes de panneaux solaires. Concernant l'expérimentation d'Istres, le projet originel s'avérait beaucoup plus ambitieux encore, puisqu'il combinait l'utilisation de la toiture et du sol. Néanmoins, lorsque nous avons rencontré un obstacle au sol, en la présence d'une espèce naturelle protégée, nous nous sommes focalisés sur la mise à disposition de 40 toits, pour une superficie réduite de 40 000 à 15 500 m² au final. Au bilan, l'intérêt de ce projet pour notre Ministère est évidemment de participer à l'effort général, mais également de bénéficier de toitures rénovées, dont nous ne nous occuperons plus pendant environ 30 ans. Pour autant, nous avons été rapidement « recadrés » par France Domaine, car nous sommes l'utilisateur des sites, et non le propriétaire. Bien entendu, nous veillons à gérer au mieux cette forme de co-activité, mais France Domaine nous a fait remarquer qu'un service de l'Etat n'a pas vocation à devenir producteur d'électricité. Au niveau de la mise à disposition des surfaces, nous avons utilisé une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), constitutive de droits réels. Les toits photovoltaïques se trouvent donc dans le patrimoine de l'opérateur, qui peut les intégrer dans ses actifs. Il s'agissait d'une condition essentielle pour que des entreprises de petite taille puissent répondre à notre appel d'offre.

Concernant la redevance, elle comprend une part fixe, de l'ordre de 1 euro du m² par an à Istres, ainsi qu'une variable d'environ 2 % de la production, et une AOT supplémentaire pour les câbles. Au moment de l'installation, le montant total du loyer représentait environ 40 000 euros par an, qui reviendront au budget général, et non à celui de la Défense. Cela nous conduit à

>>>

>>> poser la question suivante : la redevance ne pourrait-elle pas revenir, au moins partiellement, dans le budget du ministre qui a mis ses toits et/ou ses terrains à disposition ? En effet, un juste retour permettrait de mieux motiver les acteurs sur le terrain. Enfin, le montant de la redevance indiqué dans ma présentation est un plancher, les opérateurs pouvant évidemment nous proposer mieux.

Jean-Michel LOBRY

Si je ne m'abuse, Le Ministère de la Défense a déjà effectué un retour d'expérience sur le projet mis en place à Istres.

Dominique LEROY

Tout à fait, et des programmes similaires concernent à présent le Centre d'instruction navale de Saint-Mandrier, un ensemble de casernes à Fréjus et la base aéronavale de Lann-Bihoué. Certains de ces projets, n'offrant qu'une faible surface disponible, seront traités au travers de CPE. Dans la plupart des cas, nous réappliquerons toutefois la procédure testée avec succès à Istres. Je rappelle que cette dernière porte aussi bien sur la faisabilité technique du projet que sur l'immobilier en lui-même, avec une obligation absolue : celle de la mise en concurrence. Quant aux délais nécessaires pour réaliser les travaux, il convient de rappeler que l'opération à Istres a démarré en décembre 2007, après le Grenelle de l'Environnement.

Jean-Michel LOBRY

Dans le cadre de la négociation de la redevance avec l'opérateur, je note qu'il existe un référentiel de France Domaine.

Dominique LEROY

En effet, il s'agissait d'un travail d'équipe. Une procédure plus détaillée du choix de l'opérateur figurera d'ailleurs dans le document remis aux participants à la fin de ces 3èmes rencontres éco-responsables. Par ailleurs, nous nous sommes interrogés sur le devenir de l'installation à la fin de l'AOT, et si aucun principe général n'a encore été défini, nous avons choisi un retour de l'exploitation d'Istres dans le giron du Ministère de la Défense. En effet, la durée de 20 ans de l'AOT nous semble compatible avec l'état actuel de la technologie, car nous estimons qu'environ 80 % de la puissance de l'installation photovoltaïque sera encore disponible. Enfin, les travaux devraient démarrer sous peu, mais nous devons d'abord prendre en charge une dépollution pyrotechnique du site.

Jean-Michel LOBRY

Quand l'inauguration aura-t-elle lieu ? En outre, si vous souhaitez améliorer un point du mécanisme de cette expérience pilote pour l'avenir, quel serait-il ?

Dominique LEROY

Je pense que l'inauguration se déroulera en fin d'année. Par ailleurs, les AOT sont actuellement délivrées emprise par emprise, or nous souhaiterions créer un portefeuille d'AOT, pour permettre une gestion plus globale.

Jean-Michel LOBRY

Nous pouvons à présent enchaîner avec le thème du fonds chaleur.

Michel CAIREY REMONNAY

Dans le Grenelle de l'Environnement, l'implication locale est parfois oubliée. Pour autant, les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, devront être établis entre les régions et l'Etat, suite au vote de Grenelle 2, que nous attendons tous. En tout état de

>>>

>>> cause, l'objectif quantitatif consiste à atteindre 20 millions de TEP par an, à l'horizon 2020, en énergies renouvelables. Celles-ci se répartiront entre les biocarburants, l'électricité, et la chaleur renouvelable. Cette dernière devra représenter environ 10 millions de TEP supplémentaires en 2020, soit un doublement par rapport à 2006, sachant que la chaleur représente environ 50 % de la consommation énergétique nationale. Il s'agit donc d'un programme extrêmement volontariste, qui poussera certaines filières dans leurs retranchements, notamment au niveau des surfaces disponibles pour positionner des capteurs solaires thermiques. La répartition de cet effort se fera entre l'individuel – avec le bois, les pompes à chaleur et le solaire – la cogénération de biomasse (notamment avec les appels d'offre de la commission de régulation de l'électricité) et le fonds chaleur renouvelable. Celui-ci s'adressera plus spécifiquement aux collectivités et aux PME, avec la répartition suivante des différentes chaleurs renouvelables : 70 % en provenance la biomasse ; 10 % pour la géothermie et les pompes à chaleur ; 2 % grâce à l'énergie solaire (ce qui représente 4 à 5 millions de mètres carrés de capteurs à installer) et environ 18 % pour les déchets et le biogaz.

Jean-Michel LOBRY

Sur le schéma montrant la progression à suivre d'ici à 2020 – et malgré un palier en 2012 – nous pourrions dire que la route est droite mais que la pente est raide.

Michel CAIREY REMONNAY

La biomasse représentera la majeure partie de l'effort à fournir, mais cette filière ne part pas de zéro, contrairement à celles du biogaz et du solaire. En effet, ces dernières devront afficher un coefficient multiplicateur de 10 entre 2006 et à 2020. Le budget s'avère par ailleurs très conséquent pour la chaleur renouvelable, atteignant le milliard d'euros. En fait, le fonds chaleur a été créé pour imiter les avancées réalisées dans le domaine de l'électricité renouvelable, notamment au travers des tarifs d'achat. Quoi qu'il en soit, le fonds chaleur fait appel à 2 modes de gestion : l'un se basant sur des appels à projet pour les grandes installations de biomasse des entreprises, et l'autre concernant les opérations des collectivités, gérées directement par les directions régionales.

Par ailleurs, afin de faire face à la demande de plusieurs millions de tonnes de biomasse forestière, nous devons utiliser la forêt, mais sans la dévaster, sachant qu'elle se révèle largement sous-exploitée en France. En outre, la filière du biogaz redémarre à peine, après quelques balbutiements suite au deuxième choc pétrolier des années 1980. Cela explique que nous n'ayons eu que 2 opérations en 2009, mais les nouveaux projets commencent à se multiplier. Concernant la géothermie, il convient de rappeler qu'elle se divise en deux grandes filières, selon l'utilisation ou non de pompes à chaleur. Au niveau de l'eau chaude sanitaire solaire, la priorité ira aux logements collectifs et aux secteurs agricole et tertiaire. Dans ce cadre, des critères ont d'ailleurs été définis par zones géographiques, les aides s'avérant un peu moins élevées dans le sud que dans le nord, du fait de l'ensoleillement. Pour ce qui est des réseaux de chaleur, je considère que le Grenelle de l'Environnement a su leur redonner leurs lettres de noblesse. Il ne s'était plus rien fait depuis les années 1980, mais aujourd'hui, on est obligé d'y avoir recours pour valoriser les énergies renouvelables. En outre, il est beaucoup plus performant d'avoir une seule centrale de chauffe qui va desservir 10 000 habitants que 5 000 chaudières fument, sans être toujours très bien réglées. Par ailleurs, nous suivons avec l'association des collectivités gestionnaires de réseaux de chaleur Amorce une étude de prix annuels comparant les différents modes de chauffage, et nous nous sommes aperçus que les réseaux de chaleur sont relativement bien placés, notamment grâce à leur mix énergétique.

>>>

>>>

Cela permet également aux collectivités de se ré-impliquer dans les enjeux énergétiques, puisqu'elles ont la compétence des réseaux de chaleur urbains. Sur le Grenelle, on retrouve la notion de réseaux de chaleur vertueux, donc nous ne financerons pas des réseaux de chaleur alimentés par du gaz ou du charbon ; il faut au moins 50 % d'énergies renouvelables dans leur alimentation. L'idée serait de dire qu'à partir de ce moment, on pourrait faire classer le réseau de chaleur – c'est un projet de loi Grenelle II. Le maire pourrait ainsi protéger son réseau contre l'agressivité d'autres fournisseurs d'énergie. Au regard des réglementations, ce type de réseau peut permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt, et d'une TVA à 5,5 % sur la chaleur vendue par ce biais. Enfin, le recours à ces réseaux représente une condition pour accéder aux aides du fonds chaleur. En 2009, 361 installations, publiques et privées, ont d'ailleurs été financées dans ce cadre. Les collectivités ont représenté au moins les 2/3 de ce total, hors BCIA. Par ailleurs, les taux d'aide moyens s'échelonnent entre 25 et 60 % dans l'enveloppe ADEME, sachant que dans le cadre du fonds chaleur, l'obtention de l'aide en elle-même suffit très souvent à la validation économique d'un dossier.

Jean-Michel LOBRY

Les industriels ont répondu présents, en dépit de la crise économique, et il s'agit là d'une condition essentielle pour qu'un tel projet réussisse. A présent, nous allons entendre les questions du public.



Echanges avec la salle

Jean-Yves CACHE, CEREN

Le CEREN est un observatoire statistique qui produit des données fiables. Depuis 1985, nous sommes d'ailleurs le seul organisme de ce type à réaliser des enquêtes à grande échelle sur le tertiaire. Qu'un journaliste utilise nos données de façon fallacieuse, nous n'en sommes pas responsables, et nous souhaiterions également accroître la fiabilité de nos informations à des niveaux plus locaux. Pour cela, il s'avère nécessaire de recueillir davantage de réponses à nos enquêtes, et j'encourage donc les collectivités locales à renseigner nos questionnaires. Le CEREN remercie par ailleurs l'ADEME, qui est son plus grand financeur. En outre, Monsieur WELLHOFF nous a expliqué qu'il faut intervenir sur l'éco-propriété, la précarité énergétique et les logements sociaux. Dans ce cadre, il appelle les collectivités à débloquent plus de ressources humaines, mais quelles actions concrètes devraient-elles mener ?

Mathieu WELLHOFF

Si les données du CEREN ne reposent pas sur un échantillon statistique suffisant pour une étude du patrimoine au niveau local, je tiens à préciser que ce sont les meilleures données disponibles en France. Il s'agit donc d'un constat globalement négatif, pour les pouvoirs publics, d'avouer que nous ne disposons pas d'une vision très claire de la situation du parc des collectivités locales. De fait, des recommandations chiffrées ont été jointes au Grenelle de l'Environnement, alors même que leur fiabilité paraît douteuse. En outre, concernant mes recommandations aux collectivités locales, je ne souhaite bien entendu par leur dire de mettre des ETP dans tel ou tel domaine. Pour autant, il me semble important de leur rappeler que si elles sont sollicitées pour des dépenses supplémentaires au niveau du parc social, ou du logement privé, celles-ci ne sont pas toujours nécessaires, d'un point de vue strictement

>>>

>>> énergétique. En revanche, si nous nous situons dans la logique sociale des ETP – et notamment avec la question de la précarité énergétique – des besoins importants de financement et d’accompagnement des projets subsistent.

De la salle

Etant maire d’une commune composée à 42 % d’une base militaire fermant ses portes en 2012, je souhaiterais m’entretenir plus longuement avec Dominique LEROY, lorsque cela sera possible. Par ailleurs, des puits de pétrole se trouvent sur ma commune, dont certaines têtes ne sont plus actives. En effet, lorsqu’un pétrolier pompe l’une de ces nappes, il retire 80 % d’eau et 20 % de pétrole, avant de réinjecter l’eau, qui est à plus de 70°. Je m’interroge donc sur l’existence de montages permettant d’utiliser ces têtes de puits pour faire de la géothermie profonde.

Michel CAIREY REMONNAY

Une telle démarche a effectivement été prévue dans les systèmes d’aide du fonds chaleur. Je vous invite donc à prendre contact avec la direction régionale de l’ADEME, et nous étudierons votre cas.

De la salle

Les patrimoines des collectivités locales ont des tailles très différentes. Il se trouve que je travaille pour l’Association des Maires de France, et nous avons eu l’occasion de constater que les CPE réclament de lourds investissements, et des surfaces très importantes, pour devenir rentables. De fait, quelle solution de type PPP les petites communes peuvent-elles utiliser pour rénover leur patrimoine ?

Mathieu WELLHOFF

Je reconnais que les collectivités de taille réduite font face à une situation difficile, avec un nombre d’options limité. Pour autant, nous avons suivi des expérimentations de regroupements patrimoniaux, pilotés par des syndicats énergétiques, et ce mode de fonctionnement pourrait aider les petites communes.

De la salle

Je souhaiterais connaître le montant du loyer versé à France Domaine dans le cadre du projet mis en place à Istres.

Dominique LEROY

La redevance annuelle s’élève à environ 40 000 euros.

De la salle

Les maîtres d’œuvre sont donc les fonds de pension et les grands groupes industriels, comme TOTAL, qui toucheront 90 % des revenus d’une opération principalement financée par le contribuable.

Mathieu WELLHOFF

Les collectivités territoriales seront fortement démarchées pour les CPE, notamment au niveau des toits, qui offriront une rentabilité très élevée en dépit de la réévaluation du tarif de rachat de cette électricité. Si ces mêmes collectivités souhaitent se montrer plus ambitieuses, notamment pour financer l’isolation des murs et des combles, elles devront négocier finement, en s’appuyant sur le levier du toit et de la GTB pour convaincre l’opérateur de s’occuper du reste du bâtiment.

>>>

>>>

Michel SCOTTO DI CARLO

Dans le cadre de ce flash d'information, un économiste nous a dit que nous n'avions pas besoin d'argent supplémentaire. Par ailleurs, le fait de communiquer des chiffres assez peu fiables, sur un parc de faible taille, s'avérera sûrement très utile. Concernant la démultiplication des sigles, de HSQE à PPP en passant par GTB et CPE, je propose d'ajouter « B.A.Z.A.R.D ». En outre, je confirme à Monsieur WELLHOFF que la taxe carbone n'est plus du tout d'actualité. Il nous a été dit que des prêts porteraient désormais sur l'ensemble des banques, mais j'étais persuadé qu'il y en avait plus de 3. Par ailleurs, si Carrefour se lance dans le bâtiment, il conviendra de vérifier les dates de péremption. Et puis, les partenariats PPP ne risquent-ils pas de se terminer comme dans le cas des autoroutes ? Sans transition, vous aurez remarqué que le Ministère de la Défense n'a pas pu s'empêcher de nous montrer une image satellite. Nous avons alors appris que la toiture de la défense intéresse tout le monde, mais que les militaires ne peuvent pas devenir producteurs d'électricité, comme ils le souhaitent : je vous le répète, leur logique nous échappe. En tout cas, ils obéissent sagement aux ordres, ce qui ne doit pas être simple en voyant passer tout cet argent sans pouvoir le récupérer. Sinon, la métaphore de la route droite et de la pente raide ne se comprend que pour ceux et celles qui pratiquent le vélo. En outre, n'est-il pas exagéré de dépenser un milliard d'euros pour le fonds chaleur, vis-à-vis du réchauffement climatique annoncé ? Par ailleurs, faut-il s'adresser aux Jivaros pour réduire les TEP ? Enfin, si la forêt est sous-exploitée en France, c'est bien la seule.

Mercredi 31 mars

11H30

Approches techniques et opérationnelles (suite)

Les achats publics responsables



Gérard BRUNAUD

Service des Achats de l'Etat : « les achats publics responsables »



Luc PICOT

Entreprise, Territoire et Développement : « les achats publics responsables »



Dominique VEUILLET

ADEME : « les achats publics responsables »

L'alimentation dans la restauration collective



Michel BOURGAIN

Commune de l'Île Saint-Denis (93) : « l'alimentation dans la restauration collective »



Nicolas SIZARET

Région Rhône-Alpes : « l'alimentation dans la restauration collective »

1

Les achats publics responsables

Jean-Michel LOBRY

Nous allons à présent aborder, au chapitre des approches opérationnelles, les achats publics responsables, les marchés publics et la restauration collective. Gérard BRUNAUD, vous êtes chargé de mission interministérielle à la politique d'achats responsables, auprès du patron des services d'achats de l'Etat. Aborderez-vous également les aspects sociaux responsables ?

Gérard BRUNAUD

En effet, et ce pour répondre au souhait exprimé dès hier matin par Michèle PAPPALARDO et Catherine LARRIEU. Dans l'aspect du développement durable, le parent pauvre de l'approche sociale mérite d'être davantage cité et approfondi.

Jean-Michel LOBRY

Luc PICOT, vous êtes juriste au sein d'un centre de ressources national pour la promotion du développement territorial, Entreprises Territoires et Développement. Pouvez-vous nous présenter rapidement ETD ?

Luc PICOT

Il s'agit d'une association œuvrant au développement territorial, et composée de collectivités locales. Elle est par ailleurs soutenue par la DATAR et la caisse des dépôts pour travailler dans tous les champs du développement local, notamment en prodiguant des services de conseil et d'analyse. Les personnes intéressées peuvent retrouver toutes ces informations, et bien d'autres, sur notre site Internet, www.projetsdeterritoires.com. Par ailleurs, pour ETD, l'approche du coût global se révèle essentielle afin de mener une politique d'achats publics responsables.

Jean-Michel LOBRY

Nous poursuivrons ensuite sur le même thème avec Dominique VEUILLET, chargée des achats publics responsables à l'ADEME, qui nous présentera notamment l'émergence de réseaux régionaux. Je me tourne à présent vers Gérard BRUNAUD, afin de lui demander quelle est la bonne méthode pour réaliser des achats socio-responsables.

Gérard BRUNAUD

Dès lors que le domaine du social s'agrège à l'écologie, la problématique se complexifie. En effet, une politique de développement durable qui se préoccupe des enjeux environnementaux ne doit pas non plus oublier l'aspect humain des achats publics, avec de l'insertion professionnelle et des emplois non-délocalisables à la clé. Pour information, je rappelle que l'effet de levier des achats de l'Etat s'avère considérable, puisqu'il représente 17 milliards d'euros d'achats courants, sans compter les 31 milliards pour les constructions et les réhabilitations. Si nous réalisons des économies intelligentes sur ces sommes colossales, les objectifs des Grenelles – parallèles à ceux de la RGPP – seront atteints.

Jean-Michel LOBRY

Votre présentation indique qu'en 2012, les clauses sociales devront représenter 10 % des achats courants. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point ?

>>>

>>>

Gérard BRUNAUD

Ce pourcentage de 10 % en faveur des clauses sociales s'applique dans les segments qui mobilisent plus de 50 % de main d'œuvre. Il s'agit donc d'un levier essentiel pour l'insertion professionnelle, avec un budget accru de près d'un milliard d'euros. Par ailleurs, les directives européennes 2004-17 et 2004-18 imposent l'obligation à tout acheteur public de s'interroger sur le fait de procéder à une acquisition éco-responsable, étant entendu qu'il faut apporter une justification dans le cas contraire. Pour mener à bien des achats éco-responsables, la mobilisation de la hiérarchie, la formation des acheteurs, et la sécurisation juridique sont les éléments-clés. En effet, il s'avère crucial de prévoir que les acheteurs ne seront pas seuls face aux demandes des techniciens, qui craignent parfois que les questions sociales représentent des contraintes les empêchant de réaliser leur travail correctement. Bien entendu, il convient de travailler à lever ces peurs.

Jean-Michel LOBRY

L'aspect socio-responsable n'est-il pas plus difficile encore à faire rentrer dans les grilles des acheteurs publics ?

Gérard BRUNAUD

Tout à fait. Cela dit, le surcoût d'un euro pour un achat social représente une économie sociétale de 2,4 euros.

Jean-Michel LOBRY

De quelle manière pouvez-vous prouver la validité de ces données chiffrées ?

Gérard BRUNAUD

Il s'agit d'un constat qui a notamment été permis par des études poussées de la DGEFP et du Conseil National d'Insertion par l'Activité Economique. Quoiqu'il en soit, il convient d'amener les acheteurs à prendre connaissance des critères liés à l'insertion sociale, car s'ils estiment que cette dernière rendra leurs marchés infructueux, ils ne favoriseront pas les clauses sociales. Par conséquent, l'une de nos premières actions a été de proposer un certain nombre d'outils dans le cadre du site Internet www.socialementresponsable.org, qui référence près de 4 500 structures d'insertion par l'activité économique en France. Une démarche similaire est d'ailleurs en cours vis-à-vis des structures de travail pour les handicapés, avec www.handeco.org. Je souligne que les liens vers ces deux sites web se trouvent sur celui de l'ADEME. A l'origine, les secteurs de l'IAE et du handicap ont des habitudes de fonctionnement étroitement liées aux subventions publiques, mais nous constatons à présent avec satisfaction qu'ils se professionnalisent de plus en plus, en s'orientant vers un développement de leur chiffre d'affaires. Dans ce cadre, l'accompagnement des filières professionnelles de ces deux secteurs s'avère essentiel. In fine, je souhaitais faire un focus sur le facilitateur, que certains nomment « guichet unique d'insertion » ou « assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion ». Il s'agit d'une personne-ressource, qui est à disposition à la fois des acheteurs publics et des entreprises répondant aux appels d'offres, afin de servir de go-between, tout en essayant de mettre en œuvre des clauses sociales adaptées au territoire et au segment d'activité.

Jean-Michel LOBRY

A quel niveau ces facilitateurs opèrent-ils ?

Gérard BRUNAUD

Ils se trouvent dans les territoires, la plupart du temps au sein des maisons de l'emploi ou des Plans Locaux d'Insertion dans l'Emploi. Ces PLIE sont des collectifs de travail mis en place par les collectivités territoriales, et qui mobilisent les acteurs publics tels que Pôle Emploi et la Direction Départementale de l'Emploi. Les facilitateurs ont notamment pour rôle de s'assurer que les bénéficiaires en parcours d'insertion dans les prestations de marchés publics sont présents au travail et correctement accompagnés. Ils suivent également statistiquement la

>>>

>>>

réalisation des clauses sociales, c'est-à-dire l'impact d'un marché en termes de CDI et de CDD de plus de 6 mois. La liste des facilitateurs se trouve sur les sites Internet auxquels j'ai précédemment fait référence. L'association Alliance Ville Emploi anime ce réseau, qui vient d'ailleurs de signer une convention avec le Service des Achats de l'Etat.

Jean-Michel LOBRY

Etes-vous confiant quant à l'avenir des achats publics éco-responsables ?

Gérard BRUNAUD

Je le suis davantage qu'hier, et sans doute moins que demain. En effet, ayant participé aux Grenelles de l'Environnement et de l'Insertion, j'ai pu relever que les mêmes thèmes avaient été abordés. En outre, je participe au comité de pilotage pour l'Etat exemplaire, et il me semble que nous avons défini un ensemble cohérent d'approches. L'expression « achat responsable » bénéficie désormais d'une acception globale, les piliers économiques et sociaux s'étant rajoutés à la connotation très « verte » du terme de durable. En outre, les achats responsables s'appuient sur l'association à la décision de toutes les parties prenantes, et donc de personnes avec les mêmes objectifs mais qui ont parfois des points de vue différents.

Jean-Michel LOBRY

Luc PICOT, je rappelle qu'il est juridiquement obligatoire depuis 2004 d'intégrer les coûts du développement durable dans les marchés publics. Avez-vous dénombré d'éventuels resquilleurs ?

Luc PICOT

Une grande partie des actions liées aux agendas 21 des collectivités se déroulent en interne, et intègrent donc nécessairement la politique d'achat responsable. Il n'en demeure pas que certaines collectivités ont mis du temps avant de comprendre que l'article 5 représentait une obligation légale. En outre, cette obligation ne doit pas se cantonner à une formalisation de la procédure d'acquisition existante par le service achat. Pour toutes les collectivités, et quelles que soient leurs tailles, l'article 5 implique une remise à plat de l'ensemble de la politique d'achat.

Jean-Michel LOBRY

Vous estimez néanmoins que la plupart des donneurs d'ordre n'ont pas encore réalisé cette nécessaire réorganisation.

Luc PICOT

En effet, mais cela se comprend assez aisément. L'article 5 représente un appui juridique extrêmement fort, étant entendu qu'une politique d'achat éco-responsable débute avec la prise en considération des besoins de la collectivité, ces derniers devant être définis en amont de l'achat. Certes, cette détermination anticipée des besoins s'avère plus délicate pour les petites collectivités, qui ne disposent pas toujours des moyens humains et d'ingénierie requis pour développer une stratégie d'achats sur plusieurs années. D'un point de vue méthodologique, je conseillerais de débiter par un cadre général, par lequel la collectivité s'engagerait fortement à obtenir, à moyen-long terme, une plus grande proportion d'achats responsables. Bien sûr, une telle décision réclame une implication sans faille des élus et de la direction générale. Une concertation avec tous les partenaires de la collectivité se révèle également indispensable, car les agents sont les utilisateurs des achats, or leurs habitudes de travail sont parfois appelées à changer. En outre, si l'achat responsable peut coûter plus cher, un travail poussé de la part des services financiers suffit fréquemment à revenir à des coûts constants. A titre d'exemple, une feuille de papier issue du développement durable ne coûte 10 à 15 % plus cher que si la collectivité se limite à de la substitution. En revanche, si les

>>>

>>> besoins réels en papier sont mesurés, les expériences démontrent que ce surcoût ne s'élève qu'à 1 ou 2 %. Pour les collectivités, une démarche d'achats éco-responsables demande donc un travail en concertation avec tous les services et un engagement fort des élus. Une telle logique peut s'avérer difficile à implémenter dans les petites structures, mais elles se doivent malgré tout de réaliser ces investissements, en temps et en argent.

L'engagement dans une politique d'achats publics responsables peut se faire au travers d'une démarche plus globale, avec un agenda 21, qui donnera une plus grande légitimité au service des achats. En tout état de cause, il convient de ne pas commencer par des substitutions de produits, tels que le papier et le café, au risque de se faire piéger par une facilité trompeuse. Bien sûr, ces produits doivent être remplacés par leurs équivalents durables, mais ce serait une erreur que de se focaliser uniquement sur ce point. Parmi les classes de produits plus difficiles à aborder, je citerais la restauration scolaire, le mobilier, les vêtements des professionnels et des techniciens, ou bien encore les jouets dans les crèches. Des actions sont nécessaires dans ces classes de produits, mais elles réclament de porter une sensibilité particulière aux besoins des utilisateurs. Ainsi, le service achat doit mener un travail préparatoire de recensement des demandes des services techniques. De nouvelles formations sont également à envisager, afin de faire évoluer certaines pratiques professionnelles. En effet, le changement d'un produit peut entraîner un changement de méthode de travail, notamment au niveau du traitement des espaces verts sans pesticides. Par ailleurs, le personnel peut mal réagir s'il a la sensation qu'on lui reproche d'avoir mal travaillé pendant des années, avec le risque d'aboutir à un échec complet. Au sein des collectivités, les achats sont effectués soit directement par les services techniques, soit par les services achats qui aident à définir le besoin. Il est évident que la deuxième forme d'organisation facilite nettement la mise en place d'achats éco-responsables. Le premier modèle n'est pas pour autant inefficace, mais il pourrait être souhaitable de le faire évoluer graduellement, pour que le service achat devienne davantage qu'une caisse enregistreuse. En tout cas, il faut garder à l'esprit que la remise en cause de la capacité des services techniques à procéder directement à leurs achats ne se fera pas sans heurts.

Jean-Michel LOBRY

Au tableau d'honneur, pouvez-vous nous citer l'exemple d'une petite commune qui a fait sa révolution éco-responsable ?

Luc PICOT

A vrai dire, ce sont surtout les collectivités de taille importante qui ont développé un aspect systémique et transversal très poussé. Au niveau des petites communes, la démarche actuelle porte davantage sur une politique de substitution de produits, sans remise en cause du fonctionnement global. Les marges de progression restent donc considérables, mais elles ne seront pas comblées du jour au lendemain. Pour autant, je pense que la situation aura largement évolué lorsque nous nous réunirons pour les huitièmes rencontres éco-responsables.

Jean-Michel LOBRY

Dominique VEUILLET, afin de répondre à une question qui nous a été posée hier, je me permets d'emblée de vous demander si le guide des écolabels est gratuit.

Dominique VEUILLET

En effet. Par ailleurs, le code des marchés publics fixe désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer les critères liés au développement durable, même si cela n'est pas forcément évident. L'ADEME constate notamment qu'il existe un réel problème au niveau de l'adéquation entre l'offre et la demande de produits écologiques. Nous nous attachons donc à faire progresser cette offre, en accompagnant les entreprises dans les démarches d'éco-conception

>>>

>>> de leurs produits. L'accompagnement se fait également en direction des acheteurs, à l'autre bout de la chaîne, car nous souhaitons nous assurer que l'offre et la demande se rencontrent. Les acquisitions des acheteurs publics représentant entre 10 et 15 % du PIB, il s'agit d'un levier non-négligeable afin de susciter la demande en produits écologiques. En outre, lesdits produits se révèlent de plus en plus éco-labellisés, l'intérêt étant de garantir que des critères stricts prennent en compte toutes les étapes du cycle de vie, et qu'ils sont vérifiés par une tierce partie. Dans ces conditions, l'écolabel français NF Environnement et l'écolabel européen figurent actuellement parmi les plus fiables.

Jean-Michel LOBRY

Dans un cahier des charges, une collectivité peut-elle spécifier explicitement qu'un fournisseur sera choisi uniquement s'il a obtenu un de ces deux labels ?

Dominique VEUILLET

Il s'avère possible de faire référence aux écolabels, mais en faisant toujours figurer la mention « ou équivalent », afin de ne pas fausser la concurrence. En outre, si l'acheteur le souhaite, son acquisition peut ne porter que sur une partie des critères de l'écolabel.

Le second outil qu'il est important de connaître concerne les guides des groupes d'études des marchés, rédigés sous l'égide de l'Observatoire Economique de l'Achat Public, qui dépend du Ministère de l'Economie. Un groupe d'étude des marchés s'est consacré au développement durable et rédige, depuis plusieurs années, ces guides dans lesquels figurent les critères autorisés pour des achats éco-responsables. Un guide porte sur l'ensemble des acquisitions de produits, tandis que d'autres se focalisent plus particulièrement sur l'achat de papier, de matériel et de prestation de nettoyage, ou bien encore de vêtements, et une notice concerne les achats sociaux-responsables. Tous ces guides listent les principales questions d'un acheteur, et les réponses sont formulées de façon compréhensible, pour lui faciliter son travail. En outre, un document très important a été écrit sous l'égide l'AFNOR, et sera complété au fil de l'eau. Il s'intitule « Ligne directrice pour l'intégration des enjeux du développement durable dans la fonction achat », et possède d'ores et déjà le mérite de poser ce sujet, tant pour les entreprises privées que publiques.

Par ailleurs, il convient de rappeler que de nombreuses personnes souhaitent pratiquer des acquisitions durables dès le début des années 2000. L'ADEME leur ayant aussitôt fourni un accompagnement, des réseaux d'acheteurs éco-responsables se sont formés au sein d'une quinzaine de régions. Par la suite, ces personnes ont souhaité s'organiser au niveau national dans un groupe de travail, afin de mutualiser leurs documents de référence, leurs contacts, et de pouvoir partager leurs expériences, qu'elles aient été réussies ou ratées. Un site portail, www.achatsresponsables.com, et une plate-forme électronique d'échange ont donc été ouverts en mai 2008, en permettant à tout acheteur public de s'y inscrire gratuitement. La condition de la réussite de ces réseaux et de ce groupe de travail national passe par une dynamique de recherche de l'information, et l'acceptation de dévoiler celle qui sera pertinente pour les autres.

Jean-Michel LOBRY

Certaines régions ne se sont visiblement pas posées la question des achats durables.

Dominique VEUILLET

Hélas, mais nous ne désespérons pas de finaliser la couverture de l'Hexagone, ce qui était d'ailleurs l'objectif pour 2009 du plan national d'action pour des achats publics durables. En outre, nous commençons à accompagner les acheteurs privés, et il convient de rappeler la responsabilité des consommateurs que nous sommes tous. En effet, rien ne vous empêche de regarder les écolabels dans les rayons de votre magasin préféré, et ce d'autant plus qu'un affichage environnemental devrait prochainement concerner les produits de grande consommation. Nous organisons justement un colloque sur ce thème au mois de juin prochain.



Echanges avec la salle

Véronique CORNIETTI, élue en région parisienne

Je souhaiterais savoir si l'acquisition de panneaux photovoltaïque peut représenter un achat responsable.

Luc PICOT

Il s'agit d'une excellente question. En effet, si l'achat de ces panneaux entre dans le cadre d'une démarche d'optimisation du parc, je ne suis pas sûr que le photovoltaïque en lui-même constitue un achat responsable.

Dominique VEUILLET

Je précise que certaines données concernant l'analyse du cycle de vie (ACV) existent également dans le domaine du photovoltaïque.

Gérard BRUNAUD

Un certain nombre d'entreprises d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ont investi dans des process de fabrication au travers de l'énergie solaire. Le photovoltaïque possède donc au moins cette part d'éco-responsabilité.

De la salle

Je m'occupe des marchés de fournitures et de services pour la Mairie de Toulouse et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Depuis plus de deux ans, nous avons introduit dans nos marchés des critères de performances environnementales et sociales. De fait, nous essayons autant que possible de favoriser les achats éco-responsables, ce qui nous a conduit à prendre en compte les bilans carbone® du transport des marchandises, notamment pour l'alimentaire et les éléments de voirie. Concrètement, nous mesurons les émissions en carbone dues au transport de la marchandise, depuis son extraction jusqu'à sa livraison, or nous nous sentons juridiquement fragile sur ce critère. De fait, j'aurais voulu savoir quelle est la réflexion actuelle de l'ADEME à ce sujet. Par ailleurs, je travaille avec un élu fortement impliqué dans le développement du volet social de l'achat durable. Nous avons ainsi développé des clauses d'insertion dans des marchés de services et de travaux, mais nous nous demandons à présent s'il serait possible d'intégrer ces critères sociaux pour nos acquisitions de fournitures.

Gérard BRUNAUD

Vous avez raison d'évoquer la fragilité actuelle du Bilan carbone® par rapport aux critères d'attribution que vous venez d'évoquer. Il conviendra d'ailleurs de surveiller l'évolution de la jurisprudence sur ce point. Dans l'intervalle, je vous recommande d'utiliser l'article 14, portant sur les conditions d'exécution, et qui vous permettra de réaliser vos objectifs sans craindre d'entrer dans l'illégalité. En outre, la France est un pays doté d'un code du travail et d'une Inspection du Travail à même de vérifier son application, mais nous n'avons malheureusement pas toujours une vision aussi claire de la situation dans d'autres pays. Ainsi, nos connaissances actuelles des conditions sociales de fabrication au sein de l'ensemble de la chaîne des fournisseurs demeurent très parcellaires. De premiers progrès en la matière ont été réalisés, par le secteur privé, mais il ne s'agit que du début d'un long processus.

>>>



Luc PICOT

Un Bilan carbone® sur un cycle de vie sur un achat exclura souvent d'office toutes les PME locales : il convient donc de prendre garde aux exigences que vous fixez.

Jean-Philippe DEBOLE, Orientation Durable

Je souhaiterais poser une question d'actualité. Pensez-vous que l'avis du Conseil d'Etat de février – avec un seuil des achats publics baissant de 20 000 à 4 000 euros – et la circulaire du 11 mars dernier (sur la redistribution de 100 millions d'euros aux ministères les plus socio-responsables) auront un impact sur les achats publics responsables ? En outre, pendant les négociations du Grenelle, l'effet levier de l'achat responsable avait été mis en avant, or depuis quelques mois, les entreprises concernées par les achats publics réussissent effectivement à développer leurs démarches durables grâce à ce levier.

Gérard BRUNAUD

L'avis et la circulaire auxquels vous faites référence n'auront aucun effet sérieux, car les achats responsables peuvent tout à fait concerner de plus petites sommes.

Roxane FAURE-MILANI, chef du service des marchés publics de la région Languedoc-Roussillon

Je tenais à préciser que la région Languedoc-Roussillon n'est nullement opposée à l'intégration d'un réseau d'acheteurs éco-responsables. Pour autant, il convient de rappeler que nous sommes actuellement en pleine réorganisation. En outre, nous procédons à de nombreux achats durables, et j'estime que les petites entreprises sont parfaitement capables de soumissionner aux marchés publics, car l'allotissement leur permet de postuler depuis 2006, sachant qu'elles peuvent également se grouper.

Michel SCOTTO DI CARLO

Pour ce flash d'information, j'ai relevé que le problème, dans le social, c'est souvent l'humain. Par ailleurs, cet atelier est longuement revenu sur l'article 5, qui constituerait un véritable levier d'action. Pour autant, une lecture attentive dudit article révèle qu'il oblige simplement à se poser la question de faire de l'éco-responsabilité au moment de réaliser un achat. En outre, il est permis de se demander si les facilitateurs sont parfois gênés par des « difficultateurs » ? Concernant les résultats des opérations engagées, nous avons appris que des CDI et CDD de plus de 6 mois ont été créés, mais leur nombre reste visiblement un mystère. Par la suite, un monsieur nous a fait part de sa confiance dans l'avenir des achats éco-responsables, ajoutant qu'il avait participé aux deux Grenelles. Sans doute notre manque de confiance s'explique-t-il alors par le fait que nous n'ayons pas été directement impliqués dans ces Grenelles ? En outre, les postes des secrétaires qui utilisent beaucoup de papier seraient-ils en danger ? Quoi qu'il en soit, nous avons entendu qu'il était possible de mener des actions sur les jouets ... et nous avons aussitôt pensé aux parcs des ministères. De surcroît, nous pourrions considérer qu'il serait parfois utile de s'inspirer du management classique, afin de pouvoir dire à certains employés municipaux : « dis donc, Jean-Pierre, tu changes tes pinceaux, tu jettes ton white spirit, et tu continues à peindre : ça ne changera pas ta vie ». Par ailleurs, je félicite Luc PICOT, car toute la salle a écouté attentivement son intervention, qui ne comportait aucun slide : ceci expliquant peut-être cela. En outre, l'achat photovoltaïque ne serait pas responsable, ce qui a surpris bon nombre de personnes, et la réponse impliquant une approche globale un tantinet bancaire n'a pas fait recette. Quant aux certains pays pour lesquels il s'avère difficile d'évaluer leur prise en compte des questions sociales, cela n'a rien d'étonnant. En effet, ces pays n'ont parfois eux-mêmes aucune vision en la matière. Enfin, si la région Languedoc-Roussillon n'est pas contre l'établissement d'un réseau d'acheteurs éco-responsables, cela ne signifie pas pour autant qu'elle y soit favorable.

3 L'alimentation dans la restauration collective

Jean-Michel LOBRY

Michel BOURGAIN, vous êtes maire de l'île Saint-Denis, et vous animez un groupe de travail au sein de l'AMF sur la restauration collective. Est-ce un sujet facile ou difficile à aborder ?

Michel BOURGAIN

L'Etat a fixé des objectifs relativement ambitieux, et nous faisons face à de nombreux obstacles pour les concrétiser.

Jean-Michel LOBRY

Nicolas SIZARET, vous développez un outil Bilan carbone® sur la restauration collective dans les lycées en Rhône-Alpes.

Nicolas SIZARET

En effet. La région Rhône-Alpes sert tous les ans 20 millions de repas à ses lycéens, et nous nous sommes interrogés sur l'impact de ces repas vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, nous avons cherché à savoir de quels leviers nous disposons pour diminuer à terme cette contribution.

Jean-Michel LOBRY

Concernant les travaux du groupe de travail de Monsieur BOURGAIN, quelles sont les problématiques qui ont été identifiées ?

Michel BOURGAIN

En 2006, l'AMF avait retenu une charte de l'environnement, dans laquelle se trouvait d'ailleurs un chapitre sur la santé. L'année suivante, le Grenelle de l'Environnement a fixé l'objectif de 20 % de production biologique dans la restauration, à l'horizon de l'an 2012. Ces objectifs sont donc ambitieux, et de nombreuses difficultés sont apparues au fil de l'eau. Un groupe de travail a donc été constitué pour réfléchir au meilleur cadre d'action possible. Pour l'instant, nous avons travaillé sur 4 pistes, en commençant par le manque de producteurs. En effet, l'agriculture biologique n'équivaut pas toujours à l'agriculture écologique, car la production bio se trouve sur un marché à l'échelle mondiale, ce qui entraîne parfois des bilans carbone insatisfaisants, voire la détérioration des terres. Nous nous sommes interrogés sur la manière dont les collectivités pouvaient s'impliquer afin de contribuer à l'émergence d'une filière bio basée sur des circuits courts. En outre, la question du foncier s'avère essentielle, la surface agricole utilisée pour le bio n'étant que de l'ordre de 2%. Pourtant, les collectivités sont souvent propriétaires de terrains, et elles ont des capacités en matière de PLU ou de coopération avec les SAFER et les associations d'accompagnement aux producteurs. Le volet juridique ne doit pas non plus être sous-estimé. En effet, l'approvisionnement de la restauration en produits bios et écologiques implique de faire appel à une agriculture géographiquement proche. Néanmoins, la clause de proximité est interdite dans les appels d'offres publics, et il devient impératif d'innover pour contourner l'interdiction, l'acte précédant le droit. A Brive, la municipalité a notamment exigé la livraison de la viande sur pieds le lundi matin, à 9 heures, or seuls les producteurs locaux étaient capables de le faire. La commune de Lons-le-Saulnier, qui dispose de terres sur des zones de captage, a passé une convention avec l'ensemble de la chaîne de production de blé biologique. A ce jour, l'AMF essaye de recenser et de décortiquer toutes les bonnes pratiques. Par ailleurs, l'aspect culturel revêt une importance toute particulière. En effet, il ne suffit pas de se fixer des objectifs, qui demeureront

>>>

>>> inatteignables si les consommateurs ne sont pas assez réceptifs. La commune de l'Île Saint-Denis affiche un taux 19 % d'aliments biologiques dans sa restauration collective, et nous introduisons également l'alimentation végétarienne. Dans ce cadre, il convient naturellement de s'accompagner de professionnels de la santé, mais de fortes résistances culturelles persistent à l'idée que des enfants puissent être alimentés correctement sans toutefois consommer de viande. Un accompagnement auprès des parents se révèle alors essentiel, de même qu'une formation des agents.

Jean-Michel LOBRY

Votre groupe de travail a-t-il abordé les aspects budgétaires ?

Michel BOURGAIN

Pour l'instant, non. Cela dit, je peux témoigner de l'expérience de ma commune, où nos objectifs en matière d'agriculture biologique dans les cantines ont été obtenus à coût constant.

Jean-Michel LOBRY

Suite aux échanges qui se sont déroulés au sein de votre commission, quelles sont les demandes précises que vous formulez, notamment en termes d'évolution de la loi ?

Michel BOURGAIN

Dans la mesure où deux séances seulement du groupe de travail ont eu lieu depuis le début de ces travaux, il s'avère trop tôt pour faire des préconisations.

Jean-Michel LOBRY

Les commissions de préparation au Grenelle de l'Environnement avaient-elles réellement imaginé toutes les difficultés que poserait la réalisation l'objectif de 20 % d'agriculture biologique dans la restauration collective ?

Michel BOURGAIN

Nous n'avancons pas à reculons dans cette démarche, qui élargit la responsabilité de la collectivité territoriale. Je pense que le Grenelle a fixé de bons objectifs politiques, qui doivent être déclinés sur le terrain. En outre, il conviendra de surveiller de près la prochaine réforme de la PAC, et notamment au niveau des préoccupations liées aux produits bios.

Jean-Michel LOBRY

De quelle manière les élèves ont-ils expérimenté l'arrivée de l'agriculture biologique dans leurs assiettes ?

Michel BOURGAIN

A l'heure actuelle, la production et la distribution de ces aliments bios se fait en circuit court. En outre, les cantines scolaires étaient auparavant organisées avec de grandes tables, sur lesquelles se trouvait du pain, or celui-ci était déjà consommé lorsque l'entrée arrivait. La réflexion autour de l'introduction de l'alimentation biologique a amené les professionnels à procéder à certaines modifications. Désormais, le pain n'arrive qu'avec le premier plat, ce qui génère beaucoup moins de gâchis. De surcroît, les services à table mettaient les enfants dans un rapport de consommateurs non-actifs. Nous avons donc expérimenté un self, afin de développer l'autonomie dans les gestes, éviter les trop grandes concentrations, et réduire l'attente. Ce dispositif a nécessité un investissement et modifié le travail des professionnels, mais il a également facilité la digestion des élèves, en autorisant une plus longue récréation après le déjeuner. D'après l'ensemble du personnel, l'amélioration dans la qualité de vie a été flagrante, avec moins de bruit, moins d'énerverment et davantage d'autonomie de la part des enfants.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Concernant les achats pour la restauration, comment formez-vous vos acheteurs à acquérir ou à développer une vision éco-responsable ?

Michel BOURGAIN

Je rencontre régulièrement le chef cuisinier, qui participe d'ailleurs au groupe de travail national. Par ailleurs, en faisant le marché pour ma consommation personnelle, j'ai rencontré un distributeur d'aliments biologiques, que j'ai mis en relation avec le chef en question. Enfin, je souligne que notre communauté d'agglomération a mis en place un groupe pour l'achat public au niveau de la restauration.

Jean-Michel LOBRY

Nous partons à présent en Rhône-Alpes, avec la présentation de Nicolas SIZARET.

Nicolas SIZARET

Je souhaiterais tout d'abord vous resituer l'action que je vais vous décrire dans le contexte de l'action régionale en faveur du développement durable pour les lycées. Nous œuvrons dans les domaines de l'énergie, de la gestion des déchets, de l'éducation au développement durable – avec des agendas 21 baptisés en Rhône Alpes « lycées éco-responsables » – et enfin dans le domaine de l'alimentation. La Région soutient notamment l'introduction progressive de denrées biologiques dans une quarantaine de lycées, sachant que le Plan Qualité de la Vie Lycéenne (PQVL), voté par le Conseil Régional, définit le cadre politique. Le projet dont je vais vous parler s'inscrit dans ce plan, et lorsque les lycées servent à manger, avant de nous intéresser à l'impact des menus des cantines sur le réchauffement climatique, nous voulons prioritairement que les aliments servis soient bons, tant au niveau de la santé que du goût, et respectent par exemple les obligations du plan national Nutrition Santé.

Un mot d'introduction sur nos lycées : 97 % des 271 lycées publics de la région Rhône-Alpes sont en régie directe au niveau de la restauration. Concrètement, cela signifie que les chefs cuisiniers sont employés par la Région. Au total, 20 millions de repas sont servis par an, et ces achats représentent près de 40 millions d'euros, une majeure partie étant réalisée via un groupement de commandes par département.

En 2008, nous nous sommes interrogés sur l'impact de ces repas en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il convient de rappeler que sur deux menus quasiment identiques en apparence, de très fortes différences peuvent apparaître en termes de respect de l'environnement. Je reconnais que cette question n'a pas immédiatement interpellé les élus. Ils nous ont cependant conseillé de réaliser une étude pour vérifier l'importance des enjeux. Pour ce faire, nous avons sollicité l'aide de l'ADEME, car nous estimions que si un outil carbone devait à terme être créé, il s'avérerait préférable d'élargir au maximum notre crédibilité, plutôt que de se restreindre aux cas des lycées de Rhône-Alpes. Un assistant à maîtrise d'ouvrage s'est alors rendu dans 5 lycées afin d'évaluer les pratiques de cuisson, de livraison, et il a également pris connaissance des méthodes des fournisseurs. En juin 2009, nous avons abouti à une méthodologie très proche de celle du Bilan carbone®, avec une matrice facteurs d'émission / étapes du cycle de vie de près de 5 000 cases.

S'il faut résumer les enseignements de cette étude en un chiffre, il a été établi que les 20 millions de repas servis annuellement à nos lycéens dégagent autant de GES que le chauffage de 150 lycées. La diminution de cet impact est donc un enjeu considérable dans la lutte contre le réchauffement climatique.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Vous avez réalisé un travail extrêmement complet, mais les autres régions peuvent-elles l'utiliser ?

Nicolas SIZARET

Nos moyens limités nous ont parfois contraints à utiliser la règle du « 80/20 ». Par exemple, lorsque nous ne pouvions pas différencier la contribution carbone du petit pois et du haricot, nous avons classé ces deux aliments sous une catégorie commune 'légumes verts'. Par contre, certains repères sont à retenir : par exemple, nous avons constaté que, pour limiter l'impact carbone, il valait mieux privilégier la volaille que la viande rouge. L'ordre de grandeur est le suivant : un kilogramme de viande rouge représente autant d'émissions de gaz à effet de serre que 200 kilomètres en voiture, dix fois plus qu'un kilo de viande de volaille. Par ailleurs, nous avons appris que l'étape de la production était prépondérante dans la répartition relative du poids des équivalents carbone, la part du transport ne représentant que 5 à 6 %. Cette démarche nous a aussi appris à nous méfier des intuitions de départ ou des conclusions hâtives sur l'impact carbone de l'alimentation :

parfois, des producteurs plus éloignés du lieu de livraison peuvent éventuellement présenter un bilan global carbone pas si mauvais par rapport à d'autres, s'ils sont très performants dans les phases plus émettrices de production ;

On peut remarquer aussi – et c'est un résultat assez contre-intuitif – que d'après des études réalisées récemment, certains produits issus de l'agriculture biologique (notamment certaines céréales, certains légumes) dégageraient davantage de gaz à effet de serre que les mêmes denrées cultivées de manière non biologique. Bien entendu, nous ne conseillons pas d'arrêter le développement du bio pour autant, car il a énormément d'autres vertus ; mais il convient de garder un certain recul par rapport à nos idées préconçues.

Présentation d'un film présentant l'étude réalisée dans un lycée.

NB : Ce film est en libre accès à l'adresse :

http://www.rhonealpes.fr/ID_VIDEOCENTRALE/223/rechercheVideo/OK/recherchePage/1/VID_TITRE/carbone/ID_VIDEOCATEGORIE/VID_TITRE_HIDDEN/92-zapping.htm

Nicolas SIZARET

L'étude que nous avons menée a confirmé l'intérêt de créer un outil permettant aux lycées de mesurer en direct l'impact carbone de leur alimentation. En effet, cela permettrait de donner un sens aux campagnes de diminution du gaspillage du pain, ou encore aux commissions d'élaboration des menus (composées du gestionnaire, du chef cuisinier, d'élèves et de professeurs, voire de l'infirmière) de faire les meilleurs choix possibles.

En outre, nous souhaitons que cet outil puisse être utilisé par les établissements scolaires d'autres collectivités. A l'heure actuelle, nous dépouillons les réponses à l'appel d'offre pour la réalisation des spécifications techniques détaillées du futur outil, sachant que les régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Champagne-Ardenne font désormais également partie du projet. L'ADEME, quant à elle, est partenaire du projet depuis son démarrage.



Echanges avec la salle (suite)

De la salle

Faisant partie du groupement des agriculteurs biologiques d'Ile de France, et étant moi-même chargée de missions de restauration collective, je ne peux pas cautionner les propos de Monsieur SIZARET, laissant entendre que l'agriculture biologique polluerait davantage. En effet, il convient de prendre garde à l'utilisation d'outil tel que le Bilan carbone®, qui ne permet pas de mesurer globalement les impacts écologiques d'une production, et notamment au niveau de la qualité des sols. A titre d'exemple, je précise que l'agriculture biologique n'utilise pas d'engrais chimiques, or nous savons qu'une tonne d'azote chimique équivaut à 6 ou 7 tonnes d'équivalent pétrole. Enfin, le Bilan carbone® ne prend pas en compte tous les aspects liés à la biodiversité, que l'agriculture biologique contribue à préserver.

Christophe RANDRAUT, région Languedoc-Roussillon

Je voulais tout d'abord saluer la démarche entreprise par la région Rhône-Alpes. Par ailleurs, je souhaiterais connaître le mode opératoire ayant permis de bâtir une approche globale, qui nécessite bien sûr de prendre en compte d'autres critères que les émissions de carbone.

Nicolas SIZARET

Le cahier des charges de l'étude que nous sommes sur le point de lancer précise que chaque utilisation de l'outil devra positionner le critère carbone en parallèle avec tous les autres.

Christian DUEZ, municipalité de Vermont

Ma question s'adresse au maire de l'Ile Saint-Denis. En effet, je souhaiterais qu'il nous précise de quelle manière il a réussi à mettre en place l'alimentation biologique à coûts constants dans les cantines scolaires. Nous nous sommes également essayés à cet exercice, mais en rencontrant d'importantes difficultés financières.

Michel BOURGAIN

Dans la mesure où j'ai la parole, je souhaiterais demander à Nicolas SIZARET si, quand il affirme que la production biologique émet parfois davantage de gaz à effet de serre, il fait référence à une vérité générale ou s'appliquant uniquement au gigantesque complexe agro-alimentaire planétaire. Par ailleurs, pour répondre à la question qui m'a été posée, il s'avère indéniable que le coût de l'approvisionnement en aliments biologiques est plus élevé. Nos agents ont toutefois travaillé pour rationaliser l'ensemble de l'activité de la restauration collective, repérant ainsi des gisements d'efficacité non-exploités.

>>>

>>>

Nicolas SIZARET

Mes propos concernant l'agriculture biologique se basent sur des études scientifiques (notamment émanant de l'INRA en 2008) et concernent les productions en France. Ces études soulignent notamment que certaines denrées sont plus favorables au bio pour les émissions de GES, et d'autres au contraire lui sont défavorables. Ainsi, la production de viande bio émet significativement moins de gaz à effet de serre que la production industrielle de viande. En revanche, il existe un « surcoût » carbone d'environ 10 % en ce qui concerne les céréales biologiques.

Le bio présente par ailleurs beaucoup d'autres vertus, ce qui explique que la région Rhône-Alpes soutienne fortement l'introduction de denrées issues de l'agriculture biologique dans ses lycées.

Michel BOURGAIN

Je me suis permis de vous poser cette question dans la mesure où j'écoutais ce matin même une controverse sur France Inter, un intervenant parlant de « l'imposture climatique » en s'appuyant sur des arguments d'autorité qui me semblaient douteux.

De la salle

Je précise qu'il existe un guide GEM portant sur la restauration collective. En outre, je m'interroge sur la faisabilité d'une étude permettant de choisir les produits les meilleurs pour la santé humaine, mais également les plus éthiques.

Véronique PERELLE, CNFPT

J'ai une question concernant le Grenelle de l'Environnement. En effet, celui-ci demande d'introduire 20 % de produits biologiques dans la restauration collective des services de l'Etat, mais ce pourcentage concerne-t-il le montant global sur le budget des achats, ou bien le tonnage des aliments ?

Nicolas SIZARET

A l'heure actuelle, la situation reste très floue sur ce point.

Gérard BRUNAUD

Un représentant du Ministère de l'Ecologie se trouve aujourd'hui dans cette salle. Il se trouvera peut-être en mesure de nous éclairer à ce sujet.

De la salle

L'introduction des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective a fait l'objet de 2 circulaires du Premier Ministre. La première, datant du 2 mai 2008, fixait les principaux objectifs sont fixés, mais sans préciser d'unité derrière les chiffres. Pour autant, la seconde circulaire, relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de l'administration, présente une fiche n°5 sur la restauration collective, et l'unité utilisée est celle de la dépense.

>>>

>>>

Michel SCOTTO DI CARLO

Pour ce flash d'information, je soulignerais tout d'abord que lorsqu'une phrase commence par « les objectifs sont ambitieux », cela signifie très souvent qu'ils n'ont pas été atteints. Avec stupeur, nous avons ensuite appris qu'il existe une agriculture biologique non-écologique ; la situation se complexifie visiblement encore. Concernant la livraison de « viande sur pieds », je suppose que ce sont les enfants qui doivent alors tuer la vache et la dépecer, ce qui leur permet d'ailleurs de suivre simultanément un cours de sciences naturelles. Pour rebondir sur la question autour des coûts constants, sans doute celui-ci se fait-il dans l'île Saint-Denis au détriment des boulangers, qui ne doivent pas être ravis de constater que les écoles ne consomment plus de pain. Par ailleurs, il semblerait que le producteur de fruits dont Michel BOURGAIN nous a parlé soit le cousin de la femme du maire, mais il s'agit bien sûr d'une coïncidence. Au cours de cet atelier, un slide nous a révélé un scoop, avec un schéma dévoilant que le blé se transforme en vache, puis en camion, puis en usine, et enfin en steak. En fin de compte, les céréales sont donc de la viande. Peu après, nous avons fort heureusement échappé à la présentation de la matrice totale, et de ses 5 000 cases. En outre, concernant l'agriculture biologique, il semble préférable d'en rester à des généralités, car les esprits s'échauffent rapidement. Par ailleurs, il conviendra de ne pas trop diminuer les chiffres du chauffage dans les écoles, car si cette donnée est prise comme base par rapport à l'alimentation des enfants, que vont-ils manger ? Ne risquent-ils pas au final de n'avoir que de la volaille froide, et sans pain ? Apparemment, le Bilan carbone® ne sert pas à grand-chose, et si tout le monde s'est emballé au sujet des 20 % de produits biologiques dans la restauration collective, personne ne savait précisément à quoi correspondait ce pourcentage. Pour finir, permettez-moi de citer Gandhi : « Il y a assez sur Terre pour répondre aux besoins de tous, mais pas assez pour satisfaire l'avidité de chacun ».

Mercredi 31 mars



Approches techniques et opérationnelles (suite et fin)

La mobilité



Marc ROVIGO

*Syndicat des Transports
en Commun de Belfort :
« la mobilité »*



Françoise PASQUIER

*Secrétaire Général de
la Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de Charente-Maritime :
« la mobilité »*



Matthieu BRUNET

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de Charente-Maritime :
« la mobilité »*

Le suivi des indicateurs



Benoît SIMON

*Planète Publique :
« le suivi des indicateurs »*

1 La mobilité

Jean-Michel LOBRY

Au cours de cet atelier, Marc ROVIGO nous présentera un système innovant d'utilisation de la mobilité multimodale. Par la suite, Françoise PASQUIER et Matthieu BRUNET, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime témoigneront notamment de la mise en place d'un PDE avec les collectivités, et l'ensemble des partenaires associés.

Marc ROVIGO

La collectivité du Territoire de Belfort gère la totalité des transports, ce qui s'avère être une situation unique en France. Cette particularité s'explique essentiellement par la taille de ce département de 140 000 habitants, composé d'une communauté d'agglomération, de cinq communautés de commune et du Conseil Général. Par ailleurs, nous nous considérons tous comme partenaires du développement durable de nos villes. En effet, la façon de faire de chaque technicien, dans chaque commune, a un impact sur la performance globale du territoire. Dans les années 1980, nous n'avions pas suivi cette approche de coopération, or c'est pour cela que, 20 ans plus tard, le système de mobilité s'est révélé complètement obsolète.

Jean-Michel LOBRY

Pour procéder à une complète remise à plat de ce système, j'image qu'un certain laps de temps s'avère nécessaire.

Marc ROVIGO

En effet, et il convient également de s'appuyer sur une forte volonté politique. En outre, je me dois de préciser que l'ensemble du projet a été mené à coût constant, si bien que nous n'avons pas fait appel aux subventions des collectivités partenaires. Certes, cette importante restructuration a été quelque peu douloureuse, mais deux ans plus tard, nous comptabilisons deux millions de voyages supplémentaires, et nous considérons donc que le pari a été gagné. Par ailleurs, nous sommes fiers d'avoir été le premier Etablissement public à recevoir le ruban du développement durable, en récompense de notre action, dans sa globalité. A l'origine, nous avons fait le constat d'une perte de 2 millions de voyageurs en 10 ans, du fait d'un réseau à l'image dégradée et d'une vitesse commerciale d'à peine plus de 14 km/h. Notre niveau de fréquentation, en termes de nombre de voyage par an et par habitant, figurait donc parmi les plus faibles de la profession, en comparaison avec les données de l'UTP. De surcroît, nous étions sans cesse contraints de dépenser davantage afin d'assurer la même prestation, et le coût kilométrique augmentait en conséquence, nous entraînant de facto dans une spirale infernale. L'une des premières anomalies que nous avons constatées portait sur le temps dévolu à la vente dans les bus. Par conséquent, nous avons été le premier réseau en France à supprimer cette vente à bord, qui affectait terriblement la vitesse commerciale. Une enquête sur le contexte des transports, réalisée auprès de 2 700 ménages, nous avait par ailleurs démontré que 50 % des trajets s'avéraient inférieurs à 3 kilomètres, et que 60 % des déplacements étaient concentrés sur 3 % du territoire. C'est dans cette zone que nous pouvions agir, la voiture conservant sa prédominance pour la couverture du reste du territoire.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

Avez-vous utilisé le cadre d'une délégation pour mener votre projet à bien ?

Marc ROVIGO

Nous avons choisi de créer notre propre régie autonome. En 2007, nous avons d'ailleurs quitté la DSP, n'ayant pas trouvé une réponse satisfaisante de la part des transporteurs privés par rapport à nos objectifs et à notre volonté politique. En outre, les premières études marketing et enquêtes d'opinion ont eu lieu dès 2005, suite au transfert de la compétence départementale, le nouveau réseau de transport entrant progressivement en service à partir de septembre 2007. Je rappellerais enfin que les trois quarts des déplacements des habitants de Belfort ont pour origine ou destination leur domicile, et près de 75% de ces personnes rentrent chez elles pour le déjeuner.

Jean-Michel LOBRY

La communauté d'agglomération de Belfort dispose-t-elle d'un PDU ?

Marc ROVIGO

Non, car nous n'y sommes pas soumis par la législation. Pour autant, nous avons établi un contrat de mobilité durable, qui fera office de volet transport du SCOT. Lorsque nous réfléchissions au lancement du nouveau réseau, les principaux enjeux que nous avons cernés concernaient d'abord la défense du pouvoir d'achat. En effet, nous avons immédiatement orienté nos efforts en direction des salariés, ce qui a permis de réduire leurs dépenses de transport de 18 %. Par ailleurs, la zone d'emplois la plus importante de Belfort n'étant pas desservie par des lignes de bus, nous en avons installé trois, avec des passages toutes les dix minutes, afin d'inciter les habitants à se passer de leur seconde voiture. Les enjeux du projet étaient également écologiques, et sociaux, car il s'avère très difficile d'avancer dans sa vie sans avoir la possibilité de se déplacer. Dans le Territoire de Belfort, le revenu médian s'élève à environ 2 000 euros, or le fait de permettre aux ménages de se passer d'une voiture sur deux représente pour eux environ 10 % d'économie, ou une hausse équivalente du pouvoir d'achat de 10 %.

Jean-Michel LOBRY

Avez-vous présenté ces données chiffrées aux habitants de façon aussi directe ?

Marc ROVIGO

Tout à fait, et une communication de grande ampleur a d'ailleurs été mise en place à ce sujet. En outre, tandis que la phase de déploiement suit son cours, nous avons d'ores et déjà prévu que les personnes qui décideraient de se passer de leur seconde voiture – voire même de la première – pourraient signer un contrat avec nous, en s'assurant ainsi de disposer d'un véhicule quand elles en auraient besoin, pour un prix intéressant. En effet, vous ne serez pas surpris d'apprendre que plus les gens sont motorisés, et plus ils se déplacent. La part de marché de transports en commun sur la zone urbaine s'élève à 5,8 %, et nous voudrions la faire croître à 15 %. Concernant la marque du réseau, Optymo, nous avons travaillé sur l'amélioration des temps de parcours et de l'image des transports en commun. En outre, pour simplifier l'accès à l'offre, nous avons essayé de déployer dans le monde du transport ce qui existe déjà dans celui de la téléphonie. Ainsi, les usagers peuvent voyager d'abord, et payer ensuite, en fonction de leurs consommations. Par ailleurs, dans notre culture occidentale, lorsque nous souhaitons prendre une voiture, nous savons ce qu'il convient de faire : la route vient jusque devant notre domicile, et nous avons appris à se servir des commandes

>>>

>>> du véhicule. En revanche, le fait de prendre les transports en commun pour la première fois s'avère plus complexe : il convient notamment d'avoir un titre, de savoir de quelle manière le valider, et puis demander l'arrêt souhaité au bon moment.

Afin d'améliorer les temps de parcours, nous n'avions aucune prise sur le temps de roulage, mais il nous fallait limiter les temps improductifs, dont la vente à bord, qui a été supprimée. De surcroît, la priorité des bus aux feux tricolores a été installée aux carrefours, et la hiérarchisation des voiries a été développée. Les horaires des bus étaient par ailleurs chaotiques, et nous avons résolu ce problème en créant 5 réseaux, dont l'un d'entre eux pour la zone urbaine, où toutes les lignes ont des intervalles de 10 minutes. Le réseau suburbain permet quant à lui de desservir les communes de plus de 1 000 habitants pendant toute la journée, sachant qu'un transport à la demande concerne les plus petits villages. De plus, des services spécifiques ont été mis en place pour les personnes à mobilité réduite et le transport scolaire. En outre, l'intégralité de la flotte des 36 bus a été changée en une seule fois, et un travail avec des designers a notamment permis d'améliorer le ressenti à l'intérieur des bus. Il est à noter que le pass Optymo est délivré gratuitement, sur demande, à tous les habitants du Territoire de Belfort. Les consommations sont prélevées en fin de mois, dans la limite du plafonnement de l'abonnement aujourd'hui disparu. Auparavant, la majorité de nos clients payaient d'ailleurs 31 euros d'abonnement, or la plupart ne déboursent plus que 22 euros en moyenne. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de recharger la carte, puisque toutes les opérations sont effectuées aisément en back-office. Sur certains réseaux français, des expérimentations d'un type similaire ciblent des franges particulières de clients, mais nous avons décidé que tous devaient pouvoir en bénéficier. Cette révolution ne s'est pas faite sans heurts, et depuis le mois de septembre dernier, un paiement par sms, surtaxé à 1,50 euros, a été instauré pour permettre aux personnes n'habitant pas Belfort de payer leur transport en commun. Par ailleurs, je souligne que nos tarifs ont baissé de 30 à 50 % depuis que nous avons récupéré la compétence départementale, et une unique zone tarifaire remplace les trois qui existaient précédemment. A l'heure actuelle, 85 % de notre clientèle voyage avec le pass Optymo. En outre, nous avons lancé des PDE de façon très pragmatique, en nous rendant dans les entreprises pour recevoir les salariés qui le souhaitent, et nous leur offrons deux mois gratuits pour essayer notre réseau. Cette « journée Optymo » permet également de donner aux salariés motivés un diagnostic personnalisé, sachant que nous pouvons prélever le salarié de la moitié seulement de ses voyages, le reste étant à la charge de l'employeur, sans démarches administratives excessives. Enfin, nous avons établi des partenariats avec La Poste, les commerçants, et les garagistes, ces derniers proposant à leurs clients de prendre le bus pendant les réparations, plutôt que d'offrir une voiture de courtoisie.

Jean-Michel LOBRY

Le TER est-il concerné par le pass Optymo?

Marc ROVIGO

L'accès aux lignes TER est compris au sein d'un titre intermodal, valable sur l'ensemble de l'aire urbaine, et qui s'appelle le « Pass OK ». Quoi qu'il en soit, toutes les opérations que nous avons menées au cours des deux dernières années nous ont permis d'augmenter la fréquentation de 37 %, soit 2 millions de voyageurs supplémentaires. De surcroît, nous sommes bien partis pour réaliser notre objectif d'ici à la fin de l'année 2010, qui implique une progression de 60 % de la fréquentation par rapport à l'année de référence. Une telle hausse s'observe généralement dans les réseaux qui mettent en place des tramways, mais dans la mesure où nous n'en disposons pas, il nous a fallu concevoir une utilisation intelligente de la

>>>

>>> voirie. En outre, lorsque le pass Optymo a été lancé, nous enregistrons 14 000 clients abonnés (dont 7 482 salariés), contre environ 32 000 clients (dont 11 798 salariés) à l'heure actuelle. En outre, nous réfléchissons à présent au déploiement d'une seconde phase d'Optymo, avec un VHMS et des sites propres. Une enquête sur la circulation et le stationnement a donc été lancée, et nous avons d'ores et déjà dénombré 500 voitures en moins par jour sur les parkings, par rapport au dernier relevé en date.

Jean-Michel LOBRY

Les parkings auxquels vous faites allusion sont-ils concédés ?

Marc ROVIGO

Non, ils appartiennent à la ville. En tout état de cause, notre objectif primordial consiste à éviter une nouvelle dégradation progressive de la mobilité par les transports en commun, comme cela a été le cas pendant les 20 dernières années.

Jean-Michel LOBRY

Vous avez établi un plan présentant de très nombreux aspects innovants. Toutefois, ne craignez-vous pas que la dynamique actuelle s'essouffle, une fois que l'effet de curiosité aura disparu ?

Marc ROVIGO

Comme je vous l'ai précisé, nous souhaitons lancer une deuxième phase du projet Optymo, plus ambitieuse. Ainsi, nous avons notamment demandé à la municipalité de nous octroyer 3,7 kilomètres de couloirs de bus dans le centre-ville. Nous travaillons également avec un designer, afin de valoriser au maximum l'ensemble du projet. Par ailleurs, nous sommes en mesure de connaître la consommation de nos clients en termes de transports en commun. Il s'avère que chaque nouvelle entrée dans notre base de données, sur les 18 derniers mois, réalise en moyenne 4 voyages par semaine, soit 280 voyages par an et par habitant, ce qui n'est pas négligeable. En outre, je rappelle que si nous avons investi 6,8 millions d'euros dans des aménagements de voirie, notamment avec des ronds-points percés, un projet de tramway coûte environ 25 millions d'euros au kilomètre.

Jean-Michel LOBRY

Quand avez-vous utilisé votre pass Optymo pour la dernière fois ?

Marc ROVIGO

Je m'en sers tous les jours, et j'ai la chance qu'un arrêt de bus se situe à moins de 200 mètres de mon lieu de travail.

Jean-Michel LOBRY

Quelles sont les compétences externes auxquelles vous avez eu recours pour l'ensemble de la démarche ?

Marc ROVIGO

Nous avons fait appel à des bureaux spécialisés en marketing, dont EFIA pour la réalisation du diagnostic. En outre, nous avons beaucoup travaillé avec un designer, et des cercles de qualité ont été organisés, en filmant des clients et des non-clients débattre de notre schéma de transport.

>>>

>>>

Jean-Michel LOBRY

La solution de la régie, vers laquelle vous vous êtes tournés en 2007, s'avérait-elle indispensable pour mener le projet à son terme ? Pensez-vous que cela aurait été plus difficile dans le cadre d'une concession ?

Marc ROVIGO

La régie nous a effectivement semblé indispensable, car l'ensemble de notre démarche devait être réalisée dans la même épure financière. En outre, par rapport aux réponses à notre appel d'offres de 2006, les objectifs en termes de fréquentation sont déjà dépassés, et ce pour des coûts de production inférieurs de 20 %.

Jean-Michel LOBRY

Partons à présent à La Rochelle, avec la présentation de Madame Françoise PASQUIER.

Françoise PASQUIER

Très récemment, nous avons organisé une semaine d'actions autour du Plan de Déplacement Entreprise (PDE), en partenariat avec la CDA et les transporteurs, afin de sensibiliser à nouveau les salariés. Cette piqûre de rappel s'avérait d'ailleurs d'autant plus nécessaire que nous avons changé de site.

Jean-Michel LOBRY

Dans le cadre de cette semaine de sensibilisation, vous avez notamment donné 2 tickets gratuits aux salariés intéressés.

Françoise PASQUIER

En effet, nous avons fait cette offre aux personnes qui s'engageaient à nous rapporter un questionnaire permettant d'apprécier la qualité du trajet en bus entre le domicile et le lieu de travail. En outre, nous avons offert un kit vélo (comprenant un casque, des vêtements de pluie, et une bombe anti-crevaisin) pour les salariés qui s'engageaient à venir travailler régulièrement en vélo.

En 2005, la DDE avait lancé un PDE, mais nous étions alors seuls dans cette démarche, et nous ne savions pas réellement comment progresser. A l'époque, les objectifs étaient liés à des thèmes classiques : rapidité du déplacement dans le trafic ; place de parking en ville ; et sécurité. Nous savions notamment qu'au sein de notre Ministère, 18 % des arrêts de travail correspondaient à des accidents ayant lieu sur le trajet domicile-travail. Nous nous sommes concentrés sur la question des déplacements professionnels, en privilégiant le train en dehors des agglomérations, et le vélo au sein des villes, mais nos résultats ne se sont pas révélés probants. En 2009, la CDA nous a présenté une offre nouvelle de transport, avec la carte Yélo, dans le cadre d'une proposition multimodale : bus ; bus de mer ; bateaux passeur ; taxis collectifs ; vélos ; parkings relais ; voitures électriques ; interconnexions avec les TER. Simultanément, la CDA a fait appel aux entreprises pour qu'elles élaborent des PDE, et plus de 25 d'entre elles ont répondu – dont la DDTM – pour un total représentant environ 12 000 salariés. A partir de cet instant, une véritable dynamique locale a commencé à naître, emmenée par la collectivité, et cette évolution était absolument essentielle pour l'avenir. L'autre élément indispensable à la mise en place d'un PDE efficace porte sur concertation, également multi-partenaire, entre les agents, la direction de l'entreprise, la CDA et les transporteurs. Enfin, du fait de l'importance de la structure du projet, il convient d'avoir un chef de projet à même de consacrer beaucoup de temps à l'implantation et au suivi du PDE.

>>>

>>>

Matthieu BRUNET

La démarche de construction de notre PDE a été relativement classique, en s'inspirant de ce qui avait pu être réalisé ailleurs. La première étape a concerné le diagnostic des pratiques, organisé au travers d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des agents travaillant sur le secteur la Rochelle. Il nous a permis d'identifier, en mars 2009, quels étaient les modes de déplacement des agents, et leur éventuelle volonté de changement. Nous avons alors constaté une forte prépondérance de l'utilisation de la voiture particulière, pour plus de 70 % des agents de la DDTM. Pour autant, le diagnostic a également mis en avant qu'une grande partie des automobilistes effectuaient des temps de trajets très courts, sur lesquels les offres alternatives des lignes de bus pouvaient répondre. En outre, une majorité des salariés ayant répondu au questionnaire se disait prête à changer de façon très régulière son mode de déplacement pour se rendre au travail. Depuis mars 2009, les premières actions ont donc été mises en place, notamment dans le cadre de la semaine du développement durable, avec l'organisation d'un forum regroupant l'ensemble des partenaires du transport. A cette occasion, tous les agents ont pu recueillir l'ensemble des informations utiles sur les modes de transport existants, du bus au vélo, en passant par le covoiturage. Ce type d'action se poursuit d'ailleurs en 2010, avec la possibilité offerte à chaque agent intéressé de tester gratuitement, du 17 au 23 mars, le nouveau réseau de transport. De surcroît, la « charte d'engagement vélo » a été un réel succès. Lorsqu'un cycliste choisi ce mode de déplacement au moins 3 jours par semaine pour venir à son travail, la structure lui donne accès à certain nombre d'équipement de sécurité, ainsi qu'à plusieurs titres de transport en bus gratuits, en cas d'intempéries. A mon sens, il s'avère crucial de lancer le PDE aussi prestement que faire se peut, sans oublier de prévoir une communication régulière, si possible avec un visuel de communication identifiable immédiatement.

Françoise PASQUIER

Par ailleurs, un abonnement de transport multimodal illimité sur la Rochelle coûte 350 euros annuels, or nous avons calculé que la voiture d'un agent lui coûte environ 1 000 euros par an pour se rendre au travail, si son domicile se trouve dans un rayon de 5 kilomètres de l'entreprise. En outre, l'employeur en prend en charge la moitié de l'abonnement annuel multimodale, ce qui représente un argument de poids.

Matthieu BRUNET

Depuis que nous avons débuté la communication sur le PDE – et depuis que la CDA et les transporteurs ont lancé leur nouvelle offre de transport – nous avons mesuré une évolution positive du nombre d'abonnements annuels illimités, passant de 20 à 32 entre 2009 et 2010. Certes, la progression s'est faite à une petite échelle, mais il convient de rappeler que notre structure ne compte que 300 salariés. La dernière étape de notre démarche PDE concerne le suivi et la mise en place d'indicateurs. De fait, nous souhaitons réaliser une enquête annuelle auprès de nos salariés, afin de mesurer l'évolution des parts des différents modes de transport leur permettant de venir au travail, ce qui pourrait nous permettre de faire émerger de nouvelles actions. Par ailleurs, 30 personnes ont signé la charte vélo en 2010, ce qui correspondait à notre objectif.

Jean-Michel LOBRY

Je pense qu'il convient effectivement de lancer les actions du PDE dès que possible. Dans le cas contraire, il s'agit d'une excellente initiative que tout le monde oublie pourtant très vite.

>>>

>>>

Marc ROVIGO

La Rochelle bénéficie d'un réseau de transport somme toute assez remarquable, et le PDE qui nous est présenté constitue une belle réussite, bien qu'à une petite échelle. Il démontre en tout cas que les abonnements aux transports en commun des salariés ont pu augmenter dès lors qu'une véritable offre leur était proposée, en sus de l'infrastructure.

Benoît SIMON

De quelle manière gérez-vous votre système d'indicateurs ?

Matthieu BRUNET

Pour l'instant, nous restons à un niveau très basique, car nous n'avons pas de logiciel de suivi d'indicateurs approprié.

Françoise PASQUIER

Je précise que plus de 25 autres entreprises, dont Alstom, ont débuté leurs PDE simultanément au nôtre. Certaines de ces sociétés emploient un très grand nombre de salariés, et nous partageons bien entendu régulièrement notre expérience avec elles.

Michel SCOTTO DI CARLO

Pour ce flash d'information, je commencerais par évoquer le buffet, qui n'avait rien de véritablement biologique, mais offrait beaucoup de viandes rouges. En outre, je ne sais pas si l'emballage du sucre était éco-responsable, mais il s'est avéré quasi-impossible à ouvrir. Par ailleurs, concernant la dernière phrase de ma précédente intervention, sur le rapport à l'avidité vu par Gandhi, l'exemple du buffet, où je n'ai pu avoir de dessert, démontre qu'il nous reste beaucoup de chemin à parcourir. Pour en revenir à l'atelier sur la mobilité, nous avons entendu qu'une vitesse commerciale de 14,5 km/h ne suffisait pas ; il ne manquait plus que les conducteurs de bus se mettent à discuter avec leurs passagers ! Quoi qu'il en soit, je rappelle qu'il est préférable d'éviter de se vanter concernant l'amélioration du pouvoir d'achat, car tout le monde n'y parvient pas, notamment à l'Elysée. En outre, nous avons appris qu'un bus ne fonctionnait pas de la même manière qu'une voiture. Sans doute était-il souhaitable de le rappeler pour que les habitants de Belfort n'essaient pas de conduire leurs bus. Après tout, n'oublions pas que Jean-Pierre Chevènement est souvent élu là-bas. Par ailleurs, si vous prenez le bus, vous ne paierez pas ... tout de suite. Si vous arrivez à 22 heures à Belfort, j'imagine qu'il doit être très pratique d'utiliser les sms pour payer son ticket, car tout le monde connaît bien sûr le numéro. Concernant La Rochelle, la DDTM a donné 2 tickets gratuits à chaque salarié ... enfin, pas à tous : il ne faudrait pas exagérer. Sans doute ceux qui n'ont pas répondu aux questionnaires ont-ils d'ailleurs été virés. Enfin, j'ajouterais qu'il convient de prendre en compte – notamment grâce au Grenelle de l'Environnement – le fait que des conditions satisfaisantes ont été mises en place, tant en termes d'énergies renouvelables que d'éco-responsabilité. De plus, il sera nécessaire de tenir compte de certaines « éco-conditions », des audits menés sur la rénovation, et sans oublier les processus de calcul de l'ADEME. Eventuellement, nous devons également comprendre les processus globaux dans une démarche de gestion transversale. J'estime avoir le droit, moi aussi, de devenir ennuyeux de temps en temps.

Le suivi des indicateurs

Jean-Michel LOBRY

Benoît SIMON, pourriez-vous nous présenter rapidement Planète Publique, avant de nous faire part des nouveaux outils de suivi des indicateurs ?

Benoît SIMON

Planète Publique est un petit cabinet de conseil en politique publique, spécialisé sur l'environnement et le développement durable. Nous accompagnons l'ADEME dans le déploiement de l'outil de suivi de l'éco-responsabilité, baptisé IDEE, pour Indicateur De l'Etat Exemplaire. Jusqu'à présent, cet outil ne ciblait que les administrations, car il puisait son origine dans la stratégie nationale de développement durable, de 2003 à 2008. A présent, nous réfléchissons avec l'ADEME à étendre IDEE aux collectivités territoriales.

Jean-Michel LOBRY

Vous allez nous faire découvrir en avant-première la nouvelle version v2 de cet outil, qui sera mise en ligne la semaine prochaine.

Benoît SIMON

Tout d'abord, je souhaiterais rappeler les objectifs de cet outil. Il vise à mettre à disposition des gestionnaires de site et des chefs de projets un tableau de bord de l'éco-responsabilité, afin de les aider en fournissant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. En outre, il convenait d'avoir un outil de suivi de ces indicateurs qui puisse être agrégé au niveau national. Enfin, l'outil doit permettre de constituer un référentiel national de l'éco-responsabilité, non pas pour se comparer 1 à 1, mais de voir par rapport aux moyennes, par type de bâtiments ou par sites comparables, où l'on se situe. Les données collectées s'orientent autour de 4 grands thèmes : la fonction bâtiment ; les transports ; les achats ; les constructions et rénovations. La première version de l'outil existe depuis quelques années, et l'utilisation est basée sur le volontariat, ayant été accentué avec la demande formulée dans le cadre de la circulaire du Premier Ministre. Nous avons un certain nombre de services, de sites administratifs et d'établissements publics qui sont actifs dans son utilisation, tels que l'INRA et Météo France. Nous avons également de nombreuses formations dans les régions, par exemple en Languedoc-Roussillon, Bretagne, Bourgogne, Rhône-Alpes et en Picardie. Dans le cadre de cette réflexion actuelle, il nous semblait préférable d'avoir la v2 de l'outil prête avant de se lancer dans l'évaluation des besoins des collectivités locales et territoriales, pour voir s'il conviendrait tel que, ou s'il conviendrait de l'adapter.

Sur le site Internet en lui-même, la page d'accueil est appelée à évoluer. Pour l'instant, elle s'avère en effet très classique, en rappelant les objectifs de la démarche. Vous remarquerez ensuite les six onglets principaux : enquêtes annuelles ; analyses et graphiques ; gestion des sites ; gestion des indicateurs ; gestion des objectifs. Dans la partie « enquêtes annuelles », il s'avère notamment possible de se renseigner sur les dates d'ouverture et de clôture d'une enquête. Plusieurs personnes peuvent bien sûr rentrer des informations dans l'outil, ce qui permet au pilote de constater la progression du renseignement. Dans les enquêtes, trois

>>>

>>> grandes parties sont systématiques, en commençant par un état de lieux, avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. J'en profite pour préciser que les logos sur la gauche permettent de savoir si les indicateurs concernés relèvent de la circulaire du Premier Ministre, ou s'ils peuvent être utiles à l'établissement d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre. La seconde partie concerne les pratiques en matière d'éco-responsabilité, qui se situent plus dans une logique d'indicateurs qualitatifs. En effet, le gestionnaire de site sera interrogé, dans ce cadre, sur ses pratiques actuelles au regard d'un certain nombre de sous-thématiques : actions de sensibilisation et de formation des agents, valorisation des D3E, etc. Cet outil n'offre donc pas seulement la possibilité de réaliser un état de lieu, mais également de repérer des sources possibles d'amélioration. Il s'agit donc d'un tableau de bord de suivi, qui offre en parallèle un appui dans le déploiement de démarches éco-responsables efficaces. Enfin, la troisième grande partie porte sur les résultats, au travers d'une synthèse s'appuyant sur des indicateurs phares et permettant d'apprécier rapidement son état d'avancement en matière d'éco-responsabilité. De notre point de vue, il s'agit d'un outil relativement aisé à utiliser, et convivial.

Dans le second onglet, des restitutions sont possibles à partir des analyses et des graphiques qui ont été obtenus à partir des enquêtes réalisées. Ces restitutions peuvent porter sur l'ensemble des thèmes ou uniquement sur l'un d'entre eux, et elles peuvent se faire de cinq manières différentes. En effet, l'utilisateur peut choisir de privilégier : les tableaux de synthèse ; les graphiques de comparaison par rapport aux objectifs de la circulaire Etat exemplaire ; les graphiques de comparaison entre les sites de même classe ; les graphiques d'évolution ; les fiches de synthèse. Il acquiert ensuite un résumé global des indicateurs pour chaque thématique choisie, sachant que certaines tendances nécessiteront un peu de temps avant de se dessiner. En outre, le site permet de réaliser des exports, en pdf ou en format texte. En conclusion, il convient de revenir un instant sur la principale nouveauté introduite par cette seconde version, à savoir la possibilité donnée à l'utilisateur de gérer des indicateurs et des objectifs spécifiques à une activité particulière sur un site donné. Enfin, je précise que le dernier onglet concerne les guides et les documents utiles, qui sont divisés à ce stade en 3 parties : ceux qui ont trait aux indicateurs, avec un lien vers le forum ouvert aux collectivités territoriales ; ceux qui traitent des textes réglementaires ; et enfin un certain nombre de documents techniques et d'audits.

3 Echanges avec la salle

Lucie TRULLA, Pays-de-la-Loire

La DREAL du Pays-de-la-Loire et le SGAR de la Préfecture de Région se sont engagés dans un plan régional d'administration exemplaire. Par ailleurs, je me félicite que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, ait développé une interface, ILIADE, rejoignant les travaux réalisés par l'ADEME. Pour autant, je constate, d'un point de vue pédagogique, qu'il n'est nulle part fait mention de la responsabilité sociale de l'Etat. Ainsi, je regrette que les sujets de la parité et de l'insertion des personnes handicapées et éloignées de l'emploi n'aient quasiment pas été évoqués au cours de ces deux dernières journées de colloque. A cette réserve près, je suis ravie qu'un logiciel nous permette enfin de créer nos propres objectifs, et les indicateurs correspondants, car cela nous aidera significativement dans nos démarches régionales interministérielles.

Benoît SIMON

Les aspects sociaux ne sont pas totalement absents de l'outil, notamment parce qu'ils renvoient à certains indicateurs imposés par la circulaire du Premier Ministre. En outre, le site qui vous a été présenté a été conçu pour évoluer au fil de l'eau. Pour l'instant, nous cherchons prioritairement à couvrir l'intégralité des demandes réglementaires émises dans la circulaire, étant entendu qu'il demeure possible de rajouter des indicateurs dans le champ de la socio-responsabilité, de manière individuelle d'abord, et peut-être plus tard de façon systématique.

De la salle

Malgré les réserves dont vous nous avez fait part, j'aurais souhaité savoir si cet outil peut d'ores et déjà être utilisé par des collectivités. Par ailleurs, quand pensez-vous qu'il sera davantage adapté à leurs besoins ? Enfin, si cet outil s'avère finalement inutilisable pour les collectivités, disposez-vous d'une solution de remplacement ?

Benoît SIMON

Nous ne voyons pas quelles raisons empêcheraient les collectivités d'utiliser l'outil tel qu'il vous a été présenté, car nous avons tendance à penser qu'il couvre déjà un nombre suffisamment important de thématiques. Toutefois, il nous paraît utile d'avoir un retour des collectivités sur d'éventuels manques. Par ailleurs, même si l'outil venait à rester identique, nous devrions en créer une version spécifique pour les collectivités, dans la mesure où leurs problématiques diffèrent de celles des administrations, notamment dans le domaine des comparaisons avec des sites administratifs de niveau supérieur. Quoi qu'il en soit, je pense que la mise au point de cette version propre aux collectivités pourrait aller relativement vite.

Raphaël GUASTAVI

Nous pouvons reproduire le même outil car les thématiques de base sont effectivement identiques, mais cela ne s'applique pas aux obligations. Ainsi, les collectivités n'ont pas à se référer à de quelconques circulaires. En outre, il convient de s'assurer que les collectivités ont besoin de cet outil, et que son contenu peut leur convenir. Nous allons donc travailler très rapidement avec l'AMF à l'adaptation de l'outil pour les collectivités, sachant que plusieurs d'entre elles nous ont déjà fait part de leur intérêt. Enfin, nous ne disposons pas d'un outil de remplacement qui serait disponible immédiatement, en dehors des tableaux Excel, utilisés de manière empirique.

>>>

Marc PASCAL, agence Indigo

Je souhaiterais connaître le nombre de ministères et de DR engagés dans cet outil. Nous savons tous que l'Etat peine à savoir combien de personnes il emploie, et je m'interroge donc sur sa capacité à comptabiliser le nombre de tonnes de Co2 qu'il émet. Par ailleurs, si les indicateurs permettent de constater le chemin parcouru et celui qui reste encore à faire, la méthode utilisée me semble souvent plus importante que le résultat obtenu en lui-même. A ce titre, j'estime que l'ADEME dispose de nombreux outils et guides pour aider les collectivités et les administrations à améliorer leurs méthodes de travail.

Benoît SIMON

Aujourd'hui, nous n'avons pas d'information très représentative concernant l'engagement des ministères et de l'ensemble des services déconcentrés, car il se fait au cas pas cas. Cela dit, nous disposons d'une base de données d'environ 400 sites, représentant des niveaux relativement hétérogènes dans l'administration. Pour l'heure, la représentativité de cette démarche, volontaire, s'avère donc insuffisante, mais nous cherchons bien entendu à corriger de manque, en maximisant le déploiement de la nouvelle version de notre outil. Au niveau des méthodes employées, que vous jugez plus significatives que les résultats obtenus, j'estime que l'outil que nous vous avons présenté complémente les guides à l'attention des collectivités et des administrations éco-responsables.

Alain GLANOWSKI,**Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer**

Je pilote le plan « administration exemplaire » pour le Ministère, et je souhaitais préciser que 70 % de nos services sont actuellement couverts par un réseau Bilan carbone®. Au travers de mon intervention, je voulais également annoncer la création, le 27 mai 2010, d'un réseau régional et d'un réseau d'experts national, afin de bâtir un lien entre les acteurs qui interviennent au niveau du plan « Bilan carbone® ». Sur le volet de l'administration exemplaire, tous les ministères doivent d'ailleurs établir un plan de ce type. Par ailleurs, au vue des indications du comité de pilotage de Madame PAPPALARDO, et de la consigne qui nous a été adressée par Monsieur Jean-Louis BORLOO, nous veillons à être exemplaires dans l'exemplarité au niveau du développement durable. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre un plan « administration exemplaire » relativement féroce dans ses objectifs, dans sa méthode, et dans son accompagnement. Pour procéder à l'évaluation du plan, nous utilisons notre propre outil, qui n'est donc pas celui de l'ADEME. En effet, le Ministère a privilégié une Interface Logicielle Interservices pour une Administration Durable et Exemplaire, cet outil ayant été développé en interne pour 0 euro, à l'exclusion du coût de la main d'œuvre. ILIADE se présente sous une forme proche de l'outil de l'ADEME, en dépit d'une approche légèrement différente, qui se focalise d'abord sur les effectifs. De fait, notre Ministère ayant été divisé puis regroupé à nouveau, il convenait de procéder à cet état des lieux, en recueillant les informations des différentes administrations, afin de reconstituer, non pas sur un site mais sur un service donné, la photographie des indicateurs par origine. En outre, notre démarche a été fortement axée sur les achats et la socio-responsabilité.

De la salle

A l'avenir, vous pourrez utiliser l'outil qui a été développé par l'ADEME, à la demande du Ministère de l'Ecologie. J'engage par ailleurs tous les autres ministères et établissements publics à s'en servir, et je réitère qu'il sera bientôt disponible pour les collectivités.

>>>

Isabelle TIENNOT, DDT du Loiret

La DDT du Loiret est déjà entrée en contact avec Monsieur Raphaël GUASTAVI, afin de tester l'outil proposé par l'ADEME. Cependant, nous souhaiterions disposer d'un véritable mode d'emploi, ainsi qu'un correspondant à même de nous répondre sur des questions techniques, car nous avons rencontré quelques difficultés dans l'utilisation de cet outil.

Raphaël GUASTAVI

A l'intérieur de l'outil, nous incluons un guide d'utilisation, permettant de comprendre toutes ses subtilités. De plus, une formation a été développée avec l'IFORE, et un premier test est prévu pour mardi prochain.

De la salle

Quelle distinction faites-vous entre une administration durable, une administration exemplaire, et une administration socio-responsable ?

De la salle

Jusqu'à présent, il est indéniable que nous avons surtout privilégié le côté environnemental d'un développement durable, au détriment des aspects sociaux. En outre, lorsqu'il est fait référence à la socio-responsabilité ou à l'éco-responsabilité, les deux termes renvoient au même concept d'achats responsables. J'estime d'ailleurs qu'il serait souhaitable que nous parvenions tous, à terme, à nous accorder sur un seul vocable.

Robert BOBI, ADEME

Je tenais à souligner que, depuis 2 jours, nous avons passé le bruit sous silence. En effet, nos discussions ne se sont pas préoccupées de l'impact des nuisances sonores sur la santé des personnes, tant au niveau de l'Etat que des collectivités locales. Je m'interroge donc sur la portée réelle de l'éco-responsabilité, car si cette dernière ne concerne que les problématiques économiques et écologiques, quid de la santé ? Je pense que le bruit représente également une agression, et si je suis conscient du fait que les aéroports ne sont ni des administrations ni des collectivités, leur impact sur l'écologie n'est pourtant pas négligeable.

De la salle

Le département de l'Hérault est impliqué dans le plan régional santé environnement, qui est actuellement en cours de déploiement en région Languedoc-Roussillon, or le bruit a effectivement été abordé comme l'une des pathologies liées à l'environnement. Par ailleurs, nous avons également évoqué dans ce plan les risques émergents, tels que les nanotechnologies et les changements climatiques. En tout cas, nous nous sommes aperçus que si les collectivités disposent de très nombreux outils, il n'est pas toujours aisé de savoir lesquels utiliser. De surcroît, les plans se multiplient et se superposent au niveau de l'Etat, mais je me demande si les moyens suffisent réellement pour les mettre en œuvre. A ce titre, je vous renvoie aux Objectifs du Millénaire de l'ONU, qui ne pourront pas être respectés, précisément à cause d'un manque de moyens.

>>>

>>>

Marc PASCAL

Pour tenter de mettre d'accord l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie concernant les questions d'indicateurs, il existe une solution très simple. En effet, afin de disposer de ses propres indicateurs sans produire beaucoup d'effort, il suffit d'utiliser les questionnaires dans vos structures. Ils sont très bien placés pour produire des indicateurs à moindre coût, puisqu'il s'agit d'une partie essentielle de leur travail. Par ailleurs, je note que l'expérience de Belfort a mis en avant qu'une utilisation d'indicateurs courants, dont la vitesse commerciale, permettait de réaliser du développement durable. Cet exemple souligne également que de plus en plus de personnes font aujourd'hui un lien très fort entre la crise économique, la crise écologique et la crise sociale.

Michel SCOTTO DI CARLO

Pour ce dernier flash d'information, laissez-moi vous dire : « wouf, wouf ». Je tenais en effet à m'adresser à notre ami canin, qui a été présent avec nous au cours des deux dernières journées. Sans transition, vous aurez remarqué que dans sa dernière intervention, Benoît SIMON s'est auto-tendu des perches, en nous précisant que « les indicateurs sont indiqués ». Il nous a également demandé si une adaptation plus importante de l'outil était à faire. Je ne suis sans doute pas assez qualifié pour émettre un avis éclairé, mais à première vue, je répondrais par l'affirmative. En outre, lorsque Monsieur SIMON nous dit que l'on voit aisément comment circuler sur le site Internet, j'aurais tendance à lui dire que ce n'est pas le cas. Par ailleurs, et comme cela devait arriver, nous nous sommes fait « systémiquer » la structure. Le site web nous a ensuite offert le choix entre prendre en compte la circulaire du premier ministre ou les indicateurs utiles. En tout cas, s'il s'agit d'un site convivial, il convient de s'interroger sur les caractéristiques d'un site qui ne le serait pas. Au niveau des graphiques qui ont défilé à l'écran, tous les chiffres n'étaient pas précisés, mais je suppose que cela s'avère normal. En effet, depuis le début de ces troisièmes rencontres, nous n'obtenons pas toutes les réponses à nos questions non plus. Que vous dire d'autre, sinon qu'avec tous les outils et les 178 000 guides disponibles, vous deviez pouvoir vous en sortir, non ? Par ailleurs, les aspects sociaux ne sont effectivement pas totalement absents de l'outil qui nous a été présenté. De fait, je pense que l'aspect convivial de ce site un peu austère consiste justement à trouver où sont cachés ces aspects sociaux. Nous avons également entendu les formules « relativement vite » et « très rapidement », ce qui manque quelque peu de précision temporelle. En outre, vous aurez entendu comme moi, avec effroi, que l'Etat ne sait pas combien de personnes il emploie. Dans ce cas, comment peut-il savoir qu'il y a trop de fonctionnaires ? Par ailleurs, le représentant du Ministère de l'écologie nous a fait savoir que ce dernier avait choisi son outil propre ; sans doute celui de l'ADEME était-il un peu sale. En tout cas, si vous m'autorisez une touche d'ironie, l'entente fonctionne visiblement à merveille dans toutes les administrations, ce qui est fort rassurant pour l'avenir. A ce sujet, ne cherchez pas midi à quatorze heures : une administration durable, c'est celle qui dure, et c'est donc l'Administration. Le reste des adjectifs sur lesquels les discussions ont porté ne signifie pas grand-chose. Concernant l'habitant de Roissy qui est gêné par le bruit, je lui conseille de partir habiter en Languedoc-Roussillon, où l'on m'apprend que des aimants ont été installés sur le bord des pistes, pour empêcher les avions de décoller. Sinon, la vraie question à se poser n'est-elle pas la suivante : « quel outil utiliser pour utiliser le bon outil ? ». Enfin, je terminerais en répétant ce que je vous avais dit hier soir : « ne soyez pas modestes, car vous avez raison », et je citerais de nouveau Gandhi : « vivons simplement pour que d'autres puissent simplement vivre ».



Clôture



Jean-Michel LOBRY

Journaliste



Jacques PELISSARD

*Président de l'Association
des Maires de France*

Jean-Michel LOBRY

A l'issue de ces deux journées de colloque, Monsieur le Président, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, qui réside dans la différence flagrante que nous avons constaté avec les secondes rencontres de 2008. Ainsi, en matière d'éco-responsabilité, les collectivités et les services publics ont réellement franchi un cap, en évoluant de l'artisanat vers l'industriel, si j'ose dire. Jusqu'à présent, les initiatives se cantonnaient dans le champ des expériences, et de nombreux sujets n'étaient approchés que par l'intuition, en avançant pas à pas. A présent, il apparaît évident que les collectivités et les administrations sont passées à la vitesse supérieure, avec le développement d'une stratégie globale, et en se fixant des ambitions élevées, atteintes grâce à des méthodes et des outils que nous avons découverts ou redécouverts.

En revanche, je suis également porteur d'une mauvaise nouvelle. En effet, au regard de toutes les avancées constatées – et qui sont notamment contraintes par les cibles du Grenelle – nous nous sommes aperçus, à travers plusieurs témoignages, que la question des moyens continue de poser problème. De nombreux diagnostics ont été menés, en préalable à des plans d'actions adroitement élaborés, mais cette démarche n'a pas permis d'éviter certains blocages, dus à l'absence d'investissements suffisants pour réaliser les projets prévus. Au final, l'éco-responsabilité est désormais en marche, avec méthode, volonté, dynamisme, et elle bénéficie de compétences très élevées. Pour autant, une question persiste : les acteurs pourront-ils aller au bout de leurs aventures respectives ?

>>>

>>>

Jacques PELISSARD

Mesdames et Messieurs, il me paraît tout d'abord essentiel de souligner la richesse des échanges et des confrontations d'expériences que ces troisièmes rencontres éco-responsables auront permis. En outre, l'ADEME et les collectivités ont trop longtemps fonctionné dans le cadre d'une démarche fragmentée. A mon sens, l'apparition d'une approche véritablement globale représente donc l'un des progrès majeurs de ces dernières années. Nous pouvons considérer que cette approche globale a été initiée par la Déclaration de Rio, en 1992, et qu'elle s'est étoffée par la suite avec la démarche volontariste des agendas 21. Très récemment, dans le cadre du Grenelle I, la démarche des agendas 21, transversale et globale, a d'ailleurs été confortée, et elle le sera encore davantage avec le prochain Grenelle II. En effet, l'Etat souhaite désormais encourager et accompagner la conception et l'élaboration de ces agendas 2. Nous évoluons ainsi d'une approche « cadre de référence », initiée par l'Etat en 2006, à une approche « cadre de contractualisation ». En ce qui concerne la problématique des moyens, il me paraît très important que l'Etat puisse enfin accompagner cette démarche, tout à fait cohérente, des agendas 21.

Parallèlement, avec le Ministère de l'Ecologie, l'association 4D, et les comités 21, nous avons mis en place un observatoire national de ces agendas 21. Cet observatoire nous a permis de constater que des progrès importants avaient d'ores et déjà été réalisés. De fait, à l'horizon 2008, 500 agendas 21 étaient prévus, or nous avons dépassé les 600. A présent, nous estimons que près de 1 000 agendas 21 existeront à l'horizon 2013. Une telle évolution se révèle capitale, car l'agenda 21 constitue l'un des principaux cadres dans lesquels les communes affirmeront leur éco-responsabilité, non pas seulement pour elles, mais également pour que leurs cocontractants adoptent une démarche éco-responsable, nécessaire à la protection exigeante de notre environnement.

Pour autant, nous avons encore de très nombreux progrès à accomplir. A titre d'exemple, j'ai récemment été interpellé par le directeur de la restauration municipale de Lons-le-Saunier, qui m'a fait remarquer que les instructions que je lui donnais depuis plusieurs années – à savoir de privilégier le développement de circuits courts – entraient en contradiction avec le code des marchés publics. En effet, ce dernier ne permet pas la prise en compte de la proximité dans le choix des produits que nous achetons. Une démarche est actuellement en cours vis-à-vis du Ministère de l'Economie et des Finances pour qu'une réforme permette de résoudre ce problème, mais cela nécessite du temps. Quoiqu'il en soit, l'agenda 21 représente une démarche remarquable, que nous devons bien entendu veiller à prolonger.

En outre, les Maires de France ont approuvé en novembre 2007, pour le centième anniversaire de l'AMF, la Charte des Maires de France pour l'Environnement. Cette dernière s'articule autour d'une approche globale sur 6 registres, allant de l'énergie à la biodiversité, en passant par l'urbanisme et les transports. Cette approche globale s'appuie sur les expériences réussies de toute une série de communes, et elle incite fortement à la mise en place d'une véritable gouvernance éco-responsable, basée sur les fameux 3 piliers sur lesquels je ne reviendrais pas. L'AMF s'est donc efforcée d'inciter les communes – de toutes tailles et de toutes couleurs

>>>

>>> politiques – à agir pour notre environnement. En outre, il convient de rappeler que nous avons un partenariat durable avec l'ADEME, et c'est précisément avec celle-ci que nous venons de mettre en ligne sur le site de l'AMF le guide des collectivités éco-responsables. Il s'agit d'une aide précieuse pour cheminer sur la voie exigeante mais nécessaire d'une collectivité éco-responsable dans sa globalité. J'estime d'ailleurs que ces troisièmes rencontres participent également à la démarche des administrations et des collectivités, qui se doivent ensemble d'être éco-responsables. En parvenant à cet objectif, notre environnement sera mieux protégé, et l'appropriation par l'ensemble des citoyens de la question de l'éco-responsabilité sera enfin une réalité. Je remercie donc l'ADEME pour avoir organisé ce colloque sur 2 jours, qui permet justement la progression de la prise de conscience de notre responsabilité de citoyens éco-responsables.

Jean-Michel LOBRY

Nous pouvons remercier le Président de l'AMF pour son intervention de clôture.

Raphaël GUASTAVI

Je précise que vous pourrez trouver très rapidement l'ensemble des diaporamas et des informations techniques qui vous ont été présentées au cours de ces troisièmes rencontres éco-responsables sur le site Internet suivant : www.rencontres-ecoresponsabilite.fr.

Je tiens enfin à remercier Jean-Michel LOBRY et Michel SCOTTO DI CARLO pour leurs excellentes animations.

La journée prend fin à 16h45.